



Étude de capitalisation sur les dispositifs d'insertion et d'installation agricole des jeunes en milieu rural en Afrique

Coordonnée par :

Hassan QUAROUCH

Khalid Belarbi

Florette Rengard

Réalisée par :

iram

Cécile Patat,

François Doligez

Gilles Golstein

Remerciements

Cette étude a été commandité par le secrétariat du Réseau FAR à l'IRAM. Sa rédaction a été rendue possible par la collaboration de :

- **Adji Marie**, Chef de projet PFD, Swisscontact Niger ;
- **Aliou Ibrahima**, Secrétaire Général, Association pour la Promotion de l'Élevage au Sahel et en Savane ;
- **Ango Pierre-Blaise**, Coordonnateur du programme national du Programme AFOP et Président du réseau International ;
- **Belarbi Khalid**, Directeur de l'Institut des Régions Chaudes (IRC) de Montpellier SupAgro ;
- **Cainjo Cécilia**, Chargée de mission Afrique de l'Ouest, UNMFREO ;
- **El Ktaibi Miloud**, Directeur, Union Nationale des Associations des Maisons Familiales Rurales (UNAMFR) – Maroc ;
- **Haman Bello Mairama**, Association pour la Promotion de l'Élevage au Sahel et en Savane ;
- **Le Bissonnais Anne**, Socio-économiste, Missions locales Jeunes Montpellier Méditerranée Métropole ;
- **Panel Anne**, Directrice, FERT ;
- **Plougastel Valérie**, Coordinatrice Service International et Territoires, UNMFREO ;
- **Quarouch Hassan**, Chargé d'appui pays Réseau International FAR, Secrétariat Exécutif ;
- **Rosman Sophie**, Directrice adjointe, Swiss contact Niger ;
- **Schlur Amandine**, Chargée de projets, FERT ;
- **Stührenberg Liora**, Chargée de mission, Intér-Réseaux.

Table des matières

TABLE DES MATIERES	I
LISTE DES FIGURES ET ENCADRES	IV
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	VII
RESUME EXECUTIF	IX
1. INTRODUCTION	18
1.1. Contexte et enjeux de l'insertion des jeunes en milieu rural en Afrique	18
1.1.1. Transition démographique et emploi	18
1.1.2. Formation et insertion des jeunes ruraux	19
1.2. L'insertion des jeunes, de quoi parle-t-on ?	21
1.2.1. La notion de jeunesse	21
1.2.2. « Emploi » et « insertion », deux notions distinctes	21
1.3. Objectifs de l'étude et méthodologie	25
1.3.1. Objectifs et champs de l'étude	25
1.3.2. Méthodologie et processus d'analyse	26
1.3.3. Limites de l'étude	28
2. LES PRATIQUES EXPERIMENTEES POUR ACCOMPAGNER L'INSERTION DURABLE DES JEUNES RURAUX	29
2.1. Articuler accès à l'emploi et stratégie de développement économique	30
2.1.1. Les outils « d'employabilité » et programmes d'appui à la création d'activités	31
2.1.2. Les « opérateurs d'insertion »	36
2.2. Réaliser un accompagnement individualisé des jeunes	40
2.2.1. Accompagner les jeunes pendant et après la formation : des pratiques développées par des dispositifs de formation agricole et rurale	41
2.2.2. Mobiliser les acteurs du territoire pour un dispositif d'accompagnement post-formation	49
2.2.3. Améliorer l'accès à l'information, l'orientation professionnelle et l'accompagnement des jeunes : l'expérimentation des plateformes Orientation Jeunesse en milieu rural	54
2.3. Mobiliser les ressources d'appui et les acteurs du territoire dans leur diversité	62
2.3.1. L'accès aux moyens de production (foncier et matériel) et au financement	62

2.3.2. L'accès au marché et aux services d'appui par la mise en réseau	71
2.4. Améliorer l'attractivité de l'agriculture et du monde rural	75
2.4.1. Contribuer à (re) valoriser le métier d'agriculteur	75
2.4.2. Contribuer à la structuration du monde paysan	78
2.4.3. Miser sur les nouvelles technologies de l'information : contraintes et opportunités	80
2.4.4. Valoriser les métiers non agricoles en milieu rural pour répondre aux aspirations d'une diversité de jeunes ruraux	82
2.5. Prendre en compte les contraintes spécifiques des jeunes filles	85
3. LES PRATIQUES DEVELOPPEES POUR COMPRENDRE, ANALYSER ET SUIVRE LES PROCESSUS D'INSERTION DES JEUNES RURAUX	91
4. LES REFLEXIONS EN COURS SUR L'ANALYSE ET LE SUIVI DES COUTS D'ACCOMPAGNEMENT	97
<hr/>	
4.1. Le Programme AFOP : mesurer la contribution économique et sociale du dispositif pour montrer son impact	97
4.1.1. Appréhender avec précision les coûts de formation et d'accompagnement des jeunes	97
4.1.2. Le « retour sur investissement »	99
4.2. La prise en compte des coûts de l'accompagnement par d'autres dispositifs	101
5. LES PRATIQUES DEVELOPPEES POUR FAVORISER UN CHANGEMENT D'ECHELLE ET UNE INSCRIPTION DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES	104
<hr/>	
5.1. Contribuer aux politiques publiques en s'impliquant dans les cadres d'échange et de concertation	105
5.2. Accompagner les institutions pour faire évoluer les politiques publiques	106
6. CONCLUSION	109
<hr/>	

Liste des figures et encadrés

Points de synthèse

POINT DE SYNTHÈSE 1 ACCÈS À L'EMPLOI ET STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE. - ARTICULER	39
POINT DE SYNTHÈSE 2 - RÉALISER UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ DES JEUNES	61
POINT DE SYNTHÈSE 3 - MOBILISER LES RESSOURCES D'APPUI ET LES ACTEURS DU TERRITOIRE DANS LEUR DIVERSITÉ	75
POINT DE SYNTHÈSE 4 - AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ DE L'AGRICULTURE ET DU MONDE RURAL.....	85
POINT DE SYNTHÈSE 5 - PRENDRE EN COMPTE LES CONTRAINTES SPÉCIFIQUES DES JEUNES FILLES	90
POINT DE SYNTHÈSE 6 - COMPRENDRE, ANALYSER ET SUIVRE LES PROCESSUS D'INSERTION DES JEUNES RURAUX.....	96
POINT DE SYNTHÈSE 7 - ANALYSER ET SUIVRE LES COUTS D'ACCOMPAGNEMENT À L'INSERTION DES JEUNES.....	103
POINT DE SYNTHÈSE 8 - RECHERCHER L'ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES ET CONTRIBUER AUX POLITIQUES PUBLIQUES DE LA FORMATION ET DE L'EMPLOI	108

Figures

FIGURE 1 - PRINCIPAUX FREINS DANS LES PARCOURS D'INSERTION DES JEUNES.....	24
FIGURE 2 - PROCESSUS D'ANALYSE	28
FIGURE 3 - TYPOLOGIE DES ACTIONS D'INSERTION IDENTIFIÉES	30
FIGURE 4 - AGRITOOLS MAP.....	81
FIGURE 5 - SYNTHÈSE DE LA GRILLE D'ANALYSE MOBILISÉE DANS LE CADRE DE L'ÉTUDE AUPRÈS DES COLLÈGES AGRICOLES	95

Exemples dispositifs

EXEMPLE DISPOSITIF 1 - LES FORMATIONS GERME/SIYB DU BIT POUR LE RENFORCEMENT DES MICRO ET PETITES ENTREPRISES	31
EXEMPLE DISPOSITIF 2 - PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES POUR L'EMPLOI DES JEUNES ET LE DÉVELOPPEMENT RURAL EN AFRIQUE DE L'OUEST (CEJEDRAO) – BENIN, BURKINA FASO, ZIMBABWE.....	33
EXEMPLE DISPOSITIF 3 - LE PROGRAMME FORMATION PROFESSIONNELLE, INSERTION ET APPUI À L'ENTREPRENARIAT DES JEUNES (FIER) – MALI.....	35
EXEMPLE DISPOSITIF 4 - MISE EN ŒUVRE DE CHANTIERS-ÉCOLES D'INFRASTRUCTURES SOCIO-ÉCONOMIQUES DANS LE CADRE DU C2D EMPLOI – CÔTE D'IVOIRE.....	38

EXEMPLE DISPOSITIF 5 - L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES DANS LEUR INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE PAR LES MAISONS FAMILIALES RURALES – AFRIQUE DE L'OUEST ET CENTRALE, MAGHREB, MADAGASCAR	41
EXEMPLE DISPOSITIF 6 - L'EXPERIMENTATION D'UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT A L'INSERTION PROFESSIONNELLE PAR LES COLLEGES AGRICOLES – MADAGASCAR	43
EXEMPLE DISPOSITIF 7 - LE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT A L'INSTALLATION DU PROGRAMME PUBLIC NATIONAL D'APPUI A LA FORMATION PROFESSIONNELLE (AFOP) - CAMEROUN	45
EXEMPLE DISPOSITIF 8 - LE RESEAU SYNDICAL DES ORGANISATIONS AGRICOLES – MADAGASCAR	51
EXEMPLE DISPOSITIF 9 - LA DEFINITION ET L'OPERATIONNALISATION D'UNE POLITIQUE LOCALE EN FAVEUR DES JEUNES - BENIN	52
EXEMPLE DISPOSITIF 10 - RENFORCEMENT DE L'ENTREPRENARIAT RURAL ET DES FILIERES DE VALORISATION DES PRODUITS AGRICOLES DANS LE PLATEAU CENTRAL (AVSF) - HAÏTI	53
EXEMPLE DISPOSITIF 11 - PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT AGRICOLE DURABLE DANS LA REGION DE DOSSO, PHASE II - NIGER.....	54
EXEMPLE DISPOSITIF 12 - LES PLATEFORMES D'INFORMATION, D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE ET D'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES - NIGER.....	56
EXEMPLE DISPOSITIF 13 - LES PLATEFORMES DE SERVICES – COTE D'IVOIRE	57
EXEMPLE DISPOSITIF 14 - LES « ESPACES ORIENTATION JEUNESSE », DES « PLATEFORMES-RELAIS » EN MILIEU SEMI-URBAIN ET RURAL - NIGER	59
EXEMPLE DISPOSITIF 15 - LA PROFESSIONNALISATION DU METIER DE CONSEILLER D'ORIENTATION DANS LE CADRE DES PLATEFORMES ORIENTATION-JEUNESSE – NIGER	60
EXEMPLE DISPOSITIF 16 - "RELAIS FONCIER" DU CNCR - SENEGAL.....	64
EXEMPLE DISPOSITIF 17 - EXPERIENCE DES CONSULTATIONS JURIDIQUES GRATUITES - SENEGAL	65
EXEMPLE DISPOSITIF 18 - LA RECONNAISSANCE DE L'INSTALLATION PROGRESSIVE - FRANCE.....	67
EXEMPLE DISPOSITIF 19 - EDUCATION FINANCIERE DANS LE CADRE DU PROGRAMME AFOP - CAMEROUN	67
EXEMPLE DISPOSITIF 20 - FINANCER SON PROJET - JEUNES AGRICULTEURS - FRANCE	68
EXEMPLE DISPOSITIF 21 - QUELQUES EXEMPLES D'AIDE A L'INSTALLATION MIS EN PLACE PAR DES DISPOSITIFS DE FORMATION	69
EXEMPLE DISPOSITIF 22 - LES MAISONS FAMILIALES RURALES (MFR), DES ASSOCIATIONS ANCREES DANS LES TERRITOIRES	72
EXEMPLE DISPOSITIF 23 - MISE EN RELATION ET ANIMATION DE RESEAUX DES JEUNES SORTANTS DES COLLEGES AGRICOLES – MADAGASCAR.....	73
EXEMPLE DISPOSITIF 24 - LE RESEAU YALI (YOUNG AFRICAN LEADERS INITIATIVE)	74

EXEMPLE DISPOSITIF 25 - LES JEUNES RURAUX D'AFRIQUE PRENNENT LA PAROLE	76
EXEMPLE DISPOSITIF 26 - LE PROGRAMME REGIONAL D'EDUCATION ET DE FORMATION DES POPULATIONS PASTORALES EN ZONES TRANSFRONTALIERES DE L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE L'ÉLEVAGE AU SAHEL ET EN SAVANE (APESS)	77
EXEMPLE DISPOSITIF 27 - JEUNES PROFESSIONNELS POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE / YOUNG PROFESSIONALS FOR AGRICULTURAL DEVELOPMENT (YPARD) : RENDRE LE METIER D'AGRICULTEUR PLUS ATTRACTIF.....	78
EXEMPLE DISPOSITIF 28 - LE COLLEGE DES JEUNES DU CONSEIL NATIONAL DE CONCERTATION ET DE COOPERATION DES RURAUX (CNCR) – SENEGAL	79
EXEMPLE DISPOSITIF 29 - « PREPARER LA RELEVÉ DES RESPONSABLES AGRICOLES DE DEMAIN » – MADAGASCAR	80
EXEMPLE DISPOSITIF 30 - LA DIVERSIFICATION DES FORMATIONS AU SEIN DES MAISONS FAMILIALES RURALES	83
EXEMPLE DISPOSITIF 31 - PROJET DE QUALIFICATION POUR L'EMPLOI DES JEUNES - SENEGAL.....	84
EXEMPLE DISPOSITIF 32 - PROJET APPROCHE GENRE LEVIER DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE (AGLAE) - TOGO	87
EXEMPLE DISPOSITIF 33 - STRATEGIES POUR LA REDUCTION DES INEGALITES DANS L'INSERTION ET L'EMPLOI - BOITE A OUTILS « GENRE ET FORMATION PROFESSIONNELLE » (AFD)	89
EXEMPLE DISPOSITIF 34 - LES ETUDES DE TRAÇABILITE DES PLATEFORMES ET ESPACES ORIENTATION JEUNESSE – NIGER.....	94
EXEMPLE DISPOSITIF 35 - ÉTUDE DES EFFETS ET DES CONDITIONS DE PERENNISATION DES ACTIONS DE TROIS DISPOSITIFS DE FORMATION AGRICOLE RURALE - ACCOMPAGNEMENT EN AFRIQUE	95
EXEMPLE DISPOSITIF 36 - LA CONTRIBUTION DE SWISSCONTACT A L'INTEGRATION DE LA QUESTION DE L'INSERTION DANS LES POLITIQUES DE L'EMPLOI – NIGER.....	107

Liste des sigles et abréviations

AFD	Agence française de développement
AFDI	Agriculteurs français et développement international
AFJ	Afrique Fondation Jeunes (Niger)
AFOP	Programme d'appui a la rénovation et au développement de la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et des peches (Cameroun)
AFPIJE	Appui à la Formation Professionnelle et à l'Insertion des Jeunes
AGLAE	Approche Genre Levier de l'Activité Economique
AGR	Activités génératrices de revenus
ANDML	Association Nationale des Directeurs de Missions Locales (France)
APESS	Association pour la Promotion de l'Élevage au Sahel et en Savane
ASS	Afrique subsaharienne
AVSF	Agronomes et vétérinaires sans frontières
BIT	Bureau international du Travail
BTP	Bâtiments et travaux publics
C2D	Contrat de Désendettement
CEJEDRAO	Programme de renforcement des compétences pour l'emploi des jeunes et le développement rural en Afrique de l'Ouest
CFP	Centres de formation professionnelle
CIDAP	Centre international de développement agro-pastoral (Togo)
CNCR	Conseil national de concertation et de coopération des ruraux (Sénégal)
CREE	Créez votre entreprise
EOJ	Espaces Orientation Jeunesse
FAR	Formation agricole et rurale
FAR	Formation agricole et rurale
FCFA	France CFA
FIDA	Fonds international de développement agricole
FIER	Projet formation professionnelle, insertion et appui à l'entrepreneuriat des jeunes ruraux (Mali)
Fifata	<i>Fikambanana Fampivoarana ny TAntsaba</i> ou Association pour le progrès des paysans (Madagascar)
FRDA	Fonds régional de développement agricole (Madagascar)

GERME	Gérez mieux votre entreprise
GRET	Groupe de recherche et d'échanges technologiques
HIMO	Programmes de travaux publics à haute intensité de main-d'œuvre
IAE	insertion par l'activité économique
IMF	Institutions de microfinance
IRAM	Institut de recherches et d'applications des méthodes de développement
IRENA	Agence internationale des énergies renouvelables
MEP/T	Ministère des Enseignements Professionnels et Techniques (Niger)
MFR	Maisons Familiales Rurales
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement rural (Cameroun)
MINEPIA	Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales (Cameroun)
MSA/IRC	Montpellier SupAgro / Institut de Régions Chaudes (France)
OIT	Organisation internationale du Travail
ONG	Organisation non gouvernementale
OP	Organisation professionnelle
PASI	Programme d'accompagnement spécifique à l'insertion
PFS	Plateformes de Services (Côte d'Ivoire)
PTF	Partenaire technique et financier
ROI	Retour sur investissement
S&E	Suivi et évaluation
SNFAR	Stratégie nationale de formation agricole et rurale
TIC	Technologie de l'information et de la communication
TRIE	Trouvez votre idée d'entreprise
UCOZ	Union des communes du Zou (UCOZ) (Bénin)
VAB	Valeur ajoutée brute
YALI	<i>Young African Leaders Initiative</i> / Initiative des jeunes leaders africains
YPARD	<i>Young Professionals for Agricultural Development</i> / Jeunes professionnels pour le développement agricole

Résumé exécutif

LES OBJECTIFS ET LA METHODOLOGIE DE L'ETUDE

Ce rapport présente les résultats de l'étude réalisée par l'Institut de Recherches et d'Applications des Méthodes de Développement (IRAM) pour le compte du réseau international Formation Agricole et Rurale (FAR) : « Les dispositifs d'insertion des jeunes ruraux en Afrique ». Les **principaux objectifs** de l'étude étaient de permettre de réaliser un état des lieux des dispositifs d'insertion agricole et rurale dans leur diversité et d'identifier des points de vigilance sur lesquels les professionnels de la formation agricole et rurale devront porter une attention particulière, ainsi que des éléments de préconisation permettant de nourrir les réflexions en cours au sein du Réseau FAR sur la rénovation des dispositifs de formation et d'insertion. L'étude s'est déroulée de novembre 2017 à avril 2018 et a été structurée en **trois phases** avec, pour chacune d'elle, l'élaboration d'un ou plusieurs livrables. Sur la base des pratiques et des interventions analysées dans le cadre du travail de revue bibliographique et des études de cas, et des leçons qui en ont été tirées, des **leviers d'interventions** et des **modes opératoires** ont été dégagés en tenant compte de leurs forces et faiblesses.

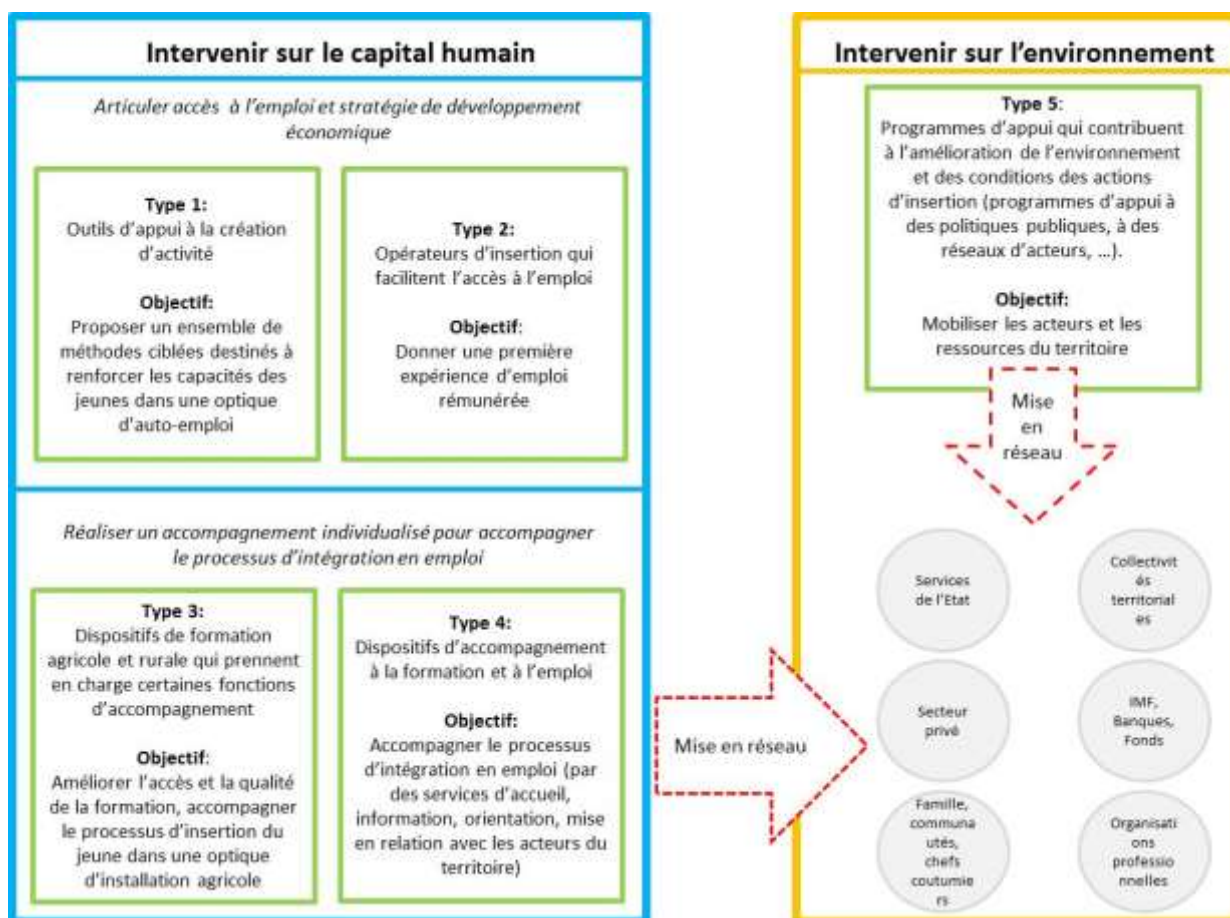
CONTEXTE ET ENJEUX DE L'INSERTION DES JEUNES RURAUX EN AFRIQUE

Face aux transformations politiques, socio-économiques et écologiques, aux enjeux de la transition démographique africaine et à la prise de conscience des risques d'explosion sociale, la question de l'emploi des jeunes en milieu rural connaît depuis la décennie 2000 un **regain d'intérêt** dans l'agenda politique et commence à émerger comme un enjeu fort de politique publique et d'appui de développement. Cette volonté politique affichée ne s'est toutefois pas encore concrétisée par des **changements politiques concrets** et dans les **choix budgétaires**.

Les réponses proposées par les États restent souvent **standardisées** sans que les problèmes de fonds ne soient encore traités : créer des conditions plus favorables au développement du tissu de petites entreprises informelles afin qu'elles soient demandeuses de compétences et de jeunes formés, dynamiser l'activité économique en milieu rural, améliorer les conditions de vie pour en renforcer l'attractivité, etc. **L'action publique** en matière d'insertion des jeunes, pour ce qui concerne les territoires ruraux en particulier, **se cherche encore**.

Depuis quelques années, face au constat des difficultés des jeunes à intégrer un emploi durable dans les zones rurales et de la faiblesse des réponses des pouvoirs publics dans ce domaine, des initiatives d'appui à l'insertion des jeunes ruraux ont vu le jour dans les différents contextes analysés : ces « **actions d'insertion** » sont riches d'enseignements par les expérimentations qu'elles initient pour accompagner les jeunes vers l'emploi, que ce soit en matière d'accompagnement individualisé des parcours des jeunes, pour renforcer leur employabilité ou pour favoriser les conditions de leur insertion (soutien au développement économique, mobilisation des appuis extérieurs...). Elles constituent en cela des « **laboratoires à solutions potentielles** » et ont un potentiel fort d'enrichissement de l'action publique en matière d'insertion des jeunes. De ces expériences ont été tirées une série d'enseignements qui sont présentés ci-après.

Figure 1 - Typologie des actions d'insertion identifiées



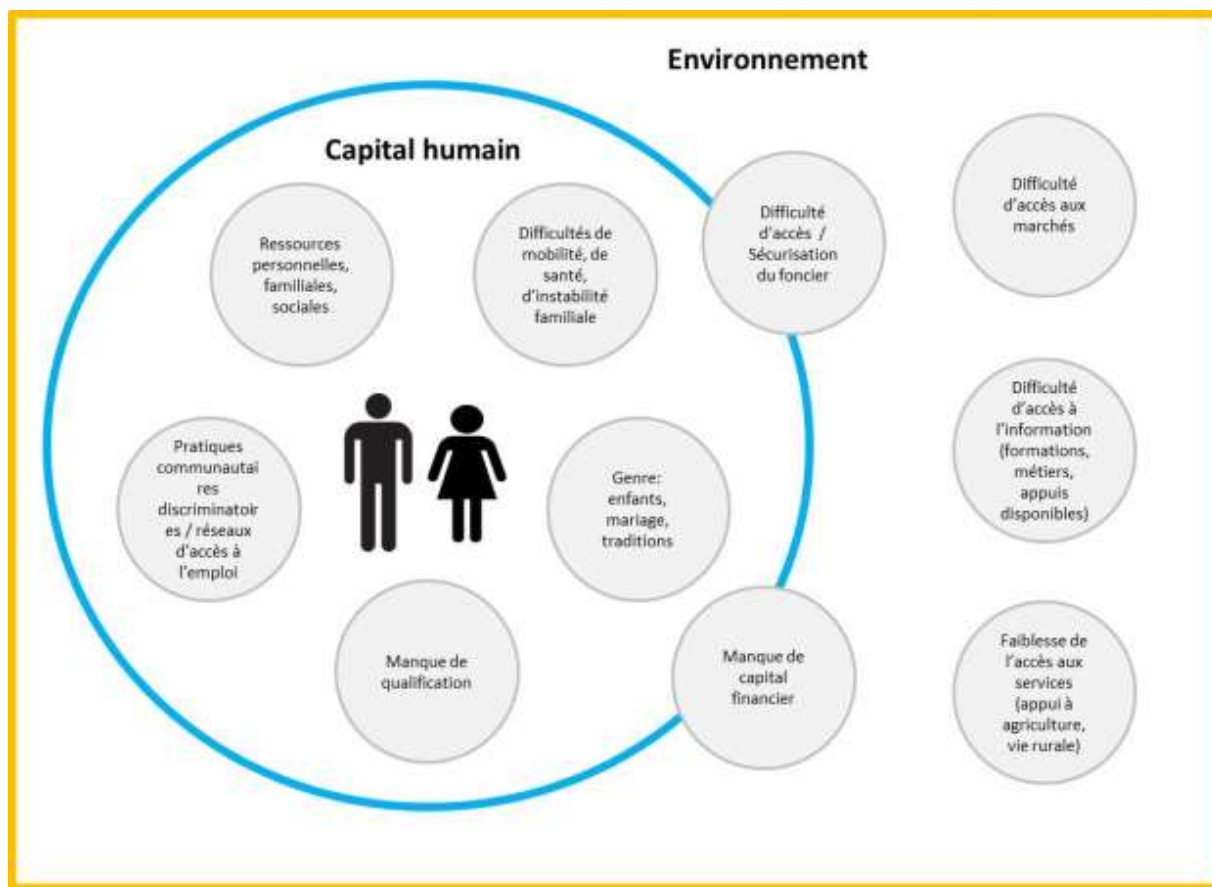
Source : IRAM, avril 2018.

ENSEIGNEMENT 1 : AU-DELA DE LA FORMATION AGRICOLE ET RURALE, REALISER UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE DES JEUNES POUR LES AIDER A CONSTRUIRE LEUR PROJET D'INSERTION

La fin de la formation confronte généralement le jeune à la question de l'emploi durable.

L'accès à une formation professionnelle (agricole ou plus largement rurale) n'est **pas obligatoirement synonyme d'accès à l'emploi** et la fin de la formation confronte généralement le jeune à la question de l'emploi durable. Les difficultés sont multiples et interagissent généralement entre elles : la faiblesse des niveaux de qualification, le manque d'orientation, le manque d'information sur les secteurs d'activité et les métiers, l'absence de construction des projets professionnels, le manque de réseaux relationnels, les difficultés de mobilité, de santé ou d'instabilité familiale, rendent souvent encore plus complexe la problématique de l'insertion professionnelle.

Figure 2 - Principaux freins dans les parcours d'insertion des jeunes



Source : IRAM, avril 2018.

Il y a donc un enjeu à accompagner les jeunes à l'issue de la formation pour les aider à construire leur propre projet (en partant de leurs connaissances), de leur permettre de dépasser leurs craintes, d'apprendre à gérer la prise de risques et de trouver les financements nécessaires. Depuis quelques années, des initiatives prenant en compte des services d'accompagnement individualisé des jeunes se sont développées (en amont, pendant et aval de la formation). Ces initiatives convergent sur une même perception de l'insertion, perçue comme un **parcours jalonné d'obstacles et d'opportunités**, qui nécessite une démarche volontaire et active de la part des jeunes. Dans ce parcours, les jeunes doivent valoriser leurs capacités et compétences, et faire face à leurs difficultés personnelles ou sociales tout autant qu'aux contraintes de leur environnement.

Ces initiatives mettent en évidence l'existence de **plusieurs fonctions** qui permettent d'accompagner les jeunes dans les différentes étapes de leur parcours d'insertion : i) Une fonction d'orientation professionnelle et d'information : il s'agit d'accueillir le jeune et de l'informer sur les métiers, ainsi que de l'accompagner dans l'expression et l'élaboration de son projet professionnel ; ii) Une fonction d'accompagnement du jeune dans la définition de son projet professionnel : il s'agit de réaliser un appui individualisé du jeune en fonction de ses besoins et en travaillant sur les différentes difficultés et opportunités qu'il rencontre ; il s'agit également de réaliser un appui post-formation pour l'aider à trouver un emploi ou à créer une activité ; iii) Une fonction d'articulation entre acteurs locaux et de mobilisation des ressources et compétences locales (élus locaux, agences de l'emploi, secteur privé,

société civile, centres de formation, etc.) pour démultiplier les opportunités et réseaux auxquels le jeune peut avoir accès.

Certaines de ces fonctions peuvent être **prises en charge directement** par les dispositifs de formation (telles que les fonctions de remise à niveau ou d'accompagnement au cours de la formation). D'autres fonctions sont à **externaliser** dans la mesure où elles correspondent à des savoir-faire et à des métiers spécifiques (notamment pour l'orientation ou l'accompagnement post-formation) et pour qu'elles ne pèsent pas trop sur les dispositifs de formation. Ces fonctions peuvent être externalisées auprès d'une grande diversité d'acteurs (publics ou privés) : agences locales pour l'emploi, dispositifs de type plateforme d'accompagnement, services communs mutualisés entre plusieurs dispositifs, organisations professionnelles, collectivités locales, associations d'anciens élèves, etc. À condition que ces acteurs soient en capacité d'assumer ce rôle (en termes de prise en charge du financement du conseil, de garantie des compétences des conseillers) et que leurs actions soient suffisamment articulées à celles des dispositifs de formation.

ENSEIGNEMENT 2 : DEVELOPPER DES STRATEGIES VOLONTARISTES POUR ACCOMPAGNER LES JEUNES FILLES

Prendre en compte les contraintes spécifiques des jeunes filles nécessite des compétences et des méthodes qui font aujourd'hui souvent défaut et son à renforcer.

La prise en compte des contraintes des jeunes filles dans leur parcours d'insertion doit faire l'objet d'une **stratégie volontariste** pour accompagner les jeunes filles et d'approches et services spécifiques adaptés à toutes les étapes du diagnostic, de la conception et de la mise en œuvre des dispositifs de formation et d'accompagnement. Cela nécessite des compétences et des méthodes spécifiques qui font aujourd'hui souvent défaut aux acteurs porteurs des dispositifs et doivent être renforcées.

- Le **diagnostic** doit apporter une analyse et une compréhension, pour chaque contexte concerné, des conditions, des contraintes ou des opportunités rencontrées par les jeunes filles au niveau de l'accès à la formation et à l'emploi. Une réflexion particulière doit être menée sur les filières ou activités sur lesquelles les jeunes filles sont fortement présentes (dans le domaine agricole par exemple : transformation, élevage, maraîchage par exemple, qui nécessitent un moindre recours au foncier).
- C'est sur cette base qu'un dispositif de formation ou d'accompagnement doit être **conçu** en tenant compte de ces obstacles et opportunités.
- Le dispositif de **suivi-évaluation** doit fournir des données désagrégées selon le genre et permettre de suivre les évolutions en matière d'accès à l'information, à la formation et à l'emploi pour les jeunes filles. Il peut être complété d'analyses ponctuelles (de type études d'impact) qui apporteront une analyse plus fine des évolutions.

ENSEIGNEMENT 3 : FACE A LA MULTIPLICITE ET LA DIVERSITE DES FREINS A L'INSERTION DES JEUNES, MOBILISER DANS LA DUREE UN ENSEMBLE D'ACTEURS SUSCEPTIBLES D'AGIR SUR DIFFERENTS LEVIERS

Les démarches qui accordent une attention particulière aux dynamiques communautaires et aux logiques de partenariats et d'articulation avec les interventions d'autres acteurs du territoire sont particulièrement

Certains facteurs freinant l'accès des jeunes à une autonomie économique et sociale sont liés au milieu dans lequel ils évoluent (leur environnement), qui bloquent la réalisation de leurs projets et les contraignent à se maintenir dans une relation de dépendance vis-à-vis de leurs familles. Hors le constat peut être fait d'un manque de concertation entre les acteurs qui travaillent sur l'insertion par des entrées spécifiques (création d'activité, formation, jeunesse ou accompagnement social, etc.), ne permettent pas d'agir efficacement et de produire les synergies nécessaires. Face à la multiplicité et la diversité de ces freins, la mobilisation dans la durée d'un **ensemble d'acteurs** susceptibles d'agir sur différents leviers est nécessaire. Le rôle joué par les **familles** dans ce processus d'insertion du jeune, en termes d'accès au foncier, d'appui humain, financier, ou pour le matériel de démarrage, en particulier, est aujourd'hui reconnu comme indispensable. Sans le soutien de sa famille,

les chances de réussite du jeune sont faibles, en particulier dans les cas d'installation agricole. C'est souvent sa famille qui lui donne son premier terrain ou le matériel nécessaire à la mise en place de son activité. Le soutien moral est également critique pour aider le jeune à se lancer. D'autres acteurs tels que les **centres de formations**, les **organisations professionnelles** pour le suivi-conseil, les **instituts de microfinance**, les **banques** et les **fonds nationaux** pour le financement, etc. peuvent également intervenir.

Catégories d'acteurs	Leviers potentiels
Famille du jeune, communautés, chefs coutumiers	Apprentissage traditionnel, première expérience de travail (non rémunérée) Facilitation de l'accès au foncier Soutien du projet du jeune (financier, matériel, mentorat, appui humain et soutien moral) Implication et suivi dans les activités de formation/accompagnement (via les associations de parents d'élève par ex.)
Dispositifs d'accompagnement à la formation et à l'emploi	Accueil, information, orientation du jeune Accompagnement dans l'élaboration du projet du jeune Mise en relation avec d'autres acteurs du territoire et mobilisation des ressources du territoire
Centres et écoles de formation	Formation (savoirs de base, savoirs techniques, <i>soft skills</i> , éducation financière) Accompagnement du projet professionnel du jeune au cours de la formation Suivi au cours de la formation et au moment de sa sortie Mise en relation avec d'autres acteurs et ressources du territoire
Institutions de microfinance (IMF), Banques, Fonds nationaux ou régionaux	Analyse de la viabilité des projets (plan d'affaires) Financement des projets des jeunes si respect de leurs conditions Proposition de services financiers (épargne, transfert...) Éducation financière via les services proposés
Collectivités territoriales (communes, régions, etc.)	Mise en place de politiques publiques locales en faveur des jeunes Facilitation de l'accès au foncier, à des locaux, à des équipements Soutien aux projets et associations de jeunes Investissements publics potentiellement favorables (petits barrages, marchés, etc.) Financement de l'installation, de l'insertion via des mécanismes adaptés aux besoins

Services de l'Etat (centraux et déconcentrés)	Définition et mise en place de politiques publiques en faveur de la jeunesse (jeunesse, emploi, agricole) Guichet d'information, d'accompagnement/conseils notamment via les agences pour l'emploi Financement des dispositifs, bourses pour les jeunes Financement des plans d'affaires des jeunes par des subventions, des lignes de crédit ou par des mécanismes adaptés (fonds de garantie, bonification de taux d'intérêt...)
Organisations professionnelles	Relais d'information et de mobilisation des jeunes Appui-conseil de proximité, échange d'expériences (compétences techniques et de gestion, appui-conseil à la relation clientèle) Services groupés d'approvisionnement et de commercialisation Identification des services existant sur le territoire et mise en relation du jeune avec d'autres acteurs, Médiation (avec les familles, les chefs coutumiers)
Secteur privé	Embauche de la main d'œuvre disponible, proposition de stages Contribution à la définition de dispositifs / stratégies répondant aux besoins de l'économie Abondement des fonds de formation professionnelle (fiscalité, taxes)
ONG ou projets d'appui sur le territoire	Accompagnement des autres acteurs dans l'expérimentation et la mise en œuvre de services et/ou dispositifs en faveur des jeunes Mise en relation des acteurs et des ressources du territoire Renforcement de capacités des acteurs
Partenaires Techniques et Financiers	Financement des dispositifs et/ou de l'Etat Mise à disposition de subvention ou de ligne de financement Soutien à la mutualisation des expériences internationales

Ainsi, les démarches qui accordent une attention particulière à l'implication des familles, au lien que peuvent tisser les dispositifs avec les parents, mais aussi aux dynamiques communautaires et aux logiques de **partenariats**, de **mise en synergie** et d'**articulation** avec les interventions d'autres acteurs du territoire sont particulièrement pertinentes.

ENSEIGNEMENT 4 : ENCOURAGER LA DIVERSITE ET LA COMPLEMENTARITE DES APPUIS POUR REPONDRE EFFICACEMENT AUX BESOINS DES ECONOMIES ET A LA DIVERSITE DES PROFILS ET DES TRAJECTOIRES D'INSERTION DES JEUNES

C'est la conjugaison de la diversité et de la complémentarité des appuis qui sera la plus performante et qui doit être encouragée.

Face au défi du nombre, à la multiplicité et à la diversité des freins à l'insertion, mais aussi des profils et des trajectoires d'insertion des jeunes, aucun appui apporté de façon isolée ne saura répondre efficacement aux besoins : c'est la conjugaison de la **diversité** et de la **complémentarité** des appuis qui sera la plus performante et qui doit être encouragée. L'auto-emploi est souvent présenté comme étant la solution au chômage massif des jeunes et de nombreuses initiatives ont vu le jour pour l'accompagner. Même si donner une chance aux jeunes pour leur permettre de s'engager sur cette voie est essentielle, il n'en demeure pas moins qu'il s'agirait d'une erreur de penser que tous les jeunes ont la capacité et/ou le souhait de créer leur entreprise, de la gérer et de la développer. Pour la catégorie de jeunes que l'auto-emploi n'intéresse pas, la réponse est plutôt de **promouvoir le salariat** par le renforcement ou le développement d'entreprises (formelles et informelles) capables de créer des emplois. Il s'agit alors de préparer ces jeunes à occuper ces postes grâce à des formations adaptées aux besoins de ces entreprises. Les entreprises privées ont aussi un rôle essentiel à jouer pour intégrer une partie de la main-d'œuvre disponible sur le marché du travail. Ces acteurs privés peuvent devenir des partenaires de premier plan à condition de pouvoir répondre à leurs besoins en matière de qualification et de prendre en compte leurs attentes vis-à-vis des dispositifs de formation et d'accompagnement. Ainsi, il

est important d'orienter, à partir de l'analyse des besoins de l'économie et des entreprises porteuses de développement, les appuis vers des métiers porteurs de débouchés et répondant aux aspirations des jeunes. Il s'agit de cibler les entreprises formelles, mais également de prendre en considération celles dites informelles afin de les sensibiliser à l'intérêt d'évoluer et de se développer pour pouvoir accéder aux marchés publics ou à des financements plus adaptés. L'implication du secteur privé passe également par le développement de mesures incitatives en faveur des entreprises (formelles ou informelles) qu'elles soient fiscales, réglementaires ou qu'elles permettent des accès facilités au crédit, pour celles qui font l'effort de s'engager dans l'insertion, l'accueil et le suivi des jeunes et qui coopèrent avec les centres de formation. Par ailleurs, il est nécessaire de ne pas nier l'importance de la promotion des **activités économiques non agricoles** pour répondre à la fois aux enjeux de développement des zones rurales et à la diversité des aspirations des jeunes et de faire découvrir aux jeunes la diversité des métiers ruraux potentiels (travail d'information et d'orientation).

ENSEIGNEMENT 5 : VEHICULER UNE IMAGE POSITIVE DU SECTEUR AGRICOLE ET RURAL EN TRAVAILLANT A L'ATTRACTIVITE DE L'AGRICULTURE ET DES ZONES RURALES

Travailler à la valorisation du métier d'agriculteur et des métiers ruraux en général constitue un levier important d'insertion des jeunes dans les zones

Travailler à la valorisation du métier d'agriculteur et des métiers ruraux en général constitue un levier important d'insertion des jeunes dans les zones rurales. Cela passe par la démonstration de la **valeur économique et sociale** de l'activité développée par le jeune, l'introduction d'innovations techniques et technologiques, mais aussi l'amélioration de la **reconnaissance** du métier d'agriculteur, le changement de discours, la valorisation des *success story* des jeunes en activité. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) constituent à cet effet une véritable opportunité qui doit être soutenue pour contribuer à moderniser l'image comme la pratique de l'agriculture, en donnant accès aux agriculteurs à une très grande diversité de services auxquels ils n'auraient pas eu accès sinon. Toutefois, améliorer l'attractivité de l'agriculture et des zones rurales passe avant tout par : i) l'amélioration des **conditions de travail** des jeunes, en travaillant notamment sur les conditions d'accès à la terre et aux crédits, le renforcement des capacités, la modernisation de l'agriculture et en posant l'enjeu de la garantie des prix pour permettre une augmentation des revenus agricoles... ; ii) l'amélioration des **conditions de vie** dans les zones rurales (téléphonie mobile et accès à l'information, électricité, services de base...) qui ne relèvent pas des dispositifs de formation ou d'accompagnement en tant que tel, mais impliquent de mettre en place des politiques claires en faveur de l'insertion des jeunes.

ENSEIGNEMENT 6 : METTRE LES JEUNES AU CŒUR DES DISPOSITIFS ET DES STRATEGIES EN TENANT COMPTE DE LEURS ATTENTES ET STRATEGIES

Il convient d'être à l'écoute des jeunes, de leurs besoins et de leur donner la parole.

Une constante des initiatives d'appui à l'insertion des jeunes est que peu de dispositifs impliquent les jeunes et leurs organisations représentatives dans leur pilotage. Cela se retrouve à fortiori dans le cadre de l'élaboration des stratégies ou politiques en direction de la jeunesse (aux différentes échelles). De ce fait, leurs avis sont rarement pris en compte. Il convient d'être à l'écoute des jeunes, de leurs besoins qui sont souvent complexes et multiformes, et de leur **donner la parole**, en les impliquant dans les dialogues, les consultations et les décisions qui les concernent.

ENSEIGNEMENT 7 : TRAVAILLER A L'EFFICACITE ET L'EFFICIENCE DES EXPERIMENTATIONS MENEES, DANS UNE OPTIQUE DE PERENNISATION DES SERVICES DEVELOPPES ET DE CHANGEMENT D'ECHELLE

La question de l'outillage statistique et comptable permettant d'assurer le suivi du rapport coût-efficacité des dispositifs / services et du « retour sur investissement » est par conséquent primordiale.

Les actions précédemment analysées apportent des réponses concrètes à la problématique de l'insertion des jeunes ruraux. Cependant, seules, elles ne peuvent pas suffire. Elles situent généralement leur action à une échelle locale, pour la plupart elles en sont encore à un stade expérimental et leur modèle économique repose essentiellement ou en partie sur des financements extérieurs. Compte tenu des enjeux démographiques auxquels sont confrontés les pays analysés et des difficultés que rencontrent les jeunes pour accéder à l'emploi, la pérennisation des initiatives expérimentées et leur développement (dans le sens d'une massification) sont des enjeux importants, en vue de fournir une réponse durable à la problématique de l'insertion des

jeunes. Pour passer le cap de l'expérimentation et fournir une réponse durable à la problématique de l'insertion des jeunes, les actions engagées doivent démontrer la nature de l'**impact** qu'elles ont sur les parcours des jeunes, en s'attachant à évaluer la **pertinence** et la **qualité** des réponses apportées, leur efficacité sur le moyen/long terme et leur efficacité. La question de l'**outillage statistique et comptable** permettant d'assurer le suivi des jeunes sur la durée est par conséquent primordiale.

ENSEIGNEMENT 8 : ENCOURAGER LE DEVELOPPEMENT DE POLITIQUES CLAIRES EN FAVEUR DE LA JEUNESSE RURALE.

Les dispositifs doivent rechercher des articulations avec les pouvoirs publics et développer des argumentaires en faveur d'une meilleure prise en compte par les pouvoirs publics de ces enjeux.

La question de l'articulation des initiatives expérimentées sur le terrain avec les politiques publiques est une question centrale. Cette articulation est d'autant plus importante que l'insertion des jeunes doit répondre à des enjeux en termes d'égalité d'accès à tous les publics et sur l'ensemble des territoires qui ne peuvent être garantis que par l'État et les collectivités locales. L'implication de ces acteurs publics, mais également des organisations professionnelles et du secteur privé, aux niveaux national et international, est incontournable sur les thématiques d'accès aux marchés, de structuration des filières agricoles ou encore d'accès au foncier, de même que sur la qualité des services (de santé, d'éducation, les TIC, les loisirs...) et les conditions de vie en milieu

rural pour renforcer l'attractivité des zones rurales. Les dispositifs expérimentés localement doivent par conséquent **rechercher des articulations avec les pouvoirs publics** et développer des argumentaires en faveur d'une meilleure prise en compte par les pouvoirs publics de ces enjeux. Il revient par ailleurs aux pouvoirs publics de s'intéresser et de tirer parti des expérimentations conduites et de s'inspirer des innovations qu'elles initient : en Afrique, l'action publique en matière d'insertion des jeunes, pour ce qui concerne les territoires ruraux en particulier, se cherche encore. Elle gagnerait à s'inspirer de ces initiatives et à **innover**.

Toutefois, accompagner les jeunes par des dispositifs de formation et d'insertion n'a de sens que s'il existe des **perspectives d'insertion** pour les jeunes et si le contexte économique, les modèles productifs et les politiques publiques intègrent l'enjeu de l'emploi en général et des jeunes en particulier. L'enjeu principal réside dans la capacité à créer un environnement favorable pour que les jeunes réussissent dans les zones rurales et à poursuivre toutes les actions qui soutiennent la croissance et l'emploi ainsi que celles qui améliorent l'environnement des projets d'insertion : supprimer les obstacles qui entravent l'installation agricole, mettre en place des garanties gouvernementales pour

que les jeunes, notamment ceux qui veulent monter une petite entreprise et les agriculteurs, puissent accéder à des services financiers, développer l'infrastructure, etc. Le développement de politiques publiques relatives à l'éducation, à la formation et à l'emploi doit ainsi s'accompagner de politiques touchant les questions commerciales, foncières, agricoles, industrielles ou fiscales pour répondre aux défis pour le continent africain. Ces politiques doivent apporter une réponse structurée et pérenne aux préoccupations des jeunes, tout en prenant en compte les réalités actuelles du milieu rural et ses évolutions (pressions foncières accrues, vulnérabilité au changement climatique, difficultés de plusieurs grandes cultures de rente, etc.). Ces politiques doivent enfin dépasser la question de l'insertion professionnelle pour ouvrir sur des thématiques relatives à l'accès des jeunes à des **droits économiques, sociaux et politiques** et plus largement sur le modèle économique de développement favorable à la jeunesse.

1. Introduction

1.1. Contexte et enjeux de l'insertion des jeunes en milieu rural en Afrique

1.1.1. Transition démographique et emploi

Le problème du nombre de jeunes auquel est aujourd'hui confrontée l'Afrique représente une contrainte majeure pour concevoir des actions d'insertion. Les données concernant la **transition démographique** et son impact direct sur le nombre d'entrées sur le marché du travail en Afrique subsaharienne (ASS) soulignent avec force le problème de masse auquel est confronté le continent. La population d'ASS devrait atteindre, en fonction de l'évolution du taux de fécondité, entre 1,7 et 2,3 milliards de personnes en 2050. Les moins de 25 ans représentent 63% de la population totale. Les arrivées sur le marché de l'emploi de cette catégorie de la population devraient passer de 17 millions en 2010 à 27 millions en 2030 et 32 millions en 2050. La population active africaine devrait ainsi croître de 300 millions de personnes d'ici à 2030. En milieu rural, ces problématiques sont amplifiées puisqu'en dépit d'une urbanisation rapide, la population africaine sera encore majoritairement rurale en 2035 : pendant les 15 prochaines années ce sont 330 millions de jeunes qui seront en demande d'emploi, dont 2/3 issus du milieu rural¹.

Les systèmes économiques apparaissent insuffisamment dynamiques et structurés pour répondre à la demande massive et continue d'emplois décents. Ces projections démographiques posent ainsi la question de la **transition économique** des pays d'ASS et de ses répercussions sur le marché de l'emploi. Les économies africaines sont, dans l'ensemble, caractérisées par un faible dynamisme des secteurs secondaire et tertiaire formels, une segmentation des marchés du travail (formel et informel) et la prédominance d'activités de subsistance dans le secteur agricole, en particulier de l'agriculture familiale et dans le secteur informel en milieu urbain. En raison du faible développement du segment formel des économies, l'activité salariée reste marginale, tandis que le travail indépendant dans le cadre de microentreprises (à faible productivité et qui dégagent des faibles revenus), le sous-emploi et la pluriactivité sont généralisés. Les secteurs secondaire et tertiaire, trop faiblement développés dans beaucoup de pays, n'ont donc pas la capacité à absorber la main-d'œuvre « libérée » par l'agriculture et le secteur rural. Le secteur agricole – qui emploie encore 50 à 60% de la population dans la grande majorité des pays d'ASS et jusqu'à 75% au Sahel – aura du mal à « absorber » ces millions de jeunes. D'une part parce que la pression démographique a déjà conduit au morcellement accru des exploitations, rendant celles-ci difficilement viables. D'autre part, parce que de nombreux jeunes, faute de rémunération décente et de conditions de travail et de vie attractives, se détournent de l'activité

¹ Losch Bruno, « Changement structurel, emplois des jeunes et agriculture en Afrique. Etat des lieux et enjeux de développement », Document de travail pour le « Forum du développement rural en Afrique » Cotonou (2-4 mai 2013-2014). (https://agritrop.cirad.fr/570659/2/document_570659.pdf).

agricole. Les systèmes économiques apparaissent ainsi insuffisamment dynamiques et structurés pour répondre à la demande massive et continue d'emplois décents.

Se pose alors la question du devenir des cohortes de jeunes exclus du secteur primaire et non inclus dans les secteurs secondaires et tertiaires et avec elle de l'attention à accorder aux emplois en dehors de la sphère de la production (activités non agricoles). Se pose également la question de la capacité du secteur agricole, et en particulier des agricultures familiales, fortement génératrices d'emplois, à devenir une voie de sortie de cette impasse, en se modernisant, en saisissant les opportunités nouvelles de marché et en générant des emplois, pour devenir des « agricultures productives à haute valeur sociale et environnementale » (H. Rouillé d'Orfeuil, 2012)².

1.1.2. Formation et insertion des jeunes ruraux

Cette **segmentation** de l'économie se retrouve dans la **formation professionnelle**. La formation professionnelle dans les différents contextes s'organise généralement en deux pôles. D'une part un système d'enseignement technique et de formation professionnelle (public et privé) encore orienté principalement vers les emplois de l'administration et des entreprises modernes et, d'autre part, une formation interne au secteur informel qui passe par l'apprentissage du métier sur le tas. En milieu rural, les **systèmes d'apprentissage traditionnels** au sein des familles ou des réseaux de proximité jouent notamment un rôle primordial dans les parcours de formation et d'insertion des jeunes : la majorité des jeunes africains réalise en effet sa première activité économique au sein de l'activité familiale (dans des exploitations agricoles ou des entreprises familiales en qualité d'aides familiaux) et combine études et activité économique. Cette mise au travail précoce constitue encore pour beaucoup la première étape d'un parcours vers la vie d'adulte. Ces systèmes d'apprentissage traditionnels restent cependant encore mal connus et devraient faire l'objet de travaux de recherche et d'approfondissements.

La question de l'**emploi des jeunes** est une préoccupation relativement ancienne des pouvoirs publics dans de nombreux pays d'Afrique : depuis plusieurs décennies, les États expérimentent différentes actions en faveur de l'emploi des jeunes. Cependant ces **actions publiques sont souvent défailtantes** et la portée de leur action est surtout **urbaine** : elles ciblent en priorité les jeunes diplômés, moins éloignés de l'emploi (réformes des systèmes éducatifs et de formation professionnelle répondant prioritairement aux besoins en emplois publics, expérimentation de services publics de l'emploi, agences et des fonds de promotion de l'emploi des jeunes, etc.) ou les jeunes déscolarisés des zones urbaines (soutien à la création d'auto-emploi, chantiers d'insertion, programmes de travaux publics à haute intensité de main-d'œuvre, etc.). La grande majorité des États africains ont également des ministères dédiés à la jeunesse, qui déploient des programmes en faveur de l'insertion des jeunes

² Wampfler Betty, Bergès Louise, « Comprendre le processus d'installation des jeunes en agriculture pour mieux l'accompagner. Grille d'analyse et premiers résultats », *Note Technique n°27*, Paris, AFD, 2017. (<https://www.afd.fr/fr/comprendre-le-processus-dinstallation-des-jeunes-en-agriculture-pour-mieux-laccompagner-grille-danalyse-et-premiers-resultats>).

au sens large, peu ciblés sur l'insertion économique (soutien aux mouvements de jeunesse, promotion de l'implication citoyenne, prévention contre les comportements à risque). Dans tous les cas, les jeunes ruraux n'ont jusque-là que rarement été pris en compte dans les politiques et stratégies afférentes à l'emploi et à la jeunesse.

Du fait de résultats en demi-teinte des stratégies et programmes menés depuis plusieurs décennies et d'une prise de conscience de la diversité des contraintes à lever, on assiste depuis quelques années à une **évolution de la manière d'appréhender la problématique de l'insertion des jeunes**. En effet, l'appréhension des phénomènes de sous-emploi, de pluriactivité et d'emploi non-décent s'est améliorée, ainsi que celle des différents déterminants de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sur des marchés du travail encore trop peu inclusifs.

À ces évolutions relatives à la compréhension de la problématique de l'insertion des jeunes, centrées au départ sur les jeunes diplômés, s'est ajoutée plus récemment une **préoccupation spécifique pour l'emploi en milieu rural**. Face aux transformations politiques, socio-économiques et écologiques, aux enjeux de la transition démographique africaine et la prise de conscience des risques d'explosion sociale³, cette question connaît depuis la décennie 2000 un regain d'intérêt dans l'agenda politique et la question de la jeunesse rurale commence à émerger comme un enjeu fort de politique publique et d'appui de développement.

Cette volonté politique affichée ne s'est toutefois pas encore concrétisée par des **innovations méthodologiques**, des **changements politiques concrets** ou dans les **choix budgétaires**. Les réponses proposées par les États restent souvent standardisées (apprentissage, appui à l'installation et à la création d'activité, HIMO...) sans que les problèmes de fonds ne soient encore traités : créer des conditions plus favorables au développement du tissu de petites entreprises informelles afin qu'elles soient demandeuses de compétences et de jeunes formés, dynamiser l'activité économique en milieu rural, améliorer les conditions de services (santé, éducation, TIC, loisirs...) et de vie en milieu rural pour renforcer l'attractivité des zones rurales.

Les ministères africains de l'Agriculture se sont largement emparés de la question de la formation agricole et rurale, et des actions spécifiques sont visibles dans plusieurs pays. Cependant la prise en compte des conditions de l'insertion des jeunes ruraux reste à ce jour **balbutiante**.

La formalisation de stratégies nationales et de programmes publics (AFOP au Cameroun, FORMAPROD à Madagascar par exemple) et la création des réseaux nationaux Formation agricole et rurale est une bonne opportunité pour poser, au-delà des politiques de formation, les enjeux de l'appui à l'insertion des jeunes ruraux.

³ La nécessité de politiques actives en faveur de l'emploi des jeunes est clairement reliée à une préoccupation plus globale d'ordre social et politique (migrations, risques de violence et de radicalisation. Alexander Chikwanda, Ministre Zambien des finances, a résumé la situation par ces termes : « le chômage des jeunes est une bombe à retardement ». (<https://www.info-afrique.com/le-chomage-des-jeunes-croissance-economique/>).

1.2. L'insertion des jeunes, de quoi parle-t-on ?

1.2.1. La notion de jeunesse

L'Union africaine définit officiellement le terme de « **jeune** » par toute personne âgée de 15 à 35 ans⁴. Définir la jeunesse sur la base de seuls critères biologiques apparaît toutefois peu pertinent, la notion de jeunesse étant davantage liée à des pratiques sociales et culturelles qui varient selon les contextes et les époques. C'est la raison pour laquelle on se tourne généralement vers des travaux de sociologie qui décrivent la jeunesse comme un âge intermédiaire entre l'enfance et l'âge adulte, une période de vie transitoire, au cours de laquelle nombre d'étapes sont franchies (telles que l'entrée en union, l'installation dans une résidence différente de celle des parents).

Sur le continent africain, historiquement, la **notion de jeunesse** renvoie à des représentations et à des pratiques différentes. Dans les sociétés rurales, en particulier, les rites ont longtemps marqué le passage de l'enfance à l'âge adulte. Ce changement de statut s'effectuait sans qu'une période de transition ne soit reconnue par ces sociétés. Pour les filles, le passage à l'âge adulte avait lieu au moment de la puberté et se concrétisait à travers le mariage. Les garçons, quant à eux, accédaient au statut d'adulte à l'issue d'une série de rituels tout en maintenant une relation de forte dépendance vis-à-vis des aînés. Cette absence de reconnaissance d'un stade intermédiaire entre l'enfance et l'âge adulte a contribué à la sous-représentation de la catégorie des individus âgés de 10 à 19 ans dans les études démographiques. La non-reconnaissance du stade de la jeunesse dans ces sociétés a également eu pour conséquence la prise en charge collective des jeunes et des enfants et leur circulation au sein des groupes lignagers. Ces pratiques persistent dans certaines zones rurales, toutefois, sous l'effet de l'urbanisation et des migrations, la prise en charge des enfants sort progressivement du cadre lignager. Il est alors demandé à l'État de répondre aux aspirations des jeunes en matière d'accès à l'éducation, à la formation et à l'emploi. En même temps, ces mutations ont contribué à l'émergence des jeunes en tant que groupe social spécifique. L'éloignement géographique, l'acquisition d'un savoir ou de revenus ont permis aux jeunes et en particulier aux jeunes ruraux d'acquérir une certaine autonomie vis-à-vis de leur famille⁵.

1.2.2. « Emploi » et « insertion », deux notions distinctes

Une lecture transversale des écrits sur la question de l'insertion des jeunes met en lumière la diversité des termes utilisés et des approches analytiques auxquelles ils se réfèrent: emploi, insertion, installation, processus, parcours, trajectoire, transition vers la vie active, accompagnement, travail décent... Les

⁴ African Union Commission, *African youth charter*, Banjul, July 2006. (http://www.un.org/en/africa/osaa/pdf/au/african_youth_charter_2006.pdf).

⁵ Lambert Agnès, « Portrait de la jeunesse africaine », dans Bunge Frédéric, Goldstein Gilles, Patat Cécile, Erceau Julie, « L'insertion socio-économique des jeunes ruraux en Afrique. Contraintes et perspectives », document de synthèse des Journées d'études Iram, Paris, (27 juin 2013). (<https://www.iram-fr.org/ouverturepdf.php?file=631.pdf>).

termes d'intégration en emploi et d'insertion sont souvent utilisés comme équivalents, notamment dans les rapports des organisations internationales et les documents de projets.

Si l'objectif d'emploi est toujours présent quelles que soient les actions, dans certains cas elles se focalisent sur l'accès, l'entrée ou l'intégration dans l'emploi. Il nous semble alors préférable de parler d'**intégration en emploi**, que cela concerne l'intégration en emploi salarié, la création d'activité ou la création d'une exploitation agricole autonome (on parle alors d'**installation agricole**).

La notion d'**insertion**, quant à elle, ne se limite pas à l'emploi, mais place l'activité dans la perspective dynamique d'une trajectoire de vie et d'une attente de position économique et sociale des jeunes. Les études sur la jeunesse aussi bien en Europe qu'en Afrique mettent ainsi en évidence les liens entre l'accès à l'emploi et des étapes clés du passage à la vie d'adulte, telles que l'autonomie de résidence ou l'entrée dans la vie conjugale. Le retard de l'âge au mariage et la cohabitation subie sont des corollaires des difficultés d'insertion. L'emploi est important aux yeux des jeunes pour ce qu'il ouvre comme perspective d'autonomie vis-à-vis de la famille et de prise de responsabilités. Les attentes des jeunes concernent aussi le contenu du travail et la position sociale liée à l'emploi. Ainsi, la nature de l'emploi importe autant que le fait d'être employé. Les organisations internationales proposent la notion de **travail décent** pour exprimer cette ambition de qualité de l'emploi⁶.

Dans la présente étude, nous emploierons le terme d'« insertion » dans son sens le plus englobant désignant le processus (par opposition à un état) qui mène à l'autonomie sociale, à l'indépendance financière et à un engagement des jeunes dans la vie économique, sociale et politique de leur territoire. Nous parlerons d'intégration en emploi lorsque les actions ciblent l'emploi spécifiquement.

Dans ce sens, la problématique de l'insertion des jeunes inclut les champs de la formation, de l'emploi (mais ne s'y limite pas), du social et du politique. Les expériences ciblant expressément l'insertion des jeunes sont encore rares dans le contexte africain, alors qu'en France, le caractère multidimensionnel de l'insertion professionnelle est souligné depuis le rapport Schwartz en 1981⁷ et que de nombreuses actions et structures d'intervention se réclament de l'insertion sociale et professionnelle.

⁶ Barlet Sandra, Gauron André, Huyghe Mauro Annick, « L'insertion des jeunes en Afrique subsaharienne. De quoi parle-t-on ? », dans *L'Actualité des services aux entreprises, série en ligne n° 25*, Nogent-sur-Marne, Editions du GRET, juin 2013. (http://www.gret.org/wp-content/uploads/Insertion-des-jeunes-en-ASS_1.pdf).

⁷ Schwartz Bertrand, Labbé Philippe, Rapport sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. 1981 Naissance de l'insertion, Éditions Apogée, Paris, 2007.

La notion d'« insertion professionnelle et sociale ».

En France, des travaux ont développé la notion d'insertion professionnelle et sociale (voir par exemple les travaux de Philippe Labbe et d'Anne Le Bissonnais sur le sujet) définie comme un **processus multidimensionnel et non linéaire** qui incite à appréhender l'insertion des jeunes dans une dimension systémique : être à l'écoute des jeunes pour connaître leurs aspirations et leurs aptitudes, améliorer l'orientation professionnelle et vérifier leurs projets professionnels avant l'entrée en formation, les accompagner dans leur parcours d'insertion en intervenant conjointement sur les différents freins (manque d'information sur les secteurs d'activité et métiers et sur les formations, manque de réseaux relationnels, difficultés de mobilité, de santé ou d'instabilité familiale...), permettent souvent d'éviter les ruptures précoces de parcours et de trouver la formation qui convient à chaque jeune en fonction de son projet professionnel.

Par ailleurs, l'accès à une formation professionnelle n'est pas obligatoirement synonyme d'accès à l'emploi et la fin de la formation confronte le jeune à la question de l'emploi durable. Il y a alors également **un enjeu à accompagner les jeunes pour qu'ils puissent avoir accès, à l'issue de la formation, à des opportunités d'emploi.**

Cette notion fait référence à l'**approche globale** développée dans les années 80 avec le rapport Bertrand Schwartz (Schwartz, B., septembre 1981), à l'origine de la création des missions locales. Elle est distincte de la notion d'intégration en emploi (qui est l'état, la situation stabilisée à laquelle aboutit théoriquement le processus d'insertion) ou de celle d'insertion par l'activité économique (IAE) qui fait référence en France à des structures spécifiques permettant à des personnes en difficulté de bénéficier de contrats de travail. Elle est pertinente pour comprendre les trajectoires des jeunes au Nord comme au Sud.

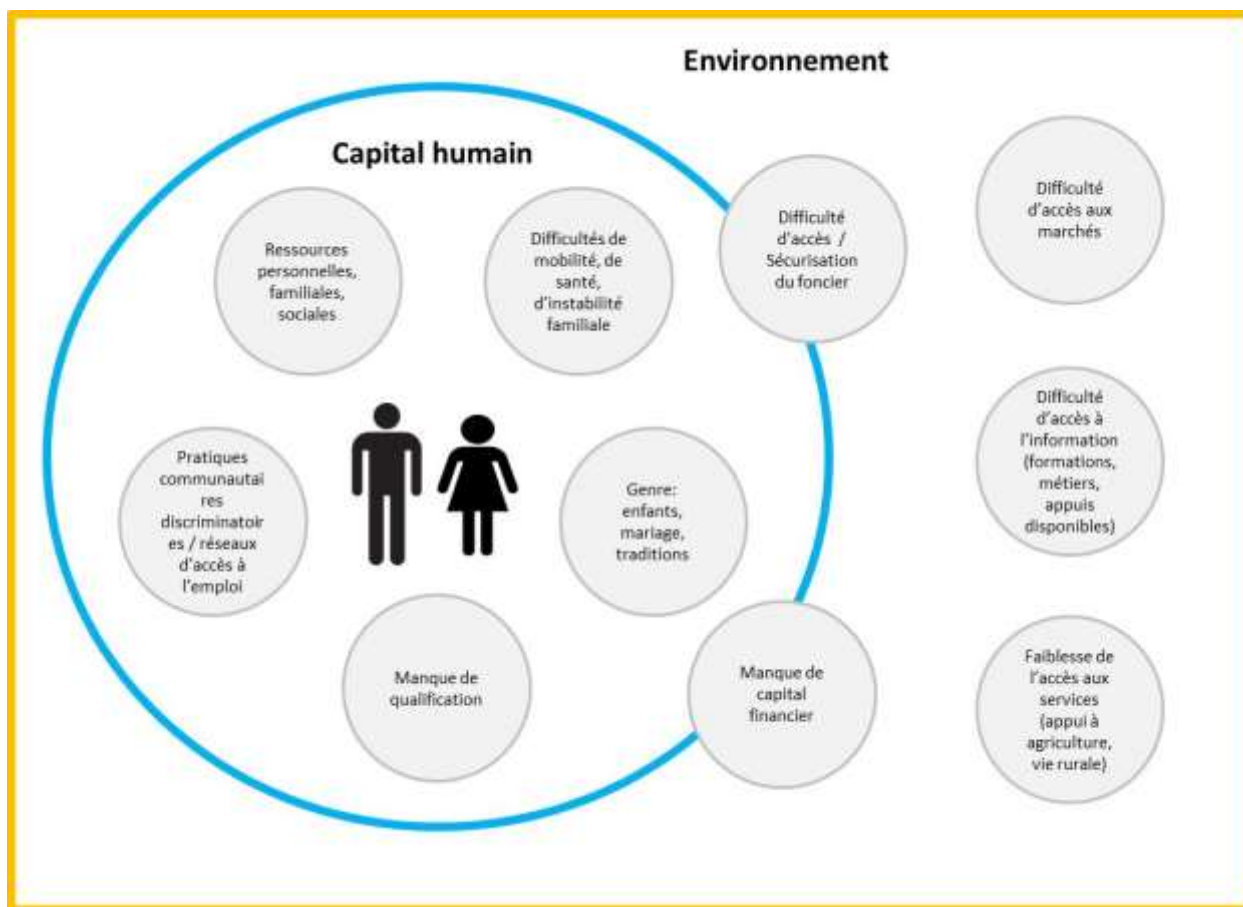
Dans les **pays du Sud**, elle est relativement récente : on assiste depuis quelques années seulement au développement d'initiatives qui mettent en avant la notion d'insertion sociale et professionnelle des jeunes dont les objectifs sont de contribuer à la diminution du chômage, à l'accès à un revenu et à l'autonomie.

La notion de **parcours d'insertion** est associée à celle de processus : dans la mesure où les jeunes font face à des problématiques et à des contraintes différentes, le chemin qui leur permet d'avancer ne passe pas par les mêmes étapes pour tous et les parcours peuvent être très diversifiés. En outre, les parcours vers un emploi ne sont jamais linéaires: les étapes par lesquelles ils passent et leurs durées peuvent varier selon les caractéristiques personnelles, les opportunités saisies et les obstacles rencontrés. Les ressources personnelles, familiales et sociales conditionnent ces parcours des jeunes, qui sont aussi confrontés à l'ensemble des freins et opportunités de leur environnement de proximité, et notamment à l'accès à la terre, à la mobilité, au capital financier et à l'information.

Les **jeunes filles** sont en particulier confrontées à des difficultés et freins spécifiques qui sont généralement le fait de normes sociales qui attribuent, depuis la première enfance et tout au long de la vie, différents rôles aux garçons et aux filles, « avec des conséquences fortes sur les positions familiales et professionnelles des femmes marquées par une générale subordination à celles des hommes » et toutes les implications que cela peut avoir en termes d'accès aux ressources (éducation, terre, capital, réseaux) et de division du travail (mécanique, moteurs, engins, réparation mécanique ou électrique, tôlerie, peinture et vulcanisation, mais aussi menuiserie, tapisserie, bâtiment pour les garçons et la couture et la coiffure pour les filles). À cela s'ajoutent d'autres facteurs tels que les dispositifs légaux pénalisant les femmes, l'habitude sociale dominante de mariages et de maternités précoces ou encore la nécessité de contribuer au travail domestique, etc.⁸

⁸ Voir sur ce sujet : Adjamagbo Agnès, *Insertion professionnelle des jeunes et des femmes dans les pays du Sud*, Université de Provence, France (non daté). (<http://www.abhatoo.net.ma/maalama-textuelle/developpement-economique-et-social/developpement-economique/travail-et-emploi/insertion-professionnelle/insertion-professionnelle-des-jeunes-et-des-femmes-dans-les-pays-du-sud>).

Figure 3 - Principaux freins dans les parcours d'insertion des jeunes



Source : IRAM, avril 2018.

Le dossier d'Afrique contemporaine « Être jeune en Afrique rurale »⁹ montre à quel point les périodes d'insertion, dans toute leur diversité, peuvent être longues, comprendre des étapes de chômage, de formation, d'emploi ou encore d'inactivité. Il montre également le rôle joué par la **mobilité** des jeunes, entre l'espace rural d'origine et les centres urbains sur la courte, la moyenne ou la longue distance, comme moyen de survivre ou, dans une perspective plus dynamique, de commencer à accumuler un capital social et financier. Et comment cette mobilité des jeunes ruraux élargit l'espace d'accès aux ressources et crée un « **entre-deux** », véritable source d'opportunités économiques. Les jeunes élaborent un mode de fonctionnement hybride et fluide, c'est-à-dire un régime de mouvement en construction permanent et incertain où ils sont « entre », ni dedans ni dehors, ni stables ni instables¹⁰.

Flahaut Erika (coord.), *L'insertion professionnelle des femmes. Entre contraintes et stratégies d'adaptation*, Paris, PUR, « Des sociétés », 2006.
 Adjamagbo Agnès ; Antoine Philippe ; Beguy Donatien ; Dial Fatou Binetou, *Comment les femmes concilient-elles mariage et travail à Dakar et à Lomé ?*, Document de travail, DIAL, mars 2006.

⁹ Gastineau B., Golaz V. (coordination), « Être jeune en Afrique rurale » in *Afrique contemporaine*, 2016/3 (N° 259).

¹⁰ Foucart Jean, *Fluidité sociale et conceptualisations de l'entre-deux. Systèmes semi chaotiques, réseaux et transactions sociales*, Aix en Provence, Persée, « L'Arbre du savoir », 2016.

La notion de parcours d'insertion est par ailleurs importante, car une « bonne » insertion tient davantage au fait qu'un jeune parvient à rester en poste sur la **durée**, qu'il est **satisfait** de son travail et qu'il **évolue**, qu'à l'obtention ou la perte d'un travail à un moment précis¹¹. Dans la pratique cependant, les résultats à atteindre dans les actions d'intégration en emploi ou d'accompagnement à l'insertion sont souvent limités à l'accès à un premier emploi ou à l'atteinte d'une étape d'un parcours d'insertion. Des actions d'insertion s'orientent également vers des activités génératrices de revenus, donnant priorité à la lutte contre la pauvreté.

Dans la présente étude, nous emploierons le terme d'actions d'insertion pour désigner l'ensemble des mesures, services dispositifs et/ ou actions qui accompagnent le parcours des jeunes, cherchent à en réduire la durée et à aider le jeune à surmonter les obstacles qu'il rencontre dans son accès à l'emploi.

1.3. Objectifs de l'étude et méthodologie

1.3.1. Objectifs et champs de l'étude

Dans le cadre de la deuxième phase du projet Appui au Développement de l'Expertise en Formation Agricole et Rurale (Adex FAR 2)¹², le réseau international « Formation Agricole et Rurale » réalise une étude sur les dispositifs d'insertion des jeunes en milieu rural en Afrique, afin de :

- Mieux comprendre les **conditions d'insertion** des jeunes ruraux ;
- Questionner les **formes et modalités d'accompagnement** ;
- Analyser les **effets des dispositifs** existants, au profit des membres du Réseau.

Ce travail s'inscrit dans la lignée du chantier de formation-recherche-développement sur le thème du renouvellement des agricultures familiales et de l'insertion des jeunes en agriculture mené par Montpellier SupAgro / Institut de Régions Chaudes (MSA/IRC), en lien notamment avec l'agence FERT et le réseau FAR. La présente étude vise à prolonger ces travaux analytiques en approfondissant leur dimension opérationnelle afin d'en faciliter la diffusion et l'appropriation au sein des membres du réseau FAR. Ce travail visait un **triple objectif** :

- Permettre de réaliser un **état des lieux** des dispositifs d'insertion agricole et rurale dans leur diversité ;
- Dégager des **leviers d'interventions** et des **modes opératoires**, en tenant compte de leurs forces et faiblesses, sur la base des ressources bibliographiques existantes dans le domaine, ainsi que de cas concrets analysés et des leçons apprises qui en seront tirées ;
- Identifier des **points de vigilance** sur lesquels les professionnels de la formation agricole et rurale devront porter une attention particulière, ainsi que des éléments de préconisation

¹¹ Barlet Sandra, Gauron André, Huyghe Mauro Annick « L'insertion des jeunes en Afrique subsaharienne. De quoi parle-t-on ? », art. cité.

¹² Le projet ADEX FAR 2 est financé par l'Agence Française pour le Développement (AFD). Il consiste en la production de connaissances et la capitalisation d'expériences, sur la formation agricole et rurale au service des membres du Réseau FAR.

permettant de nourrir les réflexions en cours au sein du Réseau FAR sur la rénovation des dispositifs de formation et d'insertion.

L'étude porte sur les dispositifs d'appui à l'insertion (agricole et rurale) des jeunes, ce qui inclut, d'une part, la **problématique de l'installation en agriculture** et, d'autre part, celle de **l'insertion dans des métiers non agricoles** (services en amont de la production et dans les chaînes de valeur en aval, mais aussi les métiers ruraux au sens large).

Les politiques publiques qui interviennent sur l'environnement du jeune sont prises en compte dans l'analyse en ce qu'elles influent les processus et stratégies d'appui, mais elles ne sont pas analysées en tant que telles. De même, dans le cas des dispositifs de formation professionnelle, seuls les services d'accompagnement des jeunes formés seront analysés. Des études ont cependant démontré tout l'enjeu de développer des formations de qualité qui proposent une mise en situation de travail des jeunes, en alternant temps de formation théoriques et temps de formation pratiques, mais aussi d'établir des alliances avec les entreprises et les organisations professionnelles du territoire, qui sont autant de leviers pour faciliter l'intégration des jeunes en emploi¹³.

Enfin, le **champ géographique** de l'étude cible en priorité les pays membres du Réseau FAR : Algérie, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, Sénégal, Tchad, Togo, Tunisie.

Des initiatives développées dans ces différents contextes ont été identifiées et analysées par voie documentaire dans le cadre de la présente étude. Pour certains axes d'analyses, des initiatives identifiées dans d'autres contextes sont également présentées, lorsqu'elles contribuent à nourrir la réflexion.

1.3.2. Méthodologie et processus d'analyse

L'étude s'est déroulée de novembre 2017 à avril 2018 et a été structurée en trois phases qui sont détaillées ci-après :

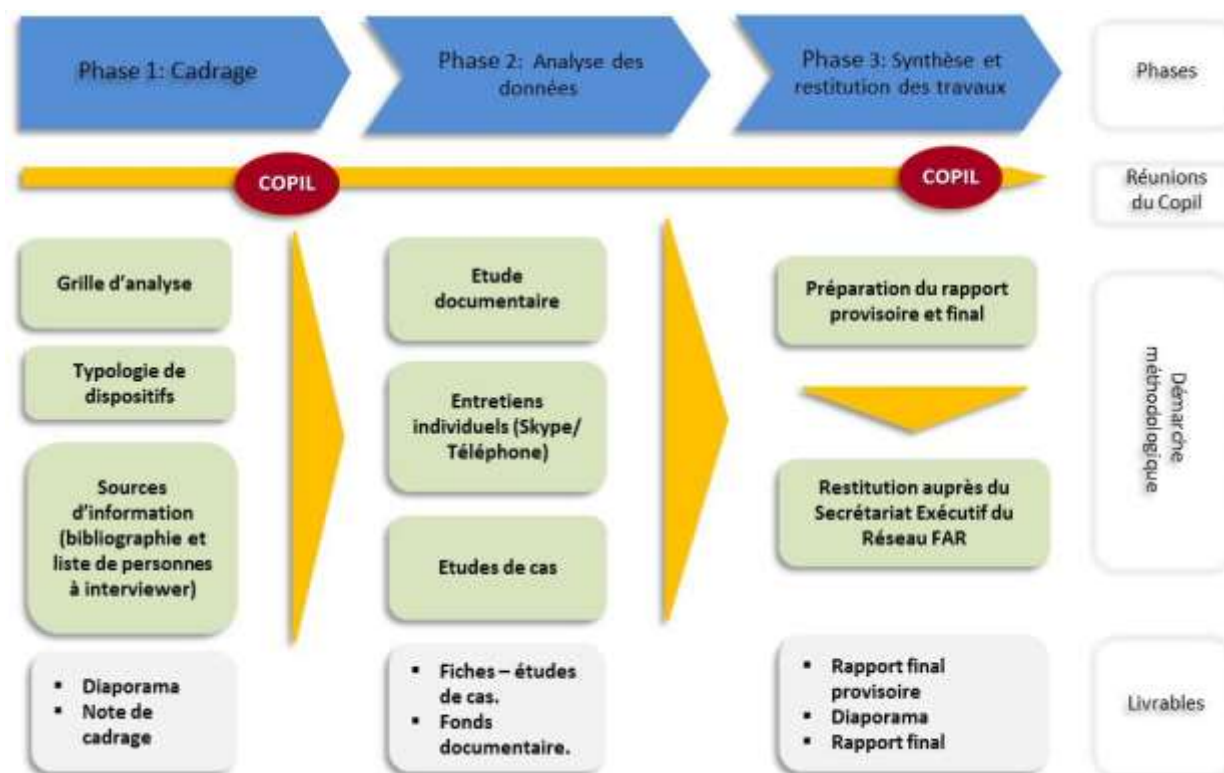
- **Phase de cadrage de l'étude** (phase 1) : cette phase avait pour objet de cadrer les travaux de l'étude en lien avec le Secrétariat du Réseau FAR et de collecter les données nécessaires à sa réalisation. À cette étape, un outil de collecte et d'analyse des données a été mis au point (voir la grille d'analyse présentée en annexe n°2 du présent document), une liste de dispositifs identifiés en Afrique a été établie, ainsi qu'une typologie de travail mise au point. Une liste de personnes à interviewer a été établie, ainsi que la bibliographie. Enfin les livrables attendus pour l'étude ainsi que son calendrier ont été finalisés.

¹³ Lambert Agnès, Patat Cécile, Le Bissonnais Ann, Erceau Julie, « Capitalisation des actions de formation-insertion des jeunes conduites par les ONG », *Note technique n°31*, Paris, AFD, 2017. (<https://www.afd.fr/sites/afd/files/imported-files/31-notes-techniques.pdf>).
Barlet Sandra, d'Aiglepierre Rohen, *Les dispositifs d'appui à l'insertion des jeunes sur le marché du travail en Afrique*, document de recherche, Etudes de l'AFD, 2017. (<https://www.afd.fr/fr/les-dispositifs-dappui-linsertion-des-jeunes-sur-le-marche-du-travail-en-afrique>).

- **Phase d'analyse des données** (phase 2) : cette phase a été dédiée à la réalisation de l'étude proprement dite :
 - o Un bilan bibliographique a été réalisé sur la base du fonds documentaire constitué en phase 1 de l'étude, complété au fil des entretiens réalisés avec des personnes-ressources. Ce fonds documentaire a porté sur l'insertion des jeunes ruraux en Afrique (rapports d'expertise, études universitaires, publications des institutions internationales, articles et ouvrages, rapports d'évaluation et/ou études d'impact des dispositifs, etc.). La liste de la bibliographie consultée pour cette étude est présentée en annexe n°4.
 - o Des entretiens individuels (par Skype et/ou téléphone) ont été réalisés avec une dizaine de personnes-ressources intervenant dans le domaine de l'insertion des jeunes (principalement des praticiens du développement et des acteurs en charge de la coordination/ mise en œuvre de dispositifs sélectionnés dans le cadre des études de cas) afin d'approfondir les leçons tirées de l'étude bibliographique. La liste des personnes interviewées est présentée en annexe n°5.
 - o Des études de cas ont également été réalisées auprès de quelques dispositifs, ceci afin d'approfondir les analyses faites par voie documentaire, en réalisant des entretiens téléphoniques avec les acteurs en charge de la coordination/ mise en œuvre de dispositifs. Ces études de cas ont été sélectionnées de sorte à représenter : i) la diversité des pays membres du réseau FAR et son découpage géographique ; ii) la diversité des dispositifs et démarches d'accompagnement à l'insertion ; iii) la diversité des acteurs et opérateurs de ces dispositifs ; iv) les dispositifs suffisamment documentés (disponibilité de la documentation, personnes-ressources) et ayant déjà fait l'objet d'analyses sur tout ou partie des questions de capitalisation. Il s'agit: des Collèges Agricoles de Fekama à Madagascar, du programme AFOP au Cameroun, des Plateformes Orientation Jeunesse au Niger, des Maisons Familiales Rurales (Afrique de l'Ouest et centrale, Maghreb, Madagascar). Un cinquième dispositif avait été sélectionné pour ces études de cas, cependant les acteurs porteurs de ce dispositif n'ont pu être contactés. De ce fait, il n'a pu être analysé que par voie documentaire. Il s'agit du Collège des jeunes du Conseil national de concertation et de coopération des ruraux (CNCR) au Sénégal. Des fiches-études de cas ont été réalisées pour ces 4 dispositifs sur base de la revue documentaire et des entretiens réalisés. Elles sont présentées en annexe n°3.

- **Phase de synthèse et de restitution des travaux** (phase 3) : cette phase a été dédiée à la production des livrables (rapport provisoire et final) et à leur restitution auprès du Secrétariat Exécutif du Réseau FAR.

Figure 4 - Processus d'analyse



Source : IRAM, avril 2018.

1.3.3. Limites de l'étude

L'exercice réalisé a été confronté à un certain nombre de défis qui ont trait notamment à la **disponibilité et à la qualité de l'information consultée**, ainsi que, en l'absence de missions de terrain, au manque de regard externe et de triangulation des informations consultées : pour un certain nombre de dispositifs (en particulier les études de cas), des travaux de capitalisation et/ou d'évaluation sont disponibles et ont pu être consultés et croisés avec des entretiens téléphoniques. Pour d'autres dispositifs, seules des présentations synthétiques / plaquettes de communication ont pu être consultées.

Par ailleurs, en **l'absence de missions de terrains**, seules les initiatives ayant fait l'objet de publication ont pu être prises en compte dans l'étude. Des investigations de terrain complémentaires permettraient d'identifier des initiatives moins connues et documentées mais tout aussi riches d'enseignements.

Enfin, les contextes analysés dans le cadre de l'étude regroupent des **pays aux trajectoires économiques et sociétales très différentes** qui ont un impact majeur tant sur les parcours d'insertion des jeunes que sur les opportunités et contraintes dans lesquelles ils évoluent et les solutions qui sont envisageables pour les appuyer. La question de l'insertion ne peut être décontextualisée tant elle a « un caractère organisé par des règles coutumières ou légales et des

institutions inévitablement différentes d'un pays à l'autre en fonction de l'histoire et de la culture propre à chacun d'eux »¹⁴. Des analyses fines seraient nécessaires pour mettre en évidence les logiques en œuvre dans les différents contextes.

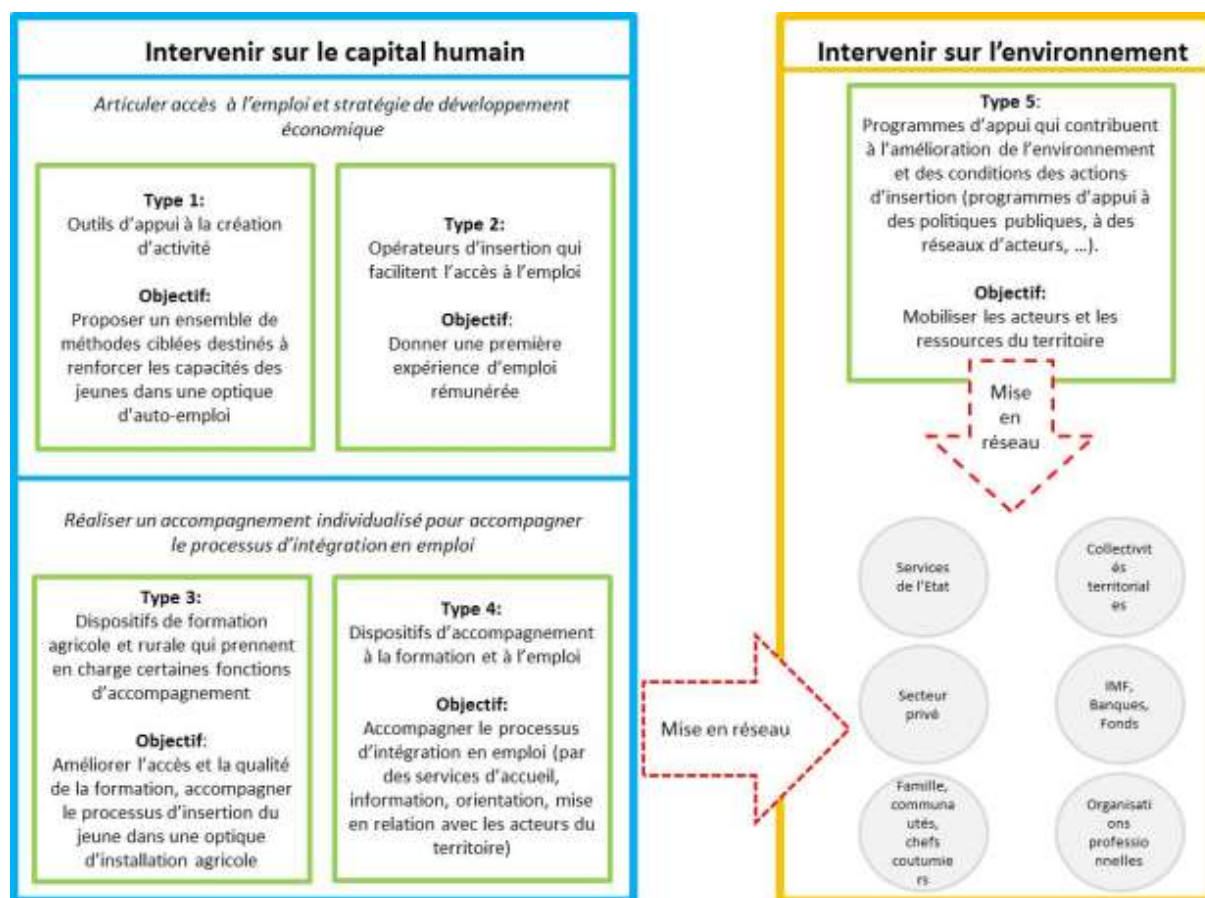
2. Les pratiques expérimentées pour accompagner l'insertion durable des jeunes ruraux

Sur base du constat des difficultés des jeunes à intégrer un emploi durable dans les zones rurales et de la faiblesse des réponses des pouvoirs publics dans ce domaine, des initiatives ont vu le jour ces dernières années dans les différents contextes couverts par l'étude. Toutes ont comme objectif l'accompagnement des jeunes vers l'emploi, afin que les jeunes puissent gagner leur vie, participer à la vie économique et sociale et accéder à leurs responsabilités d'adultes.

Il existe en revanche une **très grande diversité de démarches testées** pour atteindre cet objectif, qui varient en fonction de : i) la nature des acteurs à l'origine de ces initiatives (État, acteurs privés, organisations professionnelles, acteurs de la société civile, collectivités locales, associations d'anciens élèves, centres de formation professionnelle, partenaires internationaux...) ; ii) des leviers d'insertion envisagés (soutien au développement économique, accompagnement individuel, mobilisation des ressources d'appui, etc.) ; iii) des types de services proposés (orientation professionnelle et information, formation et préparation des jeunes non qualifiés, accompagnement des jeunes, articulation entre acteurs locaux et mobilisation des ressources et compétences locales, services d'appui à la création d'activité, services relevant des champs sociaux et citoyen, etc.) ; iv) des voies d'insertion privilégiées (prise en compte des différentes formes d'intégration dans l'emploi - création d'activités, emploi salarié, coopératives - ou orientation vers des emplois pré-identifiés) ; v) du mode de ciblage à l'entrée (dispositifs ouverts et non sélectifs, dispositifs ciblés sur une catégorie d'acteurs, une filière, dispositifs ciblés sur les jeunes) ; vi) de la zone et de l'échelle de mise en œuvre (locale, régionale, nationale, internationale).

¹⁴ Vernières Michel, Fourcade Bernard, Paul Jean-Jacques, « L'insertion professionnelle dans les pays en développement. Concepts, résultats, problèmes méthodologiques », dans Revue Tiers-Monde, tome 35 n° 140, Paris, Persée, 1994. pp. 725-750. (https://www.persee.fr/doc/tiers_0040-7356_1994_num_35_140_4918).

Figure 5 - Typologie des actions d'insertion identifiées



Source : IRAM, avril 2018.

La présente partie vise à présenter cette diversité des appuis identifiés, en veillant, chaque fois que possible, à identifier les contraintes rencontrées et les solutions identifiées pour les dépasser.

2.1. Articuler accès à l'emploi et stratégie de développement économique

Dans des contextes où la voie salariale n'offre pas beaucoup de débouchés, l'accès à un emploi est souvent synonyme de création d'activité ou d'entreprise ou encore d'installation en agriculture. Le soutien au **travail indépendant** via l'appui à la création des micros et des petites entreprises a par conséquent été l'une des priorités de nombreux Etats ces dernières décennies et a également été fortement soutenu par les partenaires au développement.

2.1.1. Les outils « d'employabilité » et programmes d'appui à la création d'activités.

Outils « d'employabilité » ou d'appui à la création d'activités

L'appui à la création d'activité en auto-emploi prend des formes diverses, allant du **kit d'installation** de jeunes comme artisans ou agriculteurs, à l'achat de matériel qui accompagne un projet de création d'activité génératrice de revenus ou d'entreprises. Ces actions s'appuient en général sur des outils génériques, comme ceux mis au point par le Bureau International du Travail (BIT) et diffusés auprès de tous les acteurs publics et des Organismes Non Gouvernementaux (ONG), destinés à aider les candidats à la création d'activité. Ces outils, regroupés sous l'appellation **GERME** (« Gérez mieux votre entreprise ») ont été développés dès les années 1980 à l'intention d'entrepreneurs potentiels ou en activité afin de les accompagner dans leur projet d'entreprise (voir encadré n°1).

Exemple dispositif 1 - Les formations Germe/SIYB du BIT pour le renforcement des micro et petites entreprises¹⁵

Les formations Germe sont nées d'un programme de formation en gestion appelé « S'occuper de votre entreprise » (*Look after your Firm*), développé dans les années 1970 par la Fédération suédoise des Employeurs à l'usage des PME. À la suite d'un projet de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) financé par la Coopération suédoise, ce programme de formation a été adapté dans les années 1980 aux besoins des **entrepreneurs des pays en développement**. Le programme ainsi adapté fut appelé **Germe** – Gérez mieux votre entreprise (*Improve your business – IYB*). Il fut suivi au début des années 1990 d'un nouveau programme ciblant les créateurs d'entreprises, appelé **CREE** – Créez votre entreprise (*Start your Business – SYB*). Vers la fin des années 1990, un troisième outil fut élaboré, le programme de formation « Trouvez votre idée d'entreprise – **TRIE** » (*Generate your Business Idea – GYB*), auquel s'est ajouté au début des années 2000 l'outil « Développez votre entreprise – **DVE** » (*Expand your Business – EYB*). L'ensemble de ces outils (à l'exception du programme DVE) ont été regroupés sous l'appellation Germe, chacun d'entre eux constituant l'une des composantes du programme visant à répondre aux besoins des entrepreneurs selon la maturité de leur projet d'entreprise.

Les programmes de formation Germe ont été traduits dans 32 langues. Ils ont en outre été adaptés pour répondre aux besoins de **secteurs spécifiques** (tourisme, bâtiment, gestion des déchets, pêche, foresterie et agriculture), mais aussi de **groupes cibles** particuliers (prisonniers au Sri Lanka, entrepreneurs de pays en situation de post conflit ou post-catastrophe, personnes séropositives, migrants, handicapés, personnes faiblement alphabétisées, etc.).

L'OIT ne met pas en œuvre les programmes de formation elle-même. Elle s'appuie sur des structures locales, publiques ou privées, ayant vocation à délivrer des services d'appui aux entreprises qu'elle forme à cet effet. Le démarrage des formations Germe dans un pays donné intervient après une étude de la demande pour ce type de services. Si le besoin est confirmé, des facilitateurs Germe de l'OIT identifient et sélectionnent des structures d'appui aux entreprises capables de délivrer des services de formation de qualité aux entrepreneurs. Des individus sont choisis au sein de ces structures pour être formés aux programmes de formation Germe (réseau de formateurs). Les formateurs ayant suivi le cycle complet de formation et maîtrisant les techniques et les programmes sont agréés par l'OIT. La formation s'effectue à trois niveaux :

- i) Le facilitateur Germe forme des maîtres formateurs ;
- ii) Les maîtres formateurs forment des formateurs Germe parmi les structures délivrant des services d'appui aux entreprises ;
- iii) Ces derniers délivrent les formations Germe aux entrepreneurs.

Dans ce schéma, le rôle de l'OIT consiste essentiellement en la diffusion des meilleures pratiques dans son réseau de formateurs, ainsi qu'en l'identification, le développement, la certification, la mise à jour et le suivi des maîtres formateurs en établissant des critères de performance, en réalisant des évaluations ponctuelles et en fournissant des conseils techniques aux organisations partenaires locales.

¹⁵ GRET, « Les formations Germe/SIYB de l'OIT pour le renforcement des micros et petites entreprises dans les pays en développement », dans L'Actualité des services aux entreprises, hors-série, Nogent-sur-Marne, Éditions du GRET, décembre 2012. (<http://www.gret.org/wp-content/uploads/formations-germe-OIT.pdf>).

En **milieu rural**, ces outils du BIT ont été mobilisés pour accompagner le développement de compétences des jeunes des zones rurales et du secteur informel. C'est le cas notamment en Afrique de l'Ouest avec le programme de renforcement des compétences pour l'emploi des jeunes et le développement rural en Afrique de l'Ouest (CEJEDRAO) (voir encadré n°2).

La mise au point de ces outils d'appui à la création d'entreprise a l'avantage de la grande échelle. Cependant ces initiatives posent des questions de fond sur :

- Les **méthodes mobilisées** pour préparer les jeunes à l'exercice d'un métier (des modules de formation standardisés, assez théoriques et courts, d'une à deux semaines en moyenne et des outils génériques de l'OIT destinés à aider les candidats à la création d'entreprise : GERME, CREE, TREE, etc.).
- La **capacité d'adaptation** et d'intégration de ces « boîtes à outils » pour être appropriés par les acteurs sur leur terrain et de leur capacité à apporter, à chaque jeune en fonction des difficultés spécifiques auxquelles il est confronté, des solutions personnalisées permettant d'avancer dans son parcours. Dans le cas du programme CEJEDRAO, la durée des formations (de 4 à 10 jours en fonction des filières) ne permet pas aux jeunes de maîtriser les outils proposés et pour certains, la non prise en compte des problèmes d'alphabétisation a pu poser de sérieuses difficultés. L'utilisation de kits de matériels défectueux et de crédits de démarrage insuffisants est également notée.
- Plus globalement, ces programmes posent des questions sur **l'orientation** des jeunes : dans le cas du programme CEJEDRAO, les filières sont « standardisées » (par commune) ne laissant pas aux jeunes la possibilité de s'orienter vers d'autres filières de leur choix. Ces limites incitent à penser les actions de formation et d'insertion dans une approche plus globale.

Exemple dispositif 2 - Programme de renforcement des compétences pour l'emploi des jeunes et le développement rural en Afrique de l'Ouest (CEJEDRAO) – Bénin, Burkina Faso, Zimbabwe¹⁶

Le programme CEJEDRAO est un programme régional mis en œuvre entre 2010 et 2014 par l'OIT sur financement de la coopération danoise internationale. L'objectif principal du programme est de « renforcer les systèmes de développement des compétences qui améliorent l'employabilité, pour favoriser l'accès aux opportunités d'emploi et accroître les revenus en faveur de la croissance inclusive et durable ». Le programme s'est décliné en trois composantes :

- Composante 1 : « Emploi des jeunes » - création d'emploi pour les jeunes en zone rurale via la méthodologie TREE (filiales concernées : apiculture, cuniculture, aulacodiculture, transformation de soja, aviculture, maraîchage).
- Composante 2 : « Apprentissage » - amélioration des méthodes d'apprentissage (jeunes apprentis et maîtres artisans) (filiales concernées : menuiserie, maçonnerie, mécanique des rues, couture, électricité, auto).
- Composante 3 : renforcement des compétences des acteurs institutionnels. La méthodologie TREE (« *Training for Rural Economic Empowerment* » ou Formation pour le renforcement de l'autonomie économique des populations rurales) repose sur trois principes fondamentaux : i) Identifier les possibilités latentes de création de revenus et les besoins de formation connexes avant de concevoir les programmes de formation correspondants ; ii) Faire participer la communauté locale et les partenaires sociaux à l'identification des possibilités et contraintes en matière de développement en leur demandant d'aider à piloter la mise en œuvre des programmes ; iii) Faciliter le soutien postérieur à la formation, y compris des indications concernant l'utilisation des technologies de production, la facilitation de l'accès au crédit et aux autres services financiers, l'aide à la formation de groupes et associations de soutien ruraux.

Le programme cible : i) les jeunes en zone rurale, non scolarisés, déscolarisés n'ayant aucune formation professionnelle ; ii) les maîtres artisans ayant des apprentis en formation dans leur atelier. Les jeunes sont choisis dans les communes par le comité local de suivi et les formations regroupent l'ensemble des jeunes d'une commune et même filière. Ils sont formés dans différentes filières porteuses identifiées par une étude socioéconomique réalisée par un expert externe au projet et validée par le Comité Local de Suivi.

Les formations réalisées sont des formations courtes (de 4 à 10 jours selon les filières), assurées par des ONG locales ou prestataires de services (centres de formations techniques, cabinets d'études...) et gratuites. L'idée est que les jeunes puissent, par ces formations, développer une activité productive pour générer des revenus supplémentaires. Les outils mobilisés pour former les jeunes apprentis et maîtres artisans ont été les outils GERME (Gérez mieux votre entreprise) et CREE (Créez votre entreprise).

Après les formations, les organismes de formation assurent l'installation des jeunes au sein d'unités de production (5 à 10 pers) sur un terrain donné par la mairie. Un système de financement est mis en place pour le démarrage des AGR (le crédit de démarrage est fourni par les institutions de microfinance identifiées dans la commune) et des kits d'installation sont fournis (premières semences, engrais, boîtes à outils, etc.). Un suivi est réalisé par les formateurs pendant l'étape d'installation des jeunes en unités de production : ce suivi peut durer jusqu'à 2 ans, avec des visites aux ateliers de production jusqu'à 2 fois/mois selon les besoins des unités de production. Les organismes chargés de la formation mobilisent des animateurs chargés d'apporter des conseils aux jeunes sur l'utilisation des technologies de production sur lesquelles ils ont été formés, la facilitation de l'accès aux crédits et autres services financiers, l'aide à la formation de groupes, etc. Le comité local de suivi fournit lui aussi de l'appui-conseil, principalement technique aux jeunes. Un accompagnateur local est également présent dans chaque unité de production pour soutenir les jeunes et les aider à résoudre des problèmes pratiques au sein du groupe. Les jeunes ont enfin la possibilité de demander des visites complémentaires et de contacter les organismes qui les ont formés.

Le projet a concerné 10450 jeunes défavorisés, issus de communautés rurales économiquement précaires.

Programmes en faveur des petites entreprises rurales

De nombreux programmes d'appui au développement économique ont, de fait, un **impact en matière d'emploi des jeunes**. Certains cherchent explicitement à améliorer l'intégration de jeunes dans les activités économiques qui sont soutenues. L'insertion devient alors un résultat attendu de ces programmes, avec des activités ciblant précisément les jeunes ou des conditions privilégiées d'accès aux différents appuis.

¹⁶ Carrillo-Vallejos Gloria, *Dispositifs de Formation et d'Insertion Professionnelle des Jeunes au Bénin*, Rapport de stage, IRAM, janvier 2013. (Document interne).

Le Fonds international de développement agricole (FIDA) soutient dans ce sens des projets en faveur des petites entreprises rurales via la fourniture de compétences et d'autres ressources aux populations rurales, en particulier aux femmes et aux jeunes pour les aider à créer et développer des entreprises locales génératrices de revenus et d'emplois. S'ils ne sont pas conçus expressément pour les jeunes, les projets financés par le FIDA sont de plus en plus nombreux à prendre des dispositions spécifiques ciblées visant à améliorer le capital humain, social et/ou financier des jeunes.

En Afrique, le FIDA met en œuvre des projets en faveur des petites entreprises rurales au Sénégal (PROMER), au Ghana (REP), à Madagascar (PROSPERER) et au Rwanda (PPPMER). Deux projets ciblent spécifiquement les jeunes : le projet formation professionnelle, insertion et appui à l'entrepreneuriat des jeunes ruraux (FIER) au Mali (voir encadré n°3) et le programme Promotion de l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes (PEA Jeunes) au Cameroun.

Des approches développées dans différents contextes, le FIDA a tiré un certain nombre d'enseignements qui sont intéressantes à plus d'un titre ¹⁷ :

- L'intérêt de la **promotion d'une approche intégrée de l'appui aux jeunes** : ces programmes proposent une grande diversité de services (conseils en entrepreneuriat, accès à des centres de technologie ruraux, services financiers ruraux, services d'appui aux entreprises, soutien aux organisations d'entreprises individuelles et de micro-entreprises rurales, actions de renforcement des capacités via l'accès à l'information et à des formations) qui visent à la fois à travailler à l'autonomisation des jeunes, leur instruction élémentaire, l'acquisition de compétences pour la vie quotidienne, l'appui financier et l'offre de services de développement d'entreprises.
- La **promotion des jeunes comme « acteurs du changement »** : le FIDA préconise de renforcer la confiance placée dans les jeunes en les associant, au sein des projets, à toutes les décisions (équipe de gestion, comité de pilotage) et à tous les stades du cycle de projet pour en faire des « acteurs du changement ». Dans de nombreux projets, les jeunes « aident les autres », y compris leurs aînés. Les projets prévoient que les responsables locaux et les populations désignent les jeunes qu'ils estiment les plus capables et les plus dignes de confiance pour animer certains volets soutenus par les projets. Ces jeunes deviennent par exemple conseillers en entreprises dans le cadre du projet de promotion des micro-entreprises rurales (PROMER) au Sénégal, de PROSPERER (programme de soutien aux pôles de micro-entreprises rurales et aux économies régionales) à Madagascar. Cooptés par leur famille et leur communauté pour les représenter ou contribuer directement au développement, ils sont traités en égaux et considérés comme acteurs

¹⁷ À noter cependant que les leçons tirées de ces programmes se basent sur un document de capitalisation interne au FIDA : FIDA, Appui des projets du FIDA aux jeunes ruraux, Leçons apprises, Rome, FIDA, 2014. (<https://www.ifad.org/documents/10180/744d4bd8-89cf-4423-833a-67b37517f0c7>). Aucun document d'analyse externe au FIDA n'a pu être consulté dans le cadre de la présente étude. Une triangulation des données serait nécessaire pour une analyse plus approfondie (notamment en ce qui concerne la nature des appuis fournis et leurs résultats et impacts sur les parcours d'insertion des jeunes).

directs du développement. Renforcés dans leur position au sein de leur famille et de leur communauté, ils sont de plus en plus amenés à participer à la prise de décisions et à représenter leur communauté.

Centrées sur l'auto-emploi, ces expériences interrogent néanmoins là aussi sur la manière dont elles prennent en compte la question de **l'orientation** des jeunes et sur le souhait et la capacité de ces derniers à devenir des auto-entrepreneurs. Elles se sont basées sur le sentiment général que tout le monde veut montrer sa propre entreprise. A noter que la prise de conscience que cette idée est fautive a plus récemment donné lieu à un mouvement d'ouverture vers des possibilités d'emploi salarié au sein des programmes du FIDA. Enfin, les financements sont rarement destinés au renforcement des entreprises moyennes qui seraient pourtant génératrices d'emploi.

Exemple dispositif 3 - Le programme Formation professionnelle, insertion et appui à l'entrepreneuriat des jeunes (FIER) – Mali¹⁸

L'objectif du programme FIER est de promouvoir l'accès des jeunes ruraux, femmes et hommes, à des opportunités d'insertion et d'emplois attractifs et rentables dans l'agriculture et dans les activités économiques connexes. Sous la tutelle du Ministère de l'Emploi et la Formation Professionnelle, le programme est intervenu dans 8 régions du pays.

La composante « Insertion et appui aux initiatives des jeunes ruraux » du programme avait pour objectif d'appuyer les initiatives économiques des jeunes ruraux (hommes et femmes) dans la production agricole et ses activités amont, aval et connexes qui recèlent des potentialités d'emploi et de revenus, par :

- La mise en place et la professionnalisation des dispositifs d'appui-conseil pour l'accompagnement des jeunes (via des ONG : les OP orientent les jeunes vers des ONG ou bureaux d'études recrutés par le projet, pour les accompagner dans l'élaboration de leur projet.
-
- Le soutien à l'innovation et à la commercialisation par (i) le test des lignes de production ou d'équipements avec une attestation particulière aux techniques permettant l'allègement du travail des femmes ; (ii) l'appui aux jeunes dans leurs démarches de commercialisation ; et (iii) le soutien aux initiatives des professionnelles en matière de démarches de qualité et de labellisation de certains produits agricoles transformés.
- Le renforcement des services financiers ruraux en partenariat avec le Projet d'accroissement de la productivité agricole au Mali (PAPAM cofinancement FIDA) et le programme de micro finance rurale (PMF cofinancement FIDA), dans une optique à terme d'intermédiation financière régulière par le marché avec la disponibilité permanente d'une offre adaptée aux jeunes entrepreneurs ruraux et délivrée par les systèmes financiers décentralisés (SFD). Création de nouveaux guichets de proximité pour augmenter l'inclusivité des jeunes dans les SFD et mise en place de nouveaux produits financiers adaptés aux jeunes ruraux
- Le renforcement des jeunes ruraux dans le montage de leur projet afin de lever les contraintes techniques et financières qui freinent l'émergence et le développement de leurs initiatives : ceci à travers la mise en œuvre d'un dispositif d'appui en 3 étapes : i) appui à la formulation de projet pertinent ; ii) préparation à la mise en œuvre des projets par un accès à une formation adaptée et à des financements et ; iii) accompagnement de la mise en œuvre des projets sur 18 mois.

À travers les guichets du PAPAM administrés par l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCAM), le Projet FIER devait par ailleurs permettre aux jeunes promoteurs sélectionnés par le comité régional, d'accéder à des financements sous forme de : i) coup de pouce pour démarrer une activité génératrice de revenus (AGR) ou un groupement d'intérêt économique pour les travaux à haute intensité de main d'œuvre (GIE-HIMO) ; ou ii) des coûts partagés pour une micro-entreprise.

¹⁸ <http://fier-mali.org/> (Aucune donnée n'a pu être identifiée par voie documentaire concernant le nombre de jeunes concernés par ce programme).

Pépinières d'entreprises

En ce qui concerne le lancement d'espaces de **travail collaboratif et de pépinières d'entreprises** ne touche que très peu les zones rurales, la majorité des pépinières d'entreprises étant situées dans les capitales ou les grandes villes. La mise en place de pépinières d'entreprises plus près des communautés rurales dans lesquelles vivent les jeunes agriculteurs s'avère essentielle, dont le mode d'organisation et de fonctionnement reste à déterminer de façon à les adapter aux exigences des activités agricoles et rurales.

2.1.2. Les « opérateurs d'insertion »

Les programmes de travaux publics à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO)

Depuis les années 1970, de nombreux pays africains ont pour objectif de mettre en emploi temporaire des jeunes sans qualification professionnelle et de leur permettre d'accéder par ce biais à une qualification pratique. Pour cela, les pouvoirs publics ont largement recours aux **programmes de travaux publics à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO)** : ces programmes, qui sont à l'origine une « méthodologie » ou « technologie » de mise en œuvre de projets dans laquelle la main d'œuvre est utilisée comme ressource prédominante dans le but de produire ou entretenir des infrastructures, visent à créer des opportunités d'emplois salariés temporaires et à lutter contre les vulnérabilités (aspect « filet social ») tout en améliorant les infrastructures. Ils offrent des emplois à court terme sur des périodes allant de dix jours à six mois, très souvent dans le cadre de chantiers d'infrastructure pilotés par les États ou par des ONG sur financement de bailleurs. Ils s'apparentent soit à la notion d'« insertion par l'économique » en proposant des situations de travail qui offrent la possibilité d'une formation, soit à la notion de « filets sociaux » en fournissant des produits de base et/ou des services sociaux essentiels en échange d'un travail temporaire. Au-delà de la fourniture d'une activité rémunérée à un grand nombre d'individus, souvent jeunes et sans qualification, l'idée est de permettre aux participants d'acquérir une expérience rémunérée (souvent la première) et une compétence en vue de faciliter leur insertion future.

Récemment, l'accent est davantage mis sur le potentiel « productif » de ces programmes à long terme : en sus de leur rôle de filet social à court terme, il est maintenant attendu que les programmes HIMO aient des effets plus pérennes de sortie de la pauvreté en permettant aux bénéficiaires de développer des activités plus productives à l'issue du programme. Ceci a donné lieu au développement de programmes « **HIMO Plus** » combinant les travaux publics à des formations complémentaires ou à l'accès à un financement complémentaire pour inciter notamment à la création d'activités génératrices de revenus (AGR) à l'issue du programme.

Il existe une grande diversité de modalités de mise en œuvre dans les programmes HIMO qu'il s'agisse de la durée des travaux, du niveau de rémunération, des modalités de ciblage¹⁹ ou de l'existence ou

¹⁹ Approche communautaire, tirage au sort, combinaison des deux, ou encore, utilisation de critères de vulnérabilité.

non de mesures complémentaires (qui elles même sont diverses, mais principalement des formations ou des financements complémentaires).

Peu d'évaluations de programmes HIMO d'Afrique subsaharienne sont disponibles, ce qui limite les informations sur l'efficacité des programmes, en particulier sur les aspects productifs et sur les effets à plus long terme. Récemment une étude a été financée par l'AFD avec pour objectif de documenter les résultats et les spécificités de mise en œuvre de ces programmes en Afrique de l'Ouest en particulier²⁰. Sur base d'une analyse de trois programmes de Côte d'Ivoire et cinq autres programmes d'Afrique subsaharienne²¹

Cette étude conclue à :

- L'efficacité des programmes HIMO en tant que « filet social » à court terme (augmentation des revenus des individus et augmentation des dépenses de nécessité), moins avérée à long terme.
- L'augmentation de l'épargne et l'accroissement des investissements productifs (bétail, biens économiques, équipement pour les AGR) à court terme.
- L'efficacité des programmes HIMO en termes de création d'emplois n'est en revanche pas pleinement démontrée. Les études rapportent fréquemment une augmentation de la création d'activités indépendantes à court terme, mais peu d'entre elles peuvent analyser les effets sur leur productivité à plus long terme.
- Les résultats ne permettent pas de conclure à des effets sur l'emploi salarié au-delà du programme.
- Très peu de résultats sont disponibles sur les impacts non économiques des programmes HIMO notamment sur la stabilité, la violence ou la cohésion sociale.

Les initiatives d'insertion par l'activité économique (IAE)

Les initiatives d'insertion par l'activité économique (IAE) développées dans plusieurs pays relèvent de la même logique : il s'agit d'un accompagnement dans l'emploi proposé par certaines structures à certaines personnes très éloignées de l'emploi afin de faciliter leur **insertion sociale et professionnelle** (voir les champs-écoles paysans soutenus par la FAO ou encore les chantiers-écoles d'infrastructures socio-économiques mis en œuvre en Côte d'Ivoire – voir encadré n°4).

²⁰ Marguerie Alicia, *Etude de capitalisation : Impact et mise en œuvre de programmes à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) en Afrique subsaharienne*, Note technique n°36, Paris, AFD, novembre 2017. (<https://www.afd.fr/fr/etude-de-capitalisation-impact-et-mise-en-oeuvre-de-programmes-haute-intensite-de-main-doeuvre-himo-en-afrique-subsaharienne>).

²¹ L'étude analyse les programmes suivants : Le programme HIMO d'une des composantes Emploi du projet DEFI 1 du premier Contrat de Développement et de Désendettement en Côte d'Ivoire, Le projet emploi des jeunes et développement des compétences (PEJEDEC, Composante programme HIMO), Côte d'Ivoire, Le projet d'assistance post conflit (PAPC, Composante « RE » Réintégration socioéconomique), Côte d'Ivoire, Le programme HIMO-Bangui en République de Centrafrique, Le *Youth Employment Support Project* (YESP) en Sierra Leone, Le *Cash for Work Temporary Employment Program* (CfWTPEP) au Libéria, Le *Malawi Social Action Fund* (MASAF) au Malawi, et Le *Productive Safety Net Program* (PSNP) en Ethiopie.

Exemple dispositif 4 - Mise en œuvre de chantiers-écoles d'infrastructures socio-économiques dans le cadre du C2D Emploi – Côte d'Ivoire²²

L'objectif du projet C2D Emploi est de soutenir et d'amplifier des dispositifs existants d'accompagnement des jeunes vers l'emploi en cofinancement avec la Banque mondiale. Le projet s'inscrit dans le cadre du **Projet Emploi Jeune Et Développement des Compétences** (PEJEDEC). Dans sa composante 1 (Renforcement de l'employabilité des jeunes), plusieurs activités destinées à renforcer l'employabilité des jeunes sont prévues, telles que l'insertion de jeunes dans des travaux d'utilité publique à haute intensité en main d'œuvre (voirie, assainissement, salubrité), l'intégration de jeunes dans des chantiers écoles dans le BTP (construction de logements sociaux, construction-réhabilitation de bâtiments administratifs et/ou pédagogiques, réhabilitation de pistes rurales), l'intégration de jeunes dans les entreprises (placement en stage en entreprises (BTP, industrie, commerces et services, économie sociale), l'apprentissage (dans les secteurs artisanal et agricole (mécanique, bois, textile, artisanat, froid, commerce, hydraulique villageoise, productions agro-pastorales). Des actions visant le développement de l'entrepreneuriat des demandeurs d'emploi (auto-emploi par la création d'AGR, création de MPE) sont également prévues, ainsi qu'un projet pilote de service civique d'aide à l'emploi pour des jeunes en difficulté sociale.

Les **chantiers-écoles** en particulier visent à : i) permettre aux jeunes d'acquérir un savoir-faire et des connaissances en vue d'exercer une activité professionnelle dans le secteur du BTP ; ii) permettre l'accès à une formation professionnelle adaptée ; iii) suivre et accompagner les jeunes formés dans leur recherche d'emploi ; iv) permettre aux individus formés de se lancer dans une activité professionnelle au cours des mois suivant la formation. Les personnes ciblées sont des jeunes issus des milieux urbains et ruraux ayant un premier niveau de formation (professionnalisation) ou n'ayant aucune qualification, mais désirant se former dans un secteur donné (qualification) âgés de 15 à 35 ans. Les activités de chantier-école se déroulent de la façon suivante :

- 1) Étape 0 : Activités préparatoires du Chantier École ;
- 2) Étape 1 : Recrutement des bénéficiaires ;
- 3) Étape 2 : Accueil et orientation des bénéficiaires ;
- 4) Étape 3 : Constitution des groupes selon les besoins ou par objectifs ;
- 5) Étape 4 : Formations théoriques et pratiques des bénéficiaires (formations par alternance) ;
- 6) Étape 5 : Contrôle en Cours de Formation « CCF » (Suivi, Encadrement et Évaluation) ;
- 7) Étape 6 : Stratégie de recherche d'emplois pour les bénéficiaires ;
- 8) Étape 7 : Suivi et évaluation du Chantier École.

Ces initiatives sont sans doute plus adaptées pour des jeunes déscolarisés et sans qualification professionnelle, car ils ne requièrent pas forcément de niveau minimum. S'il ne s'agit généralement pas d'un emploi définitif, ces **mises en situation de travail** sont l'occasion pour le jeune d'acquérir une expérience et des compétences qui faciliteront l'accès à un emploi ou, dans le cas des champs-écoles, de permettre aux jeunes d'acquérir les compétences nécessaires à l'exploitation de leur propre champ. Elles peuvent par ailleurs permettre aux jeunes d'**épargner** dans l'attente du développement d'une autre activité. Cependant, les initiatives qui ont été développées sont généralement de courte durée (quelques mois tout au plus²³) et elles ne travaillent pas sur la question de l'**autonomisation** des jeunes. Par ailleurs, **aucun suivi** de ces jeunes n'est réalisé à l'issue de cette expérience et après quelques années pour savoir si l'effet rebond recherché a été atteint.

Les expériences de **services civiques et de volontariat** dans les différents contextes constituent également une première expérience de mise en situation de travail.

²² <http://www.pejedec.org/?p=bb2>

²³ Par comparaison, en France, la durée des ateliers et chantiers d'insertion va de 4 mois à 24 mois.

Point de synthèse 1 - Articuler accès à l'emploi et stratégies de développement économique.

Dans des contextes où la voie salariale n'offre pas beaucoup de débouchés, l'accès à un emploi est souvent synonyme de création d'activité ou d'installation en agriculture : de nombreux outils et programmes ont été développés dans ce sens (kits d'installation, outils d'appui à la création d'activité de l'OIT, programmes d'appui au développement économique avec un volet insertion du FIDA, etc.). Ces appuis ont l'avantage de **la grande échelle**. Ils posent toutefois des questions de fond sur la capacité d'adaptation et leur capacité à apporter, à chaque jeune en fonction des difficultés spécifiques auxquelles il est confronté des solutions personnalisées permettant d'avancer dans son parcours. Ces actions gagneraient en efficacité en **interrogeant explicitement les parcours des jeunes**, en traitant de la question de l'orientation en amont et en accompagnant individuellement, sur le moyen/long terme, les parcours des individus.

Toutefois, il s'agit d'une **erreur de penser que tous les jeunes ont la capacité et l'envie de créer leur entreprise**, de la gérer et de la développer. Pour la catégorie de jeunes que l'auto-emploi n'intéresse pas, la réponse est plutôt de promouvoir le salariat par le renforcement ou le développement d'entreprises (formelles et informelles) capables de créer des emplois. Il s'agit alors de préparer ces jeunes à occuper ces postes grâce à des formations adaptées aux besoins de ces entreprises.

Les **entreprises privées** ont aussi un rôle essentiel à jouer pour intégrer une partie de la main-d'œuvre disponible sur le marché du travail. Ces acteurs privés peuvent devenir des partenaires de premier plan à condition de pouvoir répondre à leurs besoins en matière de qualification et de prendre en compte leurs attentes vis-à-vis des dispositifs de formation et d'accompagnement. Ainsi, il est important d'orienter, à partir de l'analyse des besoins de l'économie et des entreprises porteuses de développement, les appuis vers des métiers porteurs de débouchés et répondant aux aspirations des jeunes. Il s'agit de cibler les entreprises formelles, mais également de prendre en considération celles dites informelles afin de les sensibiliser à l'intérêt d'évoluer et de se développer pour pouvoir accéder aux marchés publics ou à des financements plus adaptés. L'implication du secteur privé passe également par le développement de mesures incitatives en faveur des entreprises (formelles ou informelles) qu'elles soient fiscales, réglementaires ou qu'elles permettent des accès facilités au crédit, pour celles qui font l'effort de s'engager dans l'insertion, l'accueil et le suivi des jeunes et qui coopèrent avec les centres de formation.

En ce qui concerne les « **opérateurs d'insertion** » chargés de renforcer l'employabilité des jeunes, ils sont sans doute plus adaptés pour des jeunes déscolarisés et sans qualification professionnelle, car ils ne requièrent pas forcément de niveau minimum. S'il ne s'agit généralement pas d'un emploi définitif, ces mises en situation de travail sont l'occasion pour le jeune d'acquérir une expérience et des compétences qui faciliteront l'accès à un emploi. Cependant, les initiatives qui ont été développées sont généralement de courte durée et elles ne travaillent pas suffisamment sur la question de l'autonomisation des jeunes.

2.2. Réaliser un accompagnement individualisé des jeunes

Depuis quelques années, des acteurs de la formation professionnelle en Afrique ont fait le constat des **limites de l'offre de formation** proposée, en termes d'intégration en emploi des jeunes sortants des dispositifs de formation.

En effet, l'accès à une formation professionnelle agricole ou rurale n'est **pas obligatoirement synonyme d'accès à l'emploi** et la fin de la formation confronte généralement le jeune à la question de l'emploi durable.

- C'est le cas par exemple des Collèges agricoles à Madagascar qui ont fait le constat, suite à la sortie des premières promotions, de la difficulté des jeunes sortants des collèges à rester dans la dynamique entrepreneuriale et à mettre en œuvre leur projet professionnel, faute de moyens et d'accompagnement. C'est sur la base de ce constat qu'en 2009 Fert et Fifata ont conçu, avec l'appui du Ministère de l'Agriculture malgache (MinAgri) et le financement de l'Agence française de développement (AFD), un dispositif visant à accompagner les jeunes formés dans la concrétisation de leur projet professionnel. Ce dispositif promeut également l'engagement des jeunes dans les organisations paysannes.
- Au Cameroun, le même constat est fait par le programme AFOP. Après une première phase de mise en œuvre du programme (2008-2012), centrée sur l'objectif de rénovation de l'offre de formation agricole dans des centres et écoles publics et privés du territoire camerounais, la seconde phase du programme (2012-2016), tout en poursuivant les actions de la première phase, a visé à expérimenter la mise en place d'un dispositif d'accompagnement à l'installation en agriculture des jeunes. Transmettre des connaissances techniques aux jeunes n'est donc pas suffisant. Il est important de les aider à construire leur propre projet, en partant de leurs connaissances, de leur permettre de dépasser leurs craintes, d'apprendre à gérer la prise de risques et de trouver les financements nécessaires. Dans le cadre du programme AFOP par exemple, le constat est fait que les jeunes ont tendance à vouloir réaliser des projets trop ambitieux et dans un laps de temps trop limité. Par ailleurs, très souvent l'entourage du jeune n'est pas favorable à son autonomisation, il est donc essentiel que le jeune soit rassuré et accompagné dans ses choix.

Il y a alors un enjeu à accompagner les jeunes à l'issue de la formation. On parle **d'accompagnement post-formation du jeune**²⁴.

Des initiatives prenant en compte des services d'accompagnement des jeunes se sont développées depuis quelques années (en amont, pendant et aval de la formation). Certaines sont prises en charge par des dispositifs de formation directement, d'autres sont externalisées.

²⁴ Qui est différent du suivi-post formation, soit le suivi du devenir des jeunes après la formation.

2.2.1. Accompagner les jeunes pendant et après la formation : des pratiques développées par des dispositifs de formation agricole et rurale

a. Accompagner les jeunes dans la construction de leur projet

Des initiatives visent à accompagner les jeunes dans la construction de leurs projets au cours de la formation. C'est le cas notamment des moniteurs en Maisons Familiales Rurales qui, dès le démarrage de la formation, prennent en compte cette dimension et en ont fait une part intégrante de la formation (voir encadré n°5).

Exemple dispositif 5 - L'accompagnement des jeunes dans leur insertion socio-professionnelle par les Maisons Familiales Rurales – Afrique de l'Ouest et centrale, Maghreb, Madagascar²⁵

Chaque Maison Familiale Rurale est une association autonome qui rassemble les familles des jeunes (au sens large), ainsi que des professionnels (maîtres de stage, entreprises partenaires, OP, etc.) et des acteurs locaux. Elles sont ancrées dans leur commune et développent des relations de proximité au niveau local. L'implication des **familles** en particulier est un vecteur indispensable pour l'insertion des jeunes formés : les parents aident à l'installation, pour avoir accès à la terre, pour la formation, pour la mise à disposition d'une parcelle d'expérimentation, pour un soutien moral...

Les MFR préparent les jeunes à l'exercice d'un métier et les accompagnent dans leur insertion socioprofessionnelle pendant leur formation : le centre les accompagne à s'orienter par la **découverte des métiers agricoles et ruraux** pour qu'ils reconsidèrent ou confirment leur projet initial. La plupart des jeunes arrivent en formation avec une image dévalorisée de l'agriculture (« ça ne gagne pas »). En cours de formation s'opère une prise de conscience de la valeur sociale et économique de l'activité : ils deviennent fiers d'être paysans, « un vrai métier » selon un jeune Camerounais.

Le rôle des formateurs est d'accompagner les jeunes dans **l'élaboration de leur projet socioprofessionnel** : modules sur l'entrepreneuriat pour qu'ils progressent en autonomie ; intervenants extérieurs (organisations de producteurs, instituts de microfinance...) ; suivi personnalisé avec chaque jeune.

b. Réaliser un accompagnement post-formation

L'accompagnement post-formation ne relève a priori pas directement des dispositifs de formation, dont le rôle s'arrête théoriquement à la formation des jeunes. Cependant, lorsqu'il n'existe pas, sur leur territoire d'implantation, d'acteurs susceptibles de prendre le relais, des dispositifs ont fait le choix de **combiner formation et accompagnement à l'insertion des jeunes** qu'ils forment, en intégrant une partie de cette fonction d'accompagnement dans les services proposés aux jeunes.

C'est le cas par exemple des Collèges agricoles à Madagascar, du programme d'Appui à la rénovation et au développement de la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (programme AFOP) au Cameroun ou encore du Centre international de développement agro-pastoral (CIDAP) au Togo.

Ces expériences sont intéressantes dans la mesure où elles permettent de questionner **l'articulation entre formation et accompagnement de l'insertion** : Comment se fait cette articulation dans le dispositif analysé ? Quelle place est donnée à la construction du projet professionnel du jeune ? Quelles sont les modalités d'accompagnement technique, financier, et/ou d'intermédiation avec

²⁵ Le Bissonnais Anne, Erceau Julie, *Les Maisons familiales rurales dans le monde. Une contribution originale à la formation et à l'insertion des jeunes*, Paris, L'Harmattan, 2014. Voir également le site internet : <https://www.mfr.asso.fr/>.

l'environnement des jeunes formés ? Plus globalement, comment le dispositif appréhende-t-il les différents facteurs clés de l'insertion des jeunes en agriculture (accès au foncier, au financement, au marché, à l'information, aux réseaux professionnels, aux réseaux sociaux) ? Se donne-t-il une fonction de coordination de l'installation des jeunes en agriculture ?

Ces trois initiatives ont fait l'objet d'analyses approfondies par Montpellier SupAgro/Institut de Régions Chaudes (MSA/IRC), en lien avec différents acteurs d'appui au développement agricole²⁶, et en particulier l'agri-agence Fert et le réseau FAR, qui ont engagé un chantier de formation-recherche-développement sur le thème du renouvellement des agricultures familiales et de l'insertion des jeunes en agriculture, abordé sous l'angle du diagnostic, de l'élaboration d'action d'accompagnement, puis de l'analyse des effets et des conditions de pérennisation de ces actions et dispositifs.

Les données présentées dans les encadrés n°6 et 7 ci-après synthétisent les principales caractéristiques de ces expérimentations. Ces données sont reprises de la note de synthèse des travaux réalisés par MSA/IRC, l'agri-agence Fert et le réseau FAR²⁷. Elles ont été complétées et mises à jour par des entretiens téléphoniques complémentaires réalisés auprès des acteurs qui accompagnent ces expérimentations²⁸. Seuls les éléments relatifs à la description du dispositif d'accompagnement proprement dit y sont repris. Cependant, dans les différents cas présentés, ces dispositifs d'accompagnement ne peuvent être isolés des **actions de formation** développées par ces dispositifs et qui constituent leur cœur de métier. Pour une vision plus complète des dispositifs présentés, nous vous invitons à consulter les travaux réalisés par MSA/IRC, l'agri-agence Fert et le réseau FAR²⁹.

²⁶ L'agri-agence Fert et les collèges agricoles de Madagascar, le programme AFOP du Cameroun, le CIDAP au Togo, le programme FORMAPROD à Madagascar, l'Iram, l'Afdi, les Adear, le réseau IMPACT, les CIVAM, des Chambres d'Agriculture en France ; mais aussi le Cirad Madagascar, l'AFD, le FIDA.

²⁷ Wampfler Betty, Bergès Louise, « Comprendre le processus d'installation des jeunes en agriculture pour mieux l'accompagner... », art. cité, (<https://www.afd.fr/fr/comprendre-le-processus-dinstallation-des-jeunes-en-agriculture-pour-mieux-laccompagner-grille-danalyse-et-premiers-resultats>).

²⁸ La liste des personnes interviewées est présentée en annexe n°5 du présent document.

²⁹ Toutes les références d'études sont présentées en annexe n°4 du présent document.

Exemple dispositif 6 - L'expérimentation d'un dispositif d'accompagnement à l'insertion professionnelle par les Collèges agricoles – Madagascar³⁰

Les collèges agricoles ont été initiés par Fert et Fifata à Madagascar en 2002, pour former les jeunes fils / filles d'exploitants agricoles au métier d'agriculteurs /agricultrices. 5 collèges agricoles accueillent des jeunes en formation pendant 3 ans. En 2009, sur la base du constat, suite à la sortie des premières promotions, de la difficulté des jeunes sortants des collèges à rester dans la dynamique entrepreneuriale et à mettre en œuvre leur projet professionnel, faute de moyens et d'accompagnement, Fert et Fifata ont conçu, avec l'appui du Ministère de l'Agriculture malgache (MinAgri) et le financement de l'Agence française de développement (AFD), un dispositif visant à accompagner les jeunes formés dans la concrétisation de leur projet professionnel. Ce dispositif promeut également l'engagement des jeunes dans les organisations paysannes.

Le dispositif d'accompagnement comprend plusieurs composantes :

- **L'accompagnement des projets des jeunes** débute au cours de sa formation avec l'élaboration d'un « dossier de projet » d'installation s'apparentant à une étude de faisabilité (3ème année de la formation, module « montage de projet ». Le document de projet est analysé par un « Comité d'octroi » (composé d'une partie de l'équipe du centre de formation, de deux professionnels représentants du Comité Paysan, du conseiller agricole et de l'animateur jeunes paysans (qui suit les conseillers agricoles des collèges).
- **L'accompagnement à l'installation** : À l'issue de sa formation, le jeune est suivi par un conseiller agricole qui l'accompagne dans la mise en œuvre concrète de son projet et rencontre également sa famille. Le conseiller agricole fait un diagnostic de la situation du jeune à sa sortie et actualise le projet d'installation (évolution au retour dans la famille). Il accompagne la demande de dotation en matériel/équipement, l'achète et la livre (fonction de contrôle). Il fait de la gestion et de l'accompagnement technique. Il réalise un accompagnement de la mise en œuvre du projet du jeune pendant 3 ans (suivi dégressif, en théorie : 3 visites la 1ère année, 2 la 2ème, 1 la 3ème). Après 3 ans, des visites sont possibles à la demande des jeunes. Les conseillers agricoles suivent simultanément entre 60 et 90 jeunes sortants. Par ailleurs, le conseiller est chargé de mettre le jeune en relation avec un certain nombre d'acteurs susceptibles de l'aider à concrétiser son projet. Il s'agit par exemple des Centres de services agricoles (CSA) et des institutions financières. Les conseillers encouragent les jeunes sortants des collèges à travailler en réseau et tentent d'impulser des dynamiques de groupe.
- **Octroi d'une dotation** : Afin de pallier le manque de financements, des fonds « coup de pouce » (de 250 à 300 euros) ont par ailleurs été mis en place pour permettre aux jeunes d'investir dans des équipements. En cas de validation de son dossier, le jeune reçoit une dotation « coup de pouce » de 800 000 Ariary (275€) en moyenne en une tranche (dans la pratique : i) versement pour les bâtiments ; ii) versement pour un cheptel, pour acquérir les moyens de production nécessaires au lancement de son activité agricole. Cette dotation ne porte que sur les immobilisations. La réflexion est en cours pour que la dotation puisse aussi financer le « circulaire » (en particulier les intrants, nourriture d'élevage). Un contrat est signé avec le jeune qui s'engage à exercer le métier d'agriculteur pendant au moins 3 ans, a l'obligation d'informer le conseiller agricole en cas de modification du projet. Par ailleurs, le matériel reçu en dotation peut être retiré en cas de non-respect des règles (arrêt de l'activité, vente du matériel de la dotation, etc.). Enfin, un apport bénéficiaire est demandé et la dotation n'est octroyée que si le jeune est déjà installé et que son activité agricole est lancée). Fert a aussi travaillé avec les Fonds Régionaux de Développement Agricole (FRDA) afin qu'une ligne de financement soit dédiée à l'installation des jeunes. Cette initiative permet à des jeunes issus d'autres organismes de bénéficier de financements.
- **Mise en relation avec d'autres acteurs du développement** : Fekama soutient la dynamique d'organisation des jeunes entre eux à travers un « accompagnement collectif » : les fédérations régionales de Fifata interviennent pendant la formation et après auprès des sortants pour renforcer les liens avec les acteurs du territoire.
- **Animation de réseaux de jeunes sortants** : Le conseiller agricole a également un rôle de mise en réseau des jeunes sortants des collèges agricoles entre eux et avec les acteurs du territoire : organisation de regroupements de districts plusieurs fois par an, de région une fois par an au collège et au niveau national, dans une approche de type « échanges paysans ». Lors des rencontres organisées régulièrement entre anciens collégiens à l'échelle du district, de la région et du pays, les jeunes sortants s'enrichissent des échanges réciproques sur leurs expériences, et renforcent leurs capacités techniques ou de gestion. Les regroupements entre anciens collégiens donnent parfois lieu à la création d'associations entre jeunes sortants d'une même zone. Certains jeunes leaders sont aussi en train de mettre en place un réseau de jeunes sortants des collèges, dans lequel les jeunes seront regroupés par zone et représentés par un « chef d'antenne ».

Entre 2003-2017 : 1763 élèves recrutés dont 33% de filles, 636 élèves ont terminé la formation dont 22% de filles. 554 exercent une activité agricole (dont 538 sont accompagnés par le conseiller agricole et 516 ont reçu une dotation). 455 élèves ont quitté avant la fin (32% de filles). Les abandons sont dus, pour la plupart, à des problèmes de santé, des problèmes familiaux (décès d'un parent, déménagement...), un mariage pour les filles, ou une incapacité à s'acquitter de l'écolage ou à s'adapter à la vie au collège. 344 élèves sont en cours de formation (en 2017) dont 110 filles (32%). 46 élèves ont été renvoyés, surtout pour des raisons de mauvais comportement, vols.

³⁰ Fert, *Quel impact des collèges agricoles de Fekama à Madagascar pour les jeunes agriculteurs formés, leurs familles et les territoires dans lesquels ils s'insèrent ?*, synthèse d'étude, Paris, Fert, 2016. (https://www.fert.fr/v2/wp-content/uploads/2016/02/MDG_Etude-

Alors que les dispositifs ont une origine très différente (porté par une initiative privée au Togo, par l'État au Cameroun, par une organisation agricole à Madagascar), ces actions ont des caractéristiques communes et les principes qui les fondent sont très proches :

- **L'agriculture familiale** est perçue comme un modèle de production pouvant avoir un avenir, et dans lequel des jeunes peuvent gagner à s'installer. La formation et l'accompagnement de l'installation sont conçus en fonction des réalités systémiques de cette agriculture, une place importante étant donnée à la pratique professionnelle.
- Elles se fondent sur l'idée de **processus et de parcours**. C'est la raison pour laquelle elles ne proposent pas de ressources ponctuelles, mais s'inscrivent dans la durée et la diversité des besoins (mise en place de formations de longue durée – 2 à 3 ans ; et accompagnement post-formation de longue durée également – 2 à 3 ans). De plus, la formation et l'accompagnement à l'installation sont résolument combinés. En cohérence avec la finalité d'autonomie, elles cherchent à accroître la performance de la démarche engagée par les jeunes. Elles sont donc centrées sur le renforcement des capacités de personnes, associées éventuellement à des actions pour lever les obstacles de leur environnement et facteurs de blocage identifiés sur leurs parcours, ainsi l'accompagnement est composé d'une aide financière (subvention ou dotation)³¹.
- Leur mise en place est relativement normalisée, suivant un **schéma d'accompagnement** assez similaire : il s'agit, d'une part, d'accompagner les jeunes dans la construction de leur projet et, d'autre part, de réaliser un accompagnement individualisé post-formation. Cet accompagnement s'accompagne de l'octroi d'une aide à l'installation. Ces appuis sont fournis par étapes selon un chemin à suivre, que l'on peut appeler « itinéraire d'insertion », et qui précise les moments et les conditions d'accès aux ressources du dispositif.

[dimpact Fekama Fert Synthèse 2016.pdf](#)). La fiche-étude de cas présentée en annexe n°3 du présent rapport détaille l'ensemble des composantes du dispositif.

³¹ Barlet Sandra, d'Aiglepierre Rohen, *Les dispositifs d'appui à l'insertion des jeunes sur le marché du travail en Afrique*, art. cité. (<https://www.afd.fr/fr/les-dispositifs-dappui-linsertion-des-jeunes-sur-le-marche-du-travail-en-afrique>).

Exemple dispositif 7 - Le dispositif d'accompagnement à l'installation du programme public national d'appui à la formation professionnelle (AFOP) - Cameroun³²

Depuis 2008, au Cameroun, les pouvoirs publics, avec l'appui financier de l'AFD dans le cadre du contrat de désendettement et de développement (C2D), ont mis en place un programme public national d'appui à la formation professionnelle (AFOP). Placé sous la double tutelle du Ministère de l'Agriculture et du Développement rural et du Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales (MINADER/MINEPIA).

Au cours de sa 1^{ère} phase de mise en œuvre (2008-2012), le programme s'est concentré sur la rénovation progressive des centres et écoles de formation agricole publics et privés, la définition des contenus pédagogiques et des référentiels métiers du personnel pédagogique, la formation du personnel en charge de l'animation du dispositif, et l'équipement des structures en matériels pédagogiques et didactiques ainsi que l'amélioration du cadre de vie des structures de formation. L'innovation de la 2^{ème} phase (2013-2017) par rapport à la première repose sur la prise en compte de l'insertion et de l'installation professionnelle des sortants porteurs de projets avec la mise en place d'un dispositif complémentaire pour les accompagner à l'issue de leur formation. Le dispositif d'accompagnement comprend plusieurs composantes :

- Les jeunes écrivent un « **document de projet** » qui s'apparente à une demande de financement (préparé à la fin de 2^e année, en dehors des temps de formation, avec l'aide de l'équipe pédagogique). Le document est doublement examiné par : 1) La « Commission Territoriale », composée de la direction du centre et d'acteurs locaux du territoire, analyse les aspects techniques de l'installation et sa viabilité globale ; 2) La « Commission Financière » étudie ensuite plus précisément la viabilité financière des projets. Une subvention d'aide à l'installation de 1,5 million FCFA (2 280 €) est alors octroyée au jeune en une tranche sur le compte du porteur de projet ouvert auprès d'un établissement financier (EMF / Banque commerciale) et décaissé progressivement pour la mise en œuvre du projet. La subvention est affectée aux immobilisations (bâtiments, matériel, équipement) et au circulant (intrants). L'objectif est : d'initier les jeunes à la gestion d'un compte bancaire, développer une certaine crédibilité auprès des institutions financières pour préparer l'accès à d'autres services offerts, faciliter l'accès aux financements après épuisement des subventions AFOP, contribuer à l'éducation financière des porteurs par les agents des institutions financières. Les projets d'installation AFOP sont conçus autour d'une activité principale destinée essentiellement à la vente (élevages de volaille ou de porc, cacao, riziculture...) à laquelle viennent s'ajouter des productions vivrières. La demande de financement (subvention ou auprès des IMF) concerne majoritairement cette production principale. Les conseillers en insertion mettent aussi en relation les jeunes avec les IMF partenaires pour d'une part ouvrir un compte pour le versement de la subvention et d'autre part pour demander un financement complémentaire. Il est important de noter sur ce dernier point que le conseiller en insertion peut accompagner le jeune pour le rassurer lors du premier entretien avec le conseiller de crédit mais qu'il ne doit pas s'impliquer ensuite dans la négociation du crédit.
- **L'accompagnement à l'installation** : ce sont les « conseillers insertion », rattachés à chaque équipe pédagogique de centre de formation AFOP, qui assurent le suivi. Ils réalisent l'accompagnement technique et économique de l'exploitation pendant 2 ans à partir du premier décaissement de la subvention. Les jeunes sont ensuite « sevrés » (ils sortent du dispositif de formation – insertion). Le nombre de visites est dégressif, théoriquement une visite une fois par mois pendant la période active de l'installation. Ils ont également pour objectif de faciliter l'accès des jeunes aux réseaux professionnels agricoles locaux. Ils cumulent cette fonction de conseiller avec une fonction de contrôleur : les conseillers insertion s'assurent que la subvention est bien utilisée pour le projet agricole. Ce double rôle – qui internalise le contrôle – suscite de nombreuses questions au sein du programme, notamment sur la posture de conseiller envers le jeune qu'il accompagne. Les « conseillers insertion » suivent simultanément entre 50 et 80 jeunes par centre.
- Depuis 2015, le programme AFOP réfléchit à la mise en place d'un **relais d'accompagnement** (après sevrage des Jeunes) par d'autres projets de développement. Le constat a été fait par le programme que les jeunes s'organisent en groupes plus ou moins formels pour pallier la diminution du suivi du conseiller. Par ailleurs, les anciens formés peuvent être impliqués dans le dispositif de formation et d'accompagnement comme référents pour les Jeunes en formation.

De 2010 à 2016 : 4 194 élèves recrutés. 3 086 jeunes formés comme exploitants agricoles (soit 17 jeunes formés par an et par centre en moyenne). 1 388 porteurs de projet installés grâce à la subvention.

³² Bergès Louise, *Programme AFOP au Cameroun. L'installation en agriculture des premières générations de Jeunes. De la conception à la mise en œuvre*. Mémoire de fin d'étude d'ingénieur spécialisation MOQUAS, dirigé par Betty Wampfler, Montpellier SupAgro/IRC, 2015. (http://www.reseau-far.com/ressources/files/fichierPDF_0_Memoire_AFOP_Louise_Berges_24-11-2015.pdf).

Les travaux menés par MSA/IRC, l'agri-agence Fert et le réseau FAR ont mis en évidence des **effets positifs similaires de ces dispositifs de formation-insertion**³³ :

- Au niveau des **jeunes** : des jeunes s'installent effectivement en agriculture à l'issue de ces formations. Ces installations sont souvent progressives, fortement conditionnées par l'accès aux facteurs de production, et en particulier l'accès au foncier. L'aide financière consentie aux jeunes est à ce titre déterminante dans le processus d'installation. Les projets mis en œuvre restent le plus souvent systémiques, en combinant une ou plusieurs productions commerciales avec des productions vivrières sécurisant l'alimentation familiale. Dans de nombreux cas, au moins lors de la phase initiale d'installation, la diversification peut intégrer des activités extra-agricoles qui vont consolider pendant un temps les revenus des jeunes ménages. Dans les différents contextes, les jeunes se heurtent aux mêmes difficultés d'installation : accès au foncier, accès au financement, accès au marché et aléas agricoles. Les acquis des jeunes se traduisent par des techniques agricoles et de gestion maîtrisées, une capacité d'anticiper, de prévoir, de réfléchir en « entrepreneur ». Mais au-delà de ces difficultés et acquis partagés, ce qui marque vraiment les trajectoires de ces jeunes, c'est à la fois le changement de leur vision de l'agriculture et de leur position dans la société locale. Parfois peu convaincus de l'intérêt de l'agriculture au début de leur formation, les jeunes interrogés témoignent d'une confiance nouvelle dans la capacité à vivre décemment de cette activité et de devenir des acteurs à part entière de leur économie et de leur société locale. Après les avoir un temps raillés, les communautés semblent aujourd'hui changer elles aussi leur vision de ces jeunes, les reconnaissant comme acteurs économiques et vecteurs d'innovation.
- Au niveau des **familles**, deux séries d'effets sont observées : (i) Des systèmes de partage et de répartition sont adoptés dans les familles (partage de l'aide financière allouée et de l'équipement et matériel agricole) comme autant de retours sur l'investissement de départ fourni par la famille ; (ii) La transmission de techniques et de connaissances nouvelles par les jeunes à leur famille et à leur voisinage (transmission par imitation aux autres producteurs des innovations réussies, transmission des connaissances, techniques et savoir-faire enseignés aux familles et au voisinage, sollicitation des compétences vétérinaires acquises).
- Au niveau du **territoire d'implantation des dispositifs** : au terme de quelques années de fonctionnement, les acteurs du territoire associent une image positive à l'implantation des dispositifs, en raison : (i) Des liens étroits recherchés avec le territoire à la fois à travers la gouvernance du centre de formation et les partenariats économiques (implication des autorités locales dans la gouvernance des centres de formation et les processus de validation des projets d'installation ; sollicitation des agriculteurs familiaux du territoire comme producteurs référents et maîtres de stage ; partenariats noués avec les entreprises ou des structures de développement présentes sur le territoire) ; (ii) La création de richesse à travers les projets des jeunes et les répercussions économiques sur la localité d'implantation du dispositif sont observées (nouveaux débouchés pour alimenter la cantine, locations d'hébergements, offres de transports, création de petits commerces informels liés aux activités du centre...).

³³ Les études ont été menées en suivant une même méthodologie. Sur un échantillon de 27 à 60 jeunes installés, les trajectoires de vie et d'installation de ces derniers ont été examinées. Leurs sites – systématiquement visités – et leur projet d'installation ont été analysés par le prisme de l'approche systémique. L'objectif était d'embrasser la diversité des situations et des projets d'installation agricole.

Cependant, l'appui à l'installation des jeunes n'est pas le cœur d'activité de ces dispositifs de formation. De ce fait, **l'appui post-formation qu'ils peuvent être en mesure de réaliser comporte certaines limites :**

- **Au niveau de l'élaboration du projet d'installation des jeunes en agriculture** sont notés :
 - i) Une prise en compte insuffisante du **système d'activité du jeune**. Les documents de projets présentent le projet de manière « globale » ou « systémique » détaillant toutes les dimensions de l'installation. Cependant, les projets d'installation AFOP et Fekama sont conçus autour d'une activité principale destinée essentiellement à la vente (élevage de volaille ou de porc, cacao, riziculture...) à laquelle viennent s'ajouter des productions vivrières. La demande de financement concerne majoritairement cette production principale. Les projets d'installation du CIDAP sont plus diversifiés en termes de production agricole. Dans les trois cas, les activités extra-agricoles ne sont pas prises en compte (dans le financement). Pourtant, les jeunes en cours d'installation diversifient leurs activités : soit en menant de front plusieurs productions agricoles en plus de celles décrites dans les documents de projets (combinaison d'une ou plusieurs productions commerciales avec des productions vivrières sécurisant l'alimentation familiale), soit en conduisant des activités para ou extra-agricoles. Dans de nombreux cas observés par les Collèges Agricoles, au moins lors de la phase initiale d'installation, la diversification peut intégrer des activités extra-agricoles qui vont consolider pendant un temps les revenus des jeunes ménages. La politique de Fifata et Fekama a évolué sur ce sujet : ces activités complémentaires sont maintenant considérées comme bénéfiques, car elles consolident la situation économique du jeune (prestations vétérinaires par exemple : moyen de diffuser ses connaissances au sein du territoire et de recevoir une rémunération). Le programme AFOP encourage une pluralité d'activités agricoles pour répondre aux différents besoins des jeunes et accepte aussi le fait que les diversifications extra-agricoles peuvent sécuriser l'installation pendant une période transitoire. ii) Un certain « **stéréotypage** » des **projets d'installation** : dans le cas des Collèges Agricoles, la dotation affectée uniquement aux immobilisations dans les moyens de production peut induire un biais dans le choix des projets d'installation, au profit des projets les plus coûteux en bâtiments (élevage de volaille ou de porc par exemple). Une réflexion est en cours sur la prise en charge du circulant (nourriture d'élevage notamment). Dans le cas d'AFOP, des copier-coller de documents de projets modèles ont été observés (en cause : les retards pris dans le démarrage du dispositif d'accompagnement du programme et la pression exercée par les équipes pédagogiques concernant la rédaction des projets), cette pratique ayant engendré un stéréotypage des projets d'installation.
- **Au niveau du dispositif d'accompagnement post-formation** des jeunes sortants sont notées des **difficultés des conseillers à réaliser le suivi post-formation**. Dans les trois cas, les conseillers rencontrent les mêmes difficultés pour assurer convenablement le suivi de tous les jeunes installés dont ils ont la charge : dispersion géographique des exploitations agricoles

des jeunes, manque de temps pour effectuer toutes les visites, surcharge de travail au centre... Ainsi, dans les trois pays, certains jeunes – ceux éloignés des centres notamment – se retrouvent peu accompagnés au regard de leurs besoins. D'autres formes d'accompagnement prennent alors le relais et sont encouragées par les dispositifs. Dans le cas des Collèges agricoles, Fekama soutient la dynamique d'organisation des jeunes entre eux afin qu'ils s'apportent mutuellement conseil et soutien à travers un « accompagnement collectif » : les fédérations régionales de Fifata interviennent auprès des sortants pour renforcer les liens avec les acteurs du territoire. Dans le même ordre d'idée, la formation de Leaders cible les jeunes sortants malgaches qui veulent prendre des responsabilités dans une organisation de producteur existante ou créer leur propre OP. Dans le cas d'AFOP, des réflexions sont en cours au sein de la coordination pour qu'un relai d'accompagnement soit pris par d'autres projets de développement après le « sevrage » des jeunes (à ce jour, aucun jeune ne serait encore considéré comme « sevré » d'un point de vue technique par les conseillers qui continuent à réaliser des visites bien qu'à un rythme dégressif). Par ailleurs, pour pallier à la diminution du suivi du conseiller (qui est dégressif), les jeunes s'organisent en groupes plus ou moins formels.

- L'analyse de ces expériences montre enfin à quel point le **rôle de conseiller est un rôle pivot** dans le bon fonctionnement du dispositif d'accompagnement : « Cheville ouvrière de l'installation » (AFOP), « Facteur de réussite majeur de l'accompagnement » (Collèges Agricoles), il est amené à jouer un double rôle de conseil à l'exploitation (diagnostic de la situation des jeunes, gestion, accompagnement technique individuel à l'installation, appui à la gestion des risques et encouragement, rôle de mise en réseau et de facilitateur...) et de contrôle de l'utilisation de la subvention à l'installation³⁴. Toutefois, les difficultés rencontrées par les conseillers pour réaliser ce suivi post-formation posent des questions tant sur le profil et le savoir-faire des conseillers, que sur la pertinence de leur portage par des dispositifs de formation. Ce rôle correspond en effet à des savoir-faire et à des métiers spécifiques (conseil agricole, accompagnement, mise en réseau) qui ne sont pas le cœur de métier des dispositifs de formation.

Dans le cas d'AFOP les « conseillers insertion » sont membres de l'équipe pédagogique des centres de formation AFOP. Ils sont des anciens formateurs promus à ce poste. S'ils connaissent bien les jeunes qu'ils accompagnent (pour avoir dispensé des cours pendant les 2 premières années au centre) et le territoire dans lequel ils vivent, ils ne disposent pas de référentiel métier précis, ni de formation spécifique concernant les savoir-faire attendus du métier de conseiller.

³⁴ Depuis 2016 les directeurs de centres de formation jouent ce rôle de contrôle vu l'ambiguïté des fonctions : accompagnement / contrôle jusque-là assurées par les conseillers.

Dans le cas des Collèges Agricoles, les conseillers sont membres de l'équipe du collège. Les 3 premiers conseillers ont été recrutés parmi un groupe de 12 stagiaires ayant suivi un cursus de formation de formateurs et de conseillers agricoles de quatre mois (Ceffel). La formation reçue a alterné enseignements techniques, en gestion, en pédagogie et en montage de projet et trois demi-journées ont été consacrées en moyenne chaque semaine à des travaux pratiques en agriculture. Trois périodes de deux semaines de stage dans les collèges agricoles ont également permis aux stagiaires de bien s'imprégner de l'esprit des collèges avant leur prise de fonction. Dans la pratique cependant, le constat est fait d'un conseil global à l'exploitation (selon une approche « systémique ») qui est plus ou moins approprié par les conseillers agricoles (en fonction de leur formation et travail antérieur). Certains n'ont pas les compétences suffisantes pour aider le jeune à travailler sur son système d'activité, raison pour laquelle le projet d'installation se concentre sur un atelier spécifique. Actuellement, une réflexion est en cours sur les liens à tisser entre les conseillers agricoles des collèges et les conseillers agricoles de CAP Malagasy (Conseil Agricole de Proximité) de Fifata, dont le niveau et l'expérience est considérée comme meilleur. Pour le 5^{ème} collège en Alaotra Mangoro, une expérimentation va être menée au niveau du portage du conseiller par Vifam, fédération régionale d'OP membre de Fifata. Par ailleurs, le double rôle de conseiller et de contrôleur (de la subvention) fragilise la posture du conseiller. Dans les faits, le contrôleur prévaut sur le conseiller. Enfin, théoriquement, les conseillers ont pour rôle de mettre en relation le jeune avec un certain nombre d'acteurs susceptibles de l'aider à concrétiser son projet. Dans le cas des Collèges, il s'agit par exemple des Centres de services agricoles (CSA), des institutions financières, des fournisseurs, de CAP Malgasy. Dans la pratique cependant, les conseillers ne disposent pas du temps nécessaire pour leur permettre de faire cette mise en relation.

2.2.2. Mobiliser les acteurs du territoire pour un dispositif d'accompagnement post-formation

Dans la mesure où l'accompagnement post-formation ne relève a priori pas directement des dispositifs de formation (dont le cœur d'activité est la formation des jeunes), il peut être pertinent, pour que ces fonctions soient prises en charge sans qu'elles ne pèsent trop sur les dispositifs de formation, de les externaliser, au travers de **services communs mutualisés** entre dispositifs ou au sein de réseaux de dispositifs (unions ou fédérations). Ces services d'accompagnement post-formation et de suivi-conseil peuvent également être pris en charge par des **structures professionnelles**, les **collectivités locales**, des **associations d'anciens élèves** ou encore des **chambres d'agriculture**. Des acteurs tels que les organisations professionnelles (agricoles et autres) et les collectivités locales doivent en particulier être questionnés sur les politiques qu'ils mènent en direction des jeunes.

Organisations professionnelles

Les **organisations professionnelles** ont en effet souvent un rôle très important en matière de services d'appui à la création d'entreprises et/ou d'installations agricoles. Elles fournissent une information et un appui-conseil aux acteurs économiques afin de favoriser leur développement et ainsi leur rôle d'employeur et de contributeur à la formation des jeunes :

- en amont par l'information et la mobilisation des jeunes et l'identification des jeunes à accompagner,
- pour accompagner la construction du projet (renforcement des compétences techniques et de gestion, facilitation de l'accès des jeunes aux facteurs de production),
- et, dans la durée, pour garantir sa pérennité (suivi-conseil, facilitation de l'accès aux marchés, encouragement de la mobilisation collective et la mise en réseau avec d'autres acteurs du territoire).

Toutefois, actuellement, le constat peut être fait d'un manque généralisé de politiques menées par les organisations professionnelles en matière de formation et d'insertion des jeunes ruraux. Ces dernières ont encore besoin d'être accompagnées pour définir leurs stratégies dans ce domaine. Dans son document de capitalisation sur l'installation des jeunes en agriculture par des organisations de producteurs agricoles, l'AFDI montre bien tout l'enjeu auquel sont confrontées les OP³⁵ (voir encadré n°8): ces dernières n'ont pas vocation à apporter tous les services dont les jeunes ont besoin dans leur processus d'insertion et qui n'en ont souvent pas les capacités. Elles doivent par conséquent réfléchir à se positionner sur certains services (à la fois pertinents pour les jeunes, faisables pour elles et sur lesquelles elles apportent une plus-value par rapport à d'autres acteurs) et à la possibilité de développer des partenariats avec d'autres acteurs du territoire.

³⁵ ROPPA, AFDI, *L'installation des jeunes en agriculture par des organisations de producteurs agricoles. Repères méthodologiques et pratiques*, Paris, ROPPA, AFDI, décembre 2017.

Exemple dispositif 8 - Le réseau Syndical des Organisations Agricoles – Madagascar³⁶

Le réseau SOA (réseau Syndical des Organisations Agricoles) a été créé à l'initiative d'organisations paysannes régionales en 2003 pour « représenter, défendre et faire valoir les intérêts et droits des paysans sur tous les aspects ». Depuis 2014, le réseau SOA, avec l'appui de l'AFDI et sur financement de l'Union Européenne, a développé une **initiative pilote d'installation et d'insertion des jeunes agriculteurs**. L'ambition était double : i) définir un parcours d'installation porté par les OP afin de mettre en valeur leur capacité à développer des services pertinents pour les jeunes et défendre ce parcours au sein des politiques ; ii) former et animer des espaces de concertation pour les jeunes agriculteurs dans le but qu'ils prennent progressivement des responsabilités au sein des OP. La mise en place au niveau local se fait à travers des **organisations paysannes membres du réseau SOA**.

Dans un premier temps, la **méthode de travail** a été définie de manière participative avec les OP régionales qui allaient mettre en œuvre le parcours d'installation (6 mois) : i) Mise en place des commissions spécifiques au sein de chaque OP qui ont pour fonction de définir les stratégies, piloter les activités et sélectionner les dossiers présentés par les jeunes ; ii) Définition du profil des jeunes et des types de projets d'installation à accompagner, à partir d'un diagnostic initial fait sur la base d'un échantillon de jeunes enquêtés. Si l'on retrouve des caractéristiques communes, les profils et filières sont spécifiques à chaque OP ; iii) Définition des modalités de l'aide financière : dotation ou prêt, lien avec les IMF et autres guichets ou partenaires de financement, etc. iv) Définition des dispositifs d'accompagnement des jeunes depuis l'élaboration du projet professionnel à l'accompagnement post installation: définition des rôles du technicien de l'OP, des groupements de base, des paysans parrains, des commissions et des autres acteurs de la zone...

De manière concomitante, des **outils communs pour la mise en œuvre ont été élaborés** : canevas du projet professionnel, grille d'évaluation des projets par les commissions, outils de suivis et base de données pour suivre l'évolution des jeunes.

	Aide à l'élaboration du projet	Aide au démarrage du projet	Accompagnement à l'installation
	Quelques semaines	1 année	2 années
Services de conseils	Conseils techniques pour la finalisation du projet d'exploitation du jeune	Conseil de gestion (formation, suivi...)	
	Identification d'un paysan parrain qui assure le conseil de proximité	Conseil technique (formation, visites échanges...)	
Autres services	Sensibilisation des parents	Mise en relation avec les différents services de l'OP en tant qu'adhérent (ventes groupées...)	
			Intégration dans l'OP : le jeune bénéficie des services de son OP et prend progressivement des responsabilités
Soutien financier		Subvention pour cofinancement du projet	Pas de subvention mais accompagnement pour une demande de crédit
		Accompagnement pour une l'ouverture d'un compte épargne	Conseil de gestion pour préparer les campagnes
		Formation à la gestion financière et information sur les services des IMF	
Acteurs	Technicien de l'OP	Technicien de l'OP Paysan parrain de l'OP	Technicien de l'OP Paysan parrain de l'OP Responsable des groupements et de l'OP

Sur les deux premières années, les OP ont pu accompagner 227 jeunes à construire leur projet professionnel et installer 171 jeunes avec une dotation moyenne de 183€ et un taux de réussite de 98%.

³⁶ <http://paysansdavenir.com/linstallation-des-jeunes-agriculteurs-a-tsiromandidy-madagascar/>. Voir également : ROPPA, AFDI, *L'installation des jeunes en agriculture par des organisations de producteurs agricoles. Repères méthodologiques et pratiques, op. cit.*

Collectivités territoriales (communes, régions)

De même les **collectivités locales** ont un rôle central à jouer comme facilitateur d'un développement territorial inclusif, intégrant l'insertion des jeunes comme objectif central. L'échelon territorial est primordial comme espace d'analyse des besoins, de conception de mesures adaptées, de mobilisation des politiques de droit commun émanant des États, mais aussi de capacités à lever les obstacles au développement de nouvelles activités par les jeunes (par exemple, l'accès à la terre, la sortie de l'apprentissage et l'installation à son compte de l'ancien apprenti).

Pendant, dans bien des pays africains, les processus amorcés de décentralisation n'ont pas permis encore de faire émerger de réelles compétences en ingénierie de développement territorial et les politiques locales en faveur de l'emploi et/ou de l'insertion des jeunes sont encore relativement balbutiantes. Au Bénin, Swisscontact et l'IRAM accompagnent un collectif de communes, l'Union des communes du Zou (UCOZ) dans le cadre du programme Appui à la Formation Professionnelle et à l'Insertion des Jeunes (AFPIJE) pour développer et mettre en œuvre une stratégie locale en faveur des jeunes (voir encadré n°9).

Exemple dispositif 9 - La définition et l'opérationnalisation d'une politique locale en faveur des jeunes - Bénin

Le programme Appui à la Formation Professionnelle et à l'Insertion des Jeunes (AFPIJE) au Bénin vise à renforcer l'employabilité des jeunes par l'amélioration de l'offre de formation professionnelle duale pour une meilleure qualification de la main d'œuvre nécessaire au développement économique du pays.

Il s'inscrit dans un contexte institutionnel favorable marqué par (i) la volonté du gouvernement de relancer le processus de la réforme de la formation professionnelle, (ii) l'implication croissante des communes dans les dispositifs de formation professionnelle et d'insertion des jeunes et (iii) l'engagement des partenaires techniques et financiers à accompagner le Ministère en charge de la formation professionnelle. Il est implémenté dans les départements du Mono, du Couffo, du Zou et des Collines.

Dans sa seconde composante, il vise en particulier à renforcer et à améliorer le niveau d'insertion des jeunes dans l'emploi, en partenariat avec les acteurs locaux sur le territoire des neuf communes du Zou. Il s'agit en particulier de :

Mettre en place un **cadre local d'appui à l'insertion des jeunes** (CLAI) dans chacune des neuf communes du département du Zou. Le CLAI a pour objectif d'accompagner, au niveau des collectivités décentralisées, la promotion de l'emploi et de l'insertion des jeunes dans le tissu économique local. Il est conçu pour jouer, à l'échelle de la commune, un rôle de catalyseur des initiatives de promotion de l'emploi et de l'insertion des jeunes. Le CLAI est aussi un lieu qui pourrait être un point de convergence de toutes les initiatives d'emploi et d'insertion des jeunes prises au niveau national ou central et en contrepartie qui pourrait également inspirer la réflexion au niveau nationale.

Mettre en place un **fonds d'appui à l'insertion des jeunes** au niveau des communes du Zou. Ce fonds serait abondé en grande partie par les communes et sa gestion serait confiée à une IMF.

Renforcer les **capacités techniques des équipes des communes** sur les questions d'emplois pour notamment appuyer les jeunes dans la préparation de leur dossier de demande de financement à présenter à l'IMF.

Services mutualisés

Par ailleurs, des initiatives consistent également à développer un **accompagnement mutualisé** de l'installation des jeunes en agriculture ou dans des métiers ruraux. En Haïti, sur le Plateau central, le mouvement paysan de papaye dispose d'un réseau d'animateurs dense, interlocuteurs pour ses 60 000

membres (voir encadré n°10). Ces animateurs sont formés à un rôle d'accompagnement individualisé et de suivi post-formation au démarrage d'activité, pour des jeunes ayant obtenu un crédit et une subvention dans le cadre du dispositif régional d'installation (en phase de test). Ce dispositif est piloté avec la direction locale de l'agriculture pour une bonne concertation des différents acteurs de la formation et post-formation. Dans cette expérience, l'accompagnement des jeunes souhaitant s'installer en agriculture est externalisé et confié à des encadreurs affectés à cette tâche par le projet auprès des centres de formation professionnelle (CFP) partenaires. L'intérêt de ce dispositif est que les dispositifs de formation n'ont pas à prendre en charge cet accompagnement et qu'il s'adresse à plusieurs dispositifs de formation qui n'avaient pas forcément travaillé ensemble auparavant, permettant ainsi de mettre en relation divers acteurs du territoire que sont les CFP, les organisations paysannes et les institutions de microfinance.

Exemple dispositif 10 - Renforcement de l'entrepreneuriat rural et des filières de valorisation des produits agricoles dans le Plateau Central (AVSF) - Haïti³⁷

L'action d'agronomes et vétérinaires sans frontières (AVSF) vise la mise en place d'un dispositif innovant d'appui à l'installation agricole ou extra agricole de jeunes ruraux.

Les **activités** consistent en du crédit à moyen terme à taux bonifié, de la subvention et un accompagnement technique. Elles consistent également à enrichir l'offre de formation des centres de formation partenaires.

Un ensemble de **partenaires** intervient dans le projet : le ministère de l'Agriculture, des ressources naturelles et du développement rural (maître d'ouvrage), AVSF (appui à la maîtrise d'œuvre), des partenaires techniques (OP, ONG, CFP) chargés d'identifier, de former et d'encadrer les entrepreneurs. La Caisse d'épargne et de crédit de Laschobas (COOPECLAS) est chargée de la mise en œuvre du volet financier (attribution des fonds aux entrepreneurs). L'insertion des jeunes dans l'emploi s'effectue sous la forme d'auto-emploi.

Des **encadreurs**, qui sont des cadres de formation en agronomie ou en économie/gestion affectés au projet, sont chargés d'accompagner les futurs entrepreneurs à l'élaboration de plans d'affaires. Chaque institution, à travers son ou ses encadreur(s), est responsable d'élaborer les plans d'affaires pour les entrepreneurs identifiés : **étude avec le jeune des potentialités et contraintes de l'entreprise, élaboration du plan d'affaires en étroite collaboration avec le futur entrepreneur en fonction de ses connaissances de la zone** (questionnaire reprenant les données techniques, compte de résultat prévisionnel et plan d'investissement).

La **sélection des projets** à soutenir est réalisée par un comité technique de présélection (CTPS) puis par COOPECLAS, qui assure le financement des projets sélectionnés.

Les **encadreurs techniques** disponibles sur le terrain encadrent les entreprises dans toutes les phases de leur développement (du montage des dossiers jusqu'au suivi technique et formation). Ils fournissent aussi des formations continues en technique de production, de conservation et de gestion des entreprises tout en proposant des outils simples et adaptés aux entrepreneurs.

Au Niger, ce sont les **Chambres d'agriculture** qui sont mobilisées, à l'image du Programme d'appui au développement agricole durable dans la région de Dosso (voir encadré n°11).

³⁷ <https://www.avsf.org/fr/posts/622/full/haïti>

Exemple dispositif 11 - Programme d'appui au développement agricole durable dans la région de Dosso, Phase II – Niger³⁸

Le programme, financé par la coopération luxembourgeoise (coopération Suisse avec les SIFA) de 2016 à 2020, vise à mettre la population nigérienne à l'abri des famines récurrentes, lui garantir les conditions d'une pleine participation à la production nationale et améliorer son revenu.

Il a pour objectif spécifique d'augmenter les opportunités économiques pour les jeunes de la région de Dosso dans les métiers liés aux filières agricoles. Cet objectif cadre avec la régionalisation de la stratégie de l'initiative 3N « les Nigériens nourrissent les Nigériens » (l'I3N) et avec les problématiques considérées dans le plan de développement régional 2016-2020.

Le programme vise à favoriser, grâce notamment à des outils de financement définis dans le cadre de l'I3N, l'installation et la réussite des jeunes promoteurs âgés de moins de 35 ans dans les métiers des filières agricoles.

Afin d'accroître l'efficacité des initiatives ciblant les jeunes, l'intervention doit stimuler, sous l'impulsion du Haut-commissariat à l'initiative 3N, les liens entre le ministère de l'Agriculture et le ministère des Enseignements professionnels et techniques pour l'atteinte des objectifs d'insertion professionnelle des jeunes. Cette passerelle doit permettre de valoriser les complémentarités fonctionnelles et financières des deux Ministères à l'échelle nationale et régionale.

Pour atteindre ses objectifs, l'intervention est organisée autour de **trois résultats** :

- les capacités des acteurs publics et des organisations professionnelles au niveau central et régional sont renforcées pour le meilleur accomplissement de leur mandat ;
- les facilités régionales d'investissement sur les filières porteuses sont mises en œuvre au profit des projets des jeunes ;
- l'offre d'encadrement, de conseil et de formation est plus adaptée aux besoins des projets des jeunes.

Dans ce cadre, il est notamment prévu de **renforcer l'offre d'encadrement, de conseil et de formation des jeunes, en l'adaptant aux besoins des projets des jeunes** (résultat 3 du programme).

Le programme prévoit à cet effet de mettre en place un dispositif porté par la **Chambre régionale d'Agriculture** pour permettre le suivi des parcours des jeunes depuis l'identification du jeune investi dans un projet agricole jusqu'à son installation réussie. À cet effet il est prévu que la Chambre régionale d'Agriculture (CRA) reçoive un appui afin de professionnaliser ses outils de planification, de budgétisation et de suivi.

Ces expériences sont intéressantes à condition que ces acteurs soient en **capacité** d'assumer ce rôle (en termes de prise en charge du financement du conseil, de garantie des compétences des conseillers) et que leurs actions soient suffisamment **articulées** à celles des dispositifs de formation.

2.2.3. Améliorer l'accès à l'information, l'orientation professionnelle et l'accompagnement des jeunes : l'expérimentation des plateformes Orientation Jeunesse en milieu rural.

En Afrique de l'Ouest et au Sahel, à l'image des Missions Locales en France, quelques initiatives mettant en avant la notion d'« insertion professionnelle et sociale » des jeunes ont été expérimentées, au cours des dernières années. Ces initiatives ont fait le choix de favoriser une **démarche intégrée**, offrant différents services, dans les champs de **l'information**, de **l'orientation**, de la **formation** et de **l'emploi**, en interaction avec les acteurs locaux concernés.

³⁸ https://luxdev.lu/files/documents/NIG025_100x210.pdf

En sortant d'une approche sectorielle axée en particulier sur la formation professionnelle, ces nouveaux dispositifs se veulent **novateurs** : ils se placent dans une logique d'interface entre les jeunes, les institutions, les centres de formation professionnelle, les opérateurs économiques et, dans certains cas, les structures d'appui social. Il s'agit également pour eux de développer une démarche de création d'opportunités nouvelles d'insertion professionnelle.

Il s'agit : des Plateformes de services en Côte d'Ivoire, du Centre régional de ressources pour l'emploi des jeunes à Saint-Louis au Sénégal, des Plateformes d'information, d'orientation et d'accompagnement des jeunes au Niger, du Centre d'appui Cap Insertion en Mauritanie³⁹.

Pour la plupart, elles interviennent dans les zones urbaines ou semi-urbaines en priorité. Cependant, quelques-unes expérimentent cet accompagnement dans les **zones rurales** également : c'est le cas notamment des Plateformes de services en Côte d'Ivoire et des Plateformes Orientation Jeunesse au Niger (depuis janvier 2017) (voir encadré n°12).

Ces initiatives d'accompagnement des jeunes vers l'emploi visent, au travers d'un **accompagnement personnalisé et dans la durée**, à accompagner le jeune dans la définition de son projet professionnel (orientation) et à améliorer ses chances d'insertion sociale et professionnelle en travaillant sur les différentes difficultés qu'il rencontre (accompagnement). Ces initiatives offrent, selon des modalités d'organisation différentes, des services en matière d'information, d'orientation et de préparation à la formation et à l'emploi, sous ses différentes formes. Ils comportent par ailleurs une dimension de veille et d'observation des territoires.

³⁹ Sur ces plateformes, voir en particulier Barlet Sandra, Le Bissonnais Anne, « Contribuer à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en Afrique de l'Ouest. Premiers enseignements tirés de quatre expériences novatrices », dans *L'Actualité des services aux entreprises, série en ligne n° 21*, Nogent-sur-Marne, Editions du GRET, 2010. (http://www.gret.org/wp-content/uploads/contribuer_a_l_insertion_socioprofessionnelle_des_jeunes_en_afrique_de_l_ouest.pdf).

Exemple dispositif 12 - Les Plateformes d'information, d'orientation professionnelle et d'accompagnement des jeunes - Niger⁴⁰

Afin d'accompagner les jeunes dans la poursuite de leur projet professionnel, le Ministère de la formation professionnelle, avec l'appui de Swisscontact, a mis en œuvre un **dispositif spécifique à l'intention des jeunes** : les Plateformes d'information, d'orientation professionnelle et d'accompagnement des jeunes qui ont pour objectif d'accompagner les jeunes dans leur démarche d'orientation professionnelle ainsi que d'insertion sociale et professionnelle selon les besoins du marché.

Les premières plateformes ont vu le jour en 2009-2010, suite à une première expérimentation menée par une ONG nigérienne (Afrique Fondation Jeunes) avec l'implication du ministère en charge de la formation professionnelle. Cette expérimentation est partie du constat : i) du manque d'information et de compétences des établissements scolaires et structures en lien avec les jeunes pour accompagner et orienter les jeunes dans leurs choix professionnels ; ii) du manque d'informations des jeunes – en particulier lorsqu'ils sont non-scolarisés ou déscolarisés – sur les possibilités de formation, sur les métiers existants et les opportunités d'emploi dans leur commune.

L'objectif des Plateformes est **d'informer et d'orienter les jeunes dans leur projet professionnel** afin qu'ils puissent effectuer des choix professionnels, de leur permettre **d'accéder aux services existants** pour définir et réaliser leur projet professionnel et **d'accompagner les jeunes en difficulté dans leurs démarches et leur parcours** visant leur autonomie.

Chaque jeune, selon son niveau, ses besoins et ses difficultés, bénéficie d'une **réponse individualisée** pour définir son objectif professionnel et les étapes de sa réalisation, pour établir son projet de formation et l'accomplir, pour accéder à l'emploi et s'y maintenir.

Différents services de proximité sont mis à disposition :

- un service d'information et orientation afin d'aider les jeunes à effectuer des choix quant à leur avenir. Lors d'entretiens individuels, ils sont appuyés par des conseillers qui leur fournissent des informations sur les formations, les métiers, les débouchés, les possibilités d'appui, la législation, la santé, les loisirs, etc. ;
- un service d'orientation vers d'autres structures et prestataires afin de faire le lien entre l'offre de services existants et la demande des jeunes ;
- l'accompagnement : concerne en particulier les jeunes en difficultés, consiste à les suivre tout au long de leur parcours d'insertion dans le monde du travail, tout en les aidant à devenir autonomes dans leur démarche ;
- enfin d'autres services sont proposés tels que : des ateliers techniques pour la rédaction de CV et la recherche d'emploi, la mise en contact avec des centres de formation, des rencontres de professionnels, le montage de dossiers, etc.

La stratégie du dispositif repose sur les **conseillers**, qui sont des professionnels sachant écouter, informer, aider les jeunes. La réussite du dispositif résulte aussi de la **qualité du réseau de partenaires** créé par les conseillers autour des Plateformes, notamment les établissements de formation, l'ANPE, les entreprises, les artisans, les associations locales et les ONG, les centres de santé familiale, les institutions de micro-finance, etc.).

Entériné en 2011 par un arrêté du Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi, ce dispositif s'inscrit dans la Politique Nationale de l'Emploi. Il existe aujourd'hui 23 plateformes et 9 à 10 Espaces Orientation Jeunesse (EOJ) opérationnelles sur l'ensemble du territoire. Le dispositif compte 74 conseillers (dont 23 conseillères) tous formés par Swisscontact.

Au cours de la période 2013-2016 : les conseillers d'orientation ont réalisé 36 865 entretiens d'orientation. 14 379 nouveaux jeunes (dont 6 128 filles) ont bénéficié au moins d'un entretien avec un conseiller d'orientation. 6 337 jeunes (dont 2 950 filles) sont rentrés dans un processus d'accompagnement (c'est-à-dire qu'ils ont bénéficié au minimum de trois entretiens avec leur conseiller d'orientation). Les partenariats développés tout au long des 4 années ont permis la mise en relation de 2 387 jeunes (dont 1 107 filles) repartis selon le tableau suivant : 472 stages (dont 125 filles), 189 emplois (dont 50 filles), 1 475 formations (dont 784 filles), 36 relances (dont 12 filles), 219 créations (dont 140 filles).

La fonction d'information-orientation de la Plateforme peut éventuellement être prolongée par un **rôle d'opérateur d'insertion** sous la forme d'organisation de chantier-école, de régie territoriale ou de chantier d'insertion, comme dans la Plateforme de services de Côte d'Ivoire (voir encadré n°13). Mais alors que la première fonction vise à drainer un public très large (plusieurs centaines, voire

⁴⁰ Le Bissonnais Anne, « Accompagner l'insertion professionnelle des jeunes au Niger. Etat des lieux et pistes d'action », dans coll. *Études et travaux, série en ligne n° 26*, Nogent-sur-Marne, Éditions du GRE'T, 2010. (<http://www.gret.org/wp-content/uploads/09525.pdf>). Voir également : <http://www.orientation-niger.org/>

plusieurs milliers de jeunes), la seconde concerne un public très restreint de quelques dizaines de jeunes, voire au mieux une petite centaine dans la même localité. Ces dispositifs, ouverts ou sélectifs ne cohabitent toutefois pas aisément et le mélange des genres entre un accueil ouvert et des actions ciblant les publics peut créer une distorsion et des situations difficiles à gérer localement.

Exemple dispositif 13 - Les Plateformes de Services – Côte d'Ivoire⁴¹

Les Plateformes de Services ont été créées en 2006 pour la formation et l'insertion professionnelle des jeunes en Côte d'Ivoire sur la base d'un accord entre le Fonds de développement de la formation Professionnelle (FDFP), l'Agence Nationale de la Formation Professionnelle (AGEFOP) et l'Agence d'Études et de Promotion de l'Emploi (AGEPE) et le Fonds national de solidarité (FNS).

L'offre de services est centrée sur l'insertion socioprofessionnelle des jeunes allant de **l'accueil, l'information, l'orientation, à l'accompagnement dans l'emploi et la création d'activités**, en passant par **l'acquisition de compétences, la professionnalisation dans le métier, la gestion et l'élaboration de plan d'affaires**.

Certains territoires ont bénéficié de l'implantation de « passerelles d'insertion » où les jeunes les plus éloignés de l'emploi peuvent construire leur projet tout en assurant des activités d'intérêt général pour l'environnement du territoire, voire peuvent être professionnalisés dans une activité agropastorale retenue dans le plan local d'insertion des jeunes (PLIJ) ou dans le secteur du bâtiment à travers les chantiers-écoles du bâtiment.

L'ensemble de ces éléments constitue la **Plate-forme de services locale** (PFS-L).

L'Association des régions de Côte d'Ivoire (ARCI) assure la maîtrise d'ouvrage du déploiement des PFS-L dans les régions et la maîtrise d'œuvre est prise en charge par l'association PFS-CI (structure faitière sous forme associative créée en 2010) avec une mission de service publique.

Ces dispositifs permettent d'alimenter les réflexions en cours en matière d'insertion des jeunes ruraux :

- En France, des études ont montré que les dispositifs de formation étaient plus efficaces lorsque les missions locales étaient présentes dans l'accompagnement et l'orientation : les taux de rupture des contrats, notamment, diminuent de 10 à 50 % quand les jeunes disposent d'une meilleure connaissance des métiers en amont de la signature du contrat⁴². En Afrique de l'Ouest et au Sahel, l'incidence de ces dispositifs relativement récents en matière d'insertion des jeunes, ne peut encore être démontrée. Cependant, l'hypothèse est faite que ces pratiques contribuent à l'efficacité des dispositifs de formation, en mettant à disposition des **savoir-faire, des compétences et une expertise spécifiques, distincts de ceux requis pour des formateurs**.
- Services déployés en amont comme en aval des dispositifs de formation professionnelle, elles ont une **fonction différente de ces derniers** : elles permettent de connaître les attentes des jeunes sur un territoire, de chercher des réponses avec les acteurs locaux et d'innover lorsque ces réponses n'existent pas : être à l'écoute des jeunes pour connaître leurs aspirations et leurs aptitudes, améliorer l'orientation professionnelle et vérifier leurs projets professionnels avant l'entrée en formation, les accompagner dans leur parcours d'insertion en intervenant

⁴¹ <http://www.pfs-ci.com/>

⁴² ANDML, *Quels enseignements tirer des expérimentations sociales sur l'alternance menées par les missions locales*, Paris, ANDML, avril 2013. (http://www.andml.info/portals/20/content/publications/andml_etude_alternance.pdf).

conjointement sur les différents freins (manque d'information sur les secteurs d'activité et métiers et sur les formations, manque de réseaux relationnels, difficultés de mobilité, de santé ou d'instabilité familiale...), permettent souvent d'éviter les ruptures précoces de parcours et de trouver la formation qui convient à chaque jeune en fonction de son projet professionnel. Elles contribuent aussi à leur efficacité, épargnant des coûts importants aux dispositifs de formation en prenant à leur charge, à des coûts relativement faibles, ce travail d'orientation et d'accompagnement.

- Par ailleurs, si ces Plateformes se sont pour le moment développées dans les zones urbaines en priorité, elles sont conçues comme des dispositifs publics avec une **mission de « service public »**. Elles ont par conséquent pour vocation de couvrir l'ensemble des territoires nationaux. Ainsi dans le cas des Plateformes Orientation-Jeunesse, si l'accompagnement ciblait initialement des jeunes – garçons et filles – en zones urbaines et péri-urbaines, depuis janvier 2017, les Plateformes expérimentent la création de **relais des plateformes au niveau des communes rurales**, les « Espaces Orientation Jeunesse » (EOJ) (voir encadré n° 14). Bien que très récentes et n'offrant pas de recul suffisant pour permettre de tirer les leçons de cette implantation dans les zones rurales, ces expériences sont une bonne occasion d'analyser les conditions d'adaptation de ce type de services de proximité, dans des zones où les opportunités (de formation, d'emploi) restent limitées : quelles innovations proposer en termes de voies d'insertion pour les jeunes qui ne se tourneront pas vers l'auto-emploi, quels acteurs / ressources mobiliser, etc. Elles montrent également l'importance de construire progressivement ces adaptations en s'appuyant sur une connaissance approfondie des zones d'implantation.

Exemple dispositif 14 - Les « Espaces Orientation Jeunesse », des « plateformes-relais » en milieu semi-urbain et rural – Niger⁴³

Depuis janvier 2017, les Plateformes expérimentent la création de **relais au niveau des communes rurales**, les « Espaces Orientation Jeunesse » (EOJ). 9 EOJ ont ouvert leurs portes dans les régions de Tillabéri (Say et Torodi), Dosso (Guéchémé et Karakara), Agadez (Timia et Dabaga), Tahoua (Guidan Ider et Abakak), Maradi (Gabi et Tibir) et Diffa (Kabélawa et Chétimari). L'expérimentation de ces EOJ en zones rurales représente un enjeu fort : il s'agit de proposer des services de qualité égale à ceux des Plateformes, tout en opérant dans des environnements où les ressources, services ou appuis complémentaires (formations, financements...) ainsi que les opportunités économiques pour les jeunes sont très faibles. Plusieurs pistes sont testées au sein des EOJ :

1. Développer les services d'information et d'accompagnement vers l'auto-emploi (plutôt que le salariat), notamment dans le secteur agricole :

Dans des environnements où les opportunités pour les jeunes sont faibles, l'économie peu structurée et informelle et où le principal pourvoyeur d'emploi est le secteur primaire (caractérisé par sa temporalité saisonnière et son intermittence), pour Swisscontact l'information et l'accompagnement à l'auto-emploi est un service à développer. Pour ce faire, l'organisation encourage le recrutement de conseillers d'orientation au profil plus technique (spécialistes du développement agricole et rural en particulier). Par ailleurs, dans le cadre de leur formation, les conseillers reçoivent des formations complémentaires à l'entrepreneuriat (accompagnement vers l'auto-emploi, filières porteuses, constitution d'associations, etc.). L'objectif est de disposer de conseillers dans les EOJ capables d'accompagner les projets d'installation des jeunes dans les métiers agricoles ou para-agricoles. Il n'est pas toujours évident d'atteindre cet objectif dans la mesure où les conseillers, de même que les chefs de service ne sont ni recrutés ni choisis par Swisscontact. Les conseillers proposés ne disposent ainsi pas toujours du profil adéquat ou de la motivation nécessaire à l'accomplissement de leur mission. Les EOJ doivent cependant rester vigilantes à prendre en compte les différentes formes d'intégration dans l'emploi (emploi salarié, coopératives, etc.). Tous les jeunes de ces zones n'ayant en effet ni le désir, ni forcément les capacités à mener à bien un projet d'auto-emploi dont le parcours est difficile.

2. Rechercher les synergies entre actions de formation diverses et services d'information, orientation et accompagnement :

Selon Swisscontact, en l'absence d'opportunités (en termes de formation et d'emploi), les EOJ n'ont pas de raison d'être. C'est la raison pour laquelle l'organisation encourage le déploiement d'EOJ sur des territoires où d'autres actions (de formation, d'emploi) sont mises en œuvre. Par ailleurs l'organisation cherche à articuler au maximum les différents programmes dans lesquels elle est impliquée et dans tous ses mandats fait appel aux Plateformes / EOJ. Ainsi : i) Au niveau du FOPROR (programme d'appui à la formation professionnelle en milieu rural, financement coopération suisse) : les plateformes de Maradi et Dosso sont cofinancées par le programme. Des synergies sont développées : les choix des métiers à promouvoir sont déterminés notamment en fonction des études menées dans le cadre du FOPROR et des formations professionnelles organisées, les conseillers d'orientation « orientent » les jeunes des plateformes intéressés vers certaines formations initiales professionnalisantes (FIP) organisés par le FOPROR. En 2017-2018, ces synergies seront accentuées grâce à la création des Espaces Orientation-Jeunesse (= plateformes relais) en milieu rural puisque le FOPROR intervient plus spécifiquement en milieu rural ; ii) Au niveau du FOPREJ (Programme d'appui à la formation professionnelle des jeunes, financement UE) : ce sont les mêmes synergies que dans le cadre du FOPROR ; iii) Au niveau du PEAJ (Programme d'Éducation Alternative des Jeunes, financement Coopération Suisse) : en 2017, il est prévu que les conseillers d'orientation (et plus spécifiquement ceux intervenant dans les « espaces Orientation-Jeunesse ») soient mobilisés dans les CCEAJ pour informer et sensibiliser les jeunes sortant sur les possibilités qui s'offrent à eux en termes de formation professionnelle dans leur commune.

- Ces exemples montrent également qu'un déterminant fort de la qualité et de la durabilité des services d'accompagnement est la **professionnalisation des équipes en charge de ces services**, qui doivent disposer de l'ensemble des compétences et des outils permettant de fournir les services aux jeunes et être capables de gérer de manière performante les dispositifs (voir encadré n°15).

⁴³ Rosman Sophie, *Rapport Annuel*, Niamey, Swisscontact Niger, 2016 voir lien suivant : http://issuu.com/swisscontact5/docs/rapport_annuel_afrique_2016_version?e=19507908/48505426

Exemple dispositif 15 - La professionnalisation du métier de conseiller d'orientation dans le cadre des Plateformes Orientation-Jeunesse – Niger⁴⁴

Depuis la mise en place des premières Plateformes Orientation Jeunesse au Niger, Swisscontact fait du renforcement des capacités des conseillers d'orientation sur les démarches d'accompagnement et sur les outils d'information et d'orientation, une priorité. Elle a mis au point et expérimenté un dispositif complet de formation des conseillers : plan de formation, outils des conseillers, « formation par les pairs » ... qui a été révisé en 2014 pour mieux l'axer sur les compétences que doivent acquérir les conseillers et leur mise en application sur leurs lieux de travail. Ce dispositif de formation comprend les éléments suivants :

1. **Des formations génériques (qui concernent le cœur même du métier de conseiller)**
 - a. Formation obligatoire pour tous les conseillers
 - b. Thématique : les thématiques développées sont en lien direct avec l'orientation et l'accompagnement des jeunes (technique d'entretien, technique d'accompagnement, identification du parcours du jeune, accompagnement à définition de son projet, construction d'un parcours visant l'insertion professionnelle, etc.) ajuster le texte
 - c. Méthodologie : en situation de travail dans les plateformes ; avec des « vrais » jeunes
 - d. Pour certaines formations : évaluation et attestation de compétences
2. **Des formations thématiques (qui concernent des activités connexes au métier de conseiller)**
 - a. Formation facultative, selon les choix des conseillers
 - b. Thématique : organisation d'un atelier CV, organisation d'un atelier découverte de métier, entrepreneuriat, etc.
 - c. Méthodologie : en salle de formation ; application terrain ; appui technique possible de Swisscontact sur le terrain pour la mise en œuvre ; évaluation et attestation de compétences (condition nécessaire pour suivre une autre thématique).
3. **Initiation et formation continue**
 - a. Stage d'imprégnation
 - b. Mission d'échange entre conseillers (sur base des suivis évaluations)
 - c. Appui coaching sur le terrain par le CSOIP (sur base des suivis évaluations)
4. **Formations transversales (il s'agit plutôt de sensibilisation)**
 - a. Thématique : genre, handicap, exclusion sociale, secteur privé, etc.
 - b. Méthodologie : en salle de formation ; appel à des experts de la thématique visée.

Pour l'ensemble de ces formations, Swisscontact a développé des modules de formation et des outils qui sont mis à disposition de toute nouvelle Plateforme ou EOJ en cours de création, afin qu'il y ait une harmonisation des pratiques au sein de l'ensemble des Plateformes et espaces Orientation-Jeunesse.

Dans la pratique, les Plateformes et EOJ sont confrontées à quelques difficultés en termes de :

Qualité et disponibilité des ressources humaines : Les Plateformes et les EOJ s'appuient sur le Ministère et les directions régionales qui affectent les conseillers d'orientation. Un important travail de plaidoyer de la part de Swisscontact a permis de limiter les profils trop éloignés de la fonction de conseiller comme des financiers ou des informaticiens. Aujourd'hui, les conseillers d'orientation ont pour la majorité un profil d'enseignant ou de formateur qui correspond au cahier des charges. Cependant, au Niger, d'une façon générale (et l'enseignement professionnel et technique est loin d'être le seul concerné), le niveau des enseignants et formateurs est relativement faible. Cela peut avoir un impact sur la qualité du service. De nombreux conseillers affectés aux Plateformes par les DREPT ont par ailleurs d'autres fonctions que celles de conseillers et, de façon ponctuelle, le DREPT peut solliciter les conseillers pour certaines « missions » ou « tâches » à accomplir, perturbant ainsi l'agenda des conseillers. Le projet a réussi à réduire un peu cet impact en encourageant les directions régionales à affecter au moins un conseiller à temps plein à la plateforme.

De « mentalité » des conseillers d'orientation et des jeunes qui fréquentent les plateformes : Traditionnellement, au Niger, c'est l'aîné qui choisit pour le jeune et qui « sait » ce qui est bon pour le jeune. Les conseillers n'échappent à ce principe. Par ailleurs, ils ont parfois tendance à « faire à la place » du jeune, car c'est plus facile (ils répondent directement à la demande du jeune) et plus gratifiant (résultat à court terme). Un travail important a été mené par le projet au niveau des formations des conseillers pour leur permettre de prendre du recul sur ces pratiques. Certains conseillers ont bien pris conscience de leur rôle, mais les changements sont lents et cela se traduit encore trop lentement en acte.

⁴⁴ Swisscontact Niger, *Plan de formation des conseillers d'orientation, Document interne*, Niamey, Swisscontact Niger, non daté. <https://www.swisscontact.org/fr/country/niger/notre-bureau/services/les-plateformes.html> ; voir aussi : Rosman Sophie, *Rapport Annuel*, Niamey, Swisscontact Niger, 2016 : <https://www.swisscontact.org/fr/country/niger/ressources/rapports.html>

Point de synthèse 2 - Réaliser un accompagnement individualisé des jeunes

Les dispositifs d'accompagnement des jeunes analysés convergent sur une **même perception de l'insertion**, perçue comme un parcours jalonné d'obstacles et d'opportunités, qui nécessite une démarche volontaire et active de la part des jeunes. Dans ce parcours, les jeunes doivent valoriser leurs capacités et compétences, et faire face à leurs difficultés personnelles ou sociales tout autant qu'aux contraintes de leur environnement. Ils convergent sur l'importance de l'accompagnement dans la durée, sur la diversité des ressources à mobiliser et sur la relation de proximité.

Ils mettent en évidence l'existence de **plusieurs fonctions** qui permettent d'accompagner les jeunes dans les différentes étapes de leur parcours d'insertion :

- Une **fonction d'orientation professionnelle et d'information** : il s'agit d'accueillir le jeune et de l'informer sur les métiers, ainsi que de l'accompagner dans l'expression et l'élaboration de son projet professionnel.
- Une **fonction d'accompagnement** du jeune dans la définition de son projet professionnel : il s'agit de réaliser un appui individualisé du jeune en fonction de ses besoins et en travaillant sur les différentes difficultés et opportunités qu'il rencontre ; il s'agit également de réaliser un appui post-formation pour l'aider à trouver un emploi ou à créer une activité.
- Une **fonction d'articulation** entre acteurs locaux et de mobilisation des ressources et compétences locales (élus locaux, agences de l'emploi, secteur privé, société civile, centres de formation, etc.) pour démultiplier les opportunités et réseaux auxquels le jeune peut avoir accès.

Certaines de ces fonctions peuvent être prises en charge directement par les dispositifs de formation (telles que les fonctions de remise à niveau ou d'accompagnement au cours de la formation). D'autres fonctions sont à **externaliser** dans la mesure où elles correspondent à des savoir-faire et à des métiers spécifiques (notamment pour l'orientation ou l'accompagnement post-formation) et pour qu'elles ne pèsent pas trop sur les dispositifs de formation. Ces fonctions peuvent être externalisées auprès d'une **grande diversité d'acteurs (publics ou privés)** : agences locales pour l'emploi, dispositifs de type plateforme d'accompagnement, services communs mutualisés entre plusieurs dispositifs, structures professionnelles, collectivités locales, associations d'anciens élèves, centres de formation professionnelle, etc. À condition que ces acteurs soient en capacité d'assumer ce rôle (en termes de prise en charge du financement du conseil, de garantie des compétences des conseillers) et que leurs actions soient suffisamment articulées à celles des dispositifs de formation.

2.3. Mobiliser les ressources d'appui et les acteurs du territoire dans leur diversité

Certains facteurs freinant l'accès des jeunes à une autonomie économique et sociale sont davantage liés au **milieu dans lequel ils évoluent**, qui bloque la réalisation de leurs projets et les contraignent à se maintenir dans une relation de dépendance vis-à-vis de leurs familles : le manque d'information (sur les marchés, les dispositifs existants, les secteurs d'activité et métiers, les formations), le manque de réseaux relationnels, le manque de terre, de capital, de garantie, d'infrastructures, l'enclavement de certains villages, les difficultés de mobilité, de santé ou d'instabilité familiale, etc. jouent par ailleurs un rôle déterminant et constituent autant de données qui peuvent ralentir le processus. Dans le cadre d'une installation agricole, en particulier, l'accès au foncier est par exemple souvent difficile. Par manque de capital de départ, un jeune qui s'installe doit d'abord travailler sur les parcelles d'autres personnes avant de pouvoir acheter ses propres parcelles grâce au fruit de son travail. De même, accéder à des financements s'avère difficile. Enfin le projet peut rencontrer un ensemble de risques : des risques liés à l'exercice du métier d'agriculteur (telles que les conditions météorologiques), des risques liés au marché (instabilité des prix, concurrence), des risques sanitaires (maladie), un risque social (les projets des jeunes peuvent notamment générer de la jalousie).

2.3.1. L'accès aux moyens de production (foncier et matériel) et au financement

Un des principaux freins à l'insertion des jeunes en milieu rural réside dans les **difficultés d'accès aux moyens de production**, en particulier le foncier et le matériel. L'accès au marché et aux financements s'avère aussi problématique.

a. L'accès au foncier

Les modes d'accès des jeunes au foncier sont variables d'un pays à un autre ou d'une région à une autre cependant, dans de nombreux territoires, l'accès à la terre et la sécurisation foncière sont rendus difficiles pour les jeunes en raison des droits coutumiers, des relations de genre et entre générations.

- Dans les **zones où le foncier est encore largement disponible** (fronts pionniers, zones forestières), l'accès au foncier agricole sera fortement tributaire des moyens de défrichement accessibles (main-d'œuvre, matériel), et ce faisant, souvent, des moyens financiers disponibles.
- Dans les **zones de forte saturation foncière**, en revanche, c'est par le morcellement de l'exploitation familiale, ou par le marché, que l'accès des jeunes au foncier pourra s'opérer. La surface obtenue sera alors liée à la taille de la famille, aux pratiques locales de partage des actifs familiaux, mais aussi au fait que les parents doivent conserver une partie de ces actifs pour assurer leur propre survie dans des contextes dépourvus de dispositifs de retraites agricoles.
- Dans les **territoires où les superficies cultivables sont encore importantes**, l'accès à la terre n'est pas aussi problématique et bien souvent le droit coutumier prévaut. Cependant, les jeunes sont rarement propriétaires de leurs terres. L'accès au foncier est généralement donné

sous une forme transitoire (faire valoir direct ou métayage) jusqu'au moment parfois très éloigné où l'héritage institutionnalisera le partage de l'accès à la terre familiale. Par ailleurs, les règles traditionnelles d'accès au foncier excluent souvent les filles, les privant alors de l'opportunité d'une installation agricole en dehors d'un cadre marital. En l'absence de titres fonciers, ils ne sont pas libres d'en faire ce qu'ils désirent (vente, introduction de nouvelles cultures, etc.) et doivent souvent partager la production. La sécurisation du foncier mobilisé sera alors un problème clef de la durabilité des exploitations.

L'**insécurité foncière** engendre de l'incertitude, limite la motivation et la capacité des jeunes à investir dans leur exploitation. La plupart des démarches de sécurisation foncière ont des coûts élevés et des durées longues ou indéterminées, elles aussi entachées d'incertitude et sont difficilement accessibles aux jeunes⁴⁵. Pour les jeunes femmes, l'accès à la terre est plus difficile encore dans la mesure où il repose très majoritairement sur la mise à disposition faite par leurs (futurs) maris.

Cette question constitue une **préoccupation forte des dispositifs analysés**. Cependant, l'accès au foncier, s'il est primordial dans le parcours du jeune qui souhaite développer une exploitation, ne relève pas en premier lieu des dispositifs de formation ou d'accompagnement.

Des enjeux politiques forts sont associés à cette question qui relève en premier lieu des États. En revanche ces acteurs ont un **rôle de plaidoyer** à jouer auprès des acteurs publics pour que ces derniers engagent des politiques facilitant l'accès des jeunes aux ressources productives et leur sécurisation : mise en place de politiques d'aide à l'installation, engagement de politiques de sécurisation foncière, arbitrage au niveau de l'affectation des terres agricoles⁴⁶, etc. (voir partie 3).

- Des démarches de **médiation sont engagées auprès de la famille (ou des communautés** et des territoires lorsque les familles en sont dépourvues) et/ou des chefs coutumiers par les dispositifs (c'est le cas notamment des dispositifs de formation-insertion ou des dispositifs portés par des organisations professionnelles) pour tenter au mieux de dépasser cette contrainte importante à l'installation : sensibilisation par le conseiller auprès de la famille pour sécuriser une parcelle à l'issue de la formation, démarchage des chefs de villages pour que l'apprenant puisse s'installer sur les terrains communaux, etc. Dans le cas des MFR, les parents s'engagent théoriquement à réserver une parcelle aux jeunes (contrat de départ passé avec les familles). Elle ne résout cependant que partiellement le problème de l'accès au foncier et de sa sécurisation, nécessaires au développement futur de l'exploitation du jeune agriculteur relève en premier lieu du mandat des États. Le plus fréquemment il s'agit de favoriser un **droit d'usage de la terre (et non de propriété)** sur laquelle le jeune va pouvoir décider seul de mettre en œuvre son projet et en tirer les produits, tout en cherchant à le sécuriser auprès de la famille et des chefs coutumiers. La signature d'**« attestations foncière »** est parfois recherchée comme élément de plus

⁴⁵ Sur la question foncière en Afrique, voir notamment Lavigne-Delville Philippe, *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale*, Paris, Karthala, 1998.

⁴⁶ Dans un nombre croissant de contextes, la logique du marché qui progresse peut conduire à affecter le foncier agricole aux investisseurs étrangers capables de mobiliser des capitaux importants, là où les organisations agricoles en revendiquent une gestion communautaire.

susceptible d'être mobilisé en cas de contestation foncière. Elle ne garantit cependant pas à elle seule la sécurité de l'accord foncier⁴⁷.

- D'autres actions, généralement portées par des OP de niveau national qui ont une plus grande force de plaidoyer, réalisent un travail de **médiation auprès des autorités locales/nationales** pour favoriser l'accès des jeunes à des terres agricoles aménagées et mises à disposition par l'Etat et/ou les collectivités locales selon des règles légalement applicables (usage ou propriété selon les cas). Dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, les lois foncières et/ou agricoles prévoient, en cas d'aménagement, des dispositions spécifiques réservant une partie du foncier disponible, aux jeunes et/ou aux femmes. Dans certains pays d'Afrique de l'Ouest, comme le Mali et le Burkina Faso, ce plaidoyer auprès de l'État a facilité l'attribution des terres dans les zones aménagées aux jeunes et aux femmes⁴⁸ (voir encadré n°16).

Exemple dispositif 16- « Relais foncier » du CNCR - Sénégal

Depuis sa création en 1993, le Conseil national de concertation et de coopération des ruraux (CNCR) a fait de la problématique foncière au Sénégal une question cruciale sur le plan politique, mais aussi social. Pour faciliter la **médiation** entre les jeunes et les collectivités territoriales sur la question du foncier, le collège de jeunes du CNCR a mis en place un dispositif s'appuyant sur les « **relais fonciers** ». Il s'agit de personnes membres du collège, qui sont réparties dans les fédérations du CNCR, et qui ont pour rôle de recenser les demandes des jeunes par rapport à l'accès à la terre, et de les faire « remonter ». Elles ont aussi pour rôle d'intercéder au nom du CNCR auprès des collectivités pour faciliter l'accès à la terre des jeunes.

Au Sénégal, une expérience de consultations juridiques gratuites auprès des femmes et des jeunes a été expérimentée par l'association des juristes sénégalaises. A l'origine cette expérimentation n'était pas centrée sur l'accès au foncier, mais progressivement la problématique de l'accès au foncier a pris une place importante dans les demandes de consultation (voir encadré n°17).

⁴⁷ Rangé Charline ; Palliere Augustin, *Contribution de la pisciculture au développement agricole en Guinée Forestière. Analyses économiques et foncières*, rapport d'étude, Conakry, APDRA Pisciculture Paysanne, non daté.

⁴⁸ ROPPA, AFDI, *L'installation des jeunes en agriculture par des organisations de producteurs agricoles. Repères méthodologiques et pratiques*, op. cit.

Exemple dispositif 17 - Expérience des consultations juridiques gratuites - Sénégal⁴⁹

Au Sénégal, l'Association des juristes sénégalaises a mis en place une stratégie d'accompagnement des femmes visant à la vulgarisation du droit pour leur assurer un accès plus effectif aux ressources. Cette stratégie comprend un **système de consultations juridiques gratuites** permettant aux femmes de bénéficier de conseils légaux et de mieux connaître leurs droits. Ces consultations sont dispensées par le biais de plusieurs outils complémentaires : des « boutiques de droit », un Numéro Vert ainsi que des consultations publiques ponctuelles visant à toucher le plus grand nombre de femmes à travers le pays. Ces services dispensés exclusivement par des femmes est ouvert à tous mais est avant tout destiné aux femmes les plus démunies, en particulier à celles issues du monde rural.

Les **boutiques de droit** sont des bureaux de conseil et d'assistance juridique gratuite. Elles sont situées en milieu urbain, généralement dans des quartiers populaires afin de faciliter leur accès par les personnes défavorisées.

Depuis 2010, l'AJIS a mis en place un **Numéro Vert**, accessible gratuitement depuis l'ensemble du pays et permettant d'obtenir des consultations juridiques par téléphone. L'existence de ce numéro a ainsi grandement étendu la zone d'accès aux consultations juridiques. Les femmes vivant dans les zones rurales, entre autres, peuvent donc bénéficier d'une assistance juridique similaire à celle donnée en boutique sans avoir à se déplacer. Initialement destiné aux femmes et aux filles victimes de violences, ce numéro a été étendu aux questions foncières en 2013 dans le cadre du projet « Droits foncières et égalité des chances » (par exemple, contentieux foncier et procédures légales d'accès à la terre, droits et obligations en matière foncière, procédures judiciaires et administratives en matière foncière etc.).

Des activités complémentaires en zone rurale sont organisées telles que des **campagnes d'information, d'éducation et de communication, des causeries communautaires et des séminaires et consultations juridiques publiques** afin de toucher davantage de femmes et de mettre le droit à la portée de tous. L'objectif des campagnes IEC est d'informer, sensibiliser et conscientiser les populations locales, et particulièrement les femmes sur les questions liées à la propriété foncière, aux ressources productives et aux droits humains, et de les accompagner pour un accès effectif aux ressources.

b. L'accès au financement et au matériel

L'accès à des moyens financiers est primordial dans le parcours du jeune. Pourtant beaucoup sont confrontés à la faiblesse des moyens financiers dont ils disposent et ont généralement des difficultés à se constituer un fonds leur permettant soit de démarrer leur activité dans les cas d'auto-emploi, soit de lever certains freins à l'intégration dans un emploi salarié (mobilité, équipement). Les stratégies pour accéder à cette ressource sont variées :

- **Dotation familiale** (cependant, plus les familles sont pauvres, plus les jeunes ont du mal à démarrer une activité économique indépendante) ;
- Constitution d'un petit pécule à travers des **activités économiques antérieures** (les bouviers dans les sociétés d'éleveurs, les petits travaux urbains pour ceux qui ont migré – moto-taxi, vaccination de bétail, mines..., le petit commerce rural ou encore le travail agricole sur les parcelles d'autres personnes) pouvant exiger une mobilité (ville ou pays voisin) ;
- Lorsque les parents ne peuvent apporter les fonds ou le matériel nécessaire au démarrage d'une nouvelle activité, certains jeunes se tournent vers les **institutions financières, les fonds nationaux ou régionaux** (agricole ou d'appui à la jeunesse) existants dans différents pays, ou d'éventuelles **ONG ou projets d'appui** présents sur le territoire. Mais lorsque ce type de ressources existe sur le territoire, les jeunes se heurtent le plus souvent à l'évaluation du risque, au manque de garantie (pas de titre foncier la plupart du temps) et à la complexité

⁴⁹ Kébé Diouf Khadidiatou, Genre et foncier : l'expérience des consultations juridiques gratuites au Sénégal, Rapport d'étude, Londres, l'Institut international pour l'environnement et le développement, 2016. (<http://pubs.iied.org/pdfs/12597FIIED.pdf>).

administrative des dossiers exigés. Néanmoins rares sont ceux qui disposent d'une capacité significative d'autofinancement ;

- Démarrage d'activités pour lesquelles les **investissements initiaux** sont **faibles** et les retours rapides (maraîchage, élevage à cycle court), souvent complémentaires des activités de leurs parents.

L'accès au crédit, s'il est primordial dans le parcours du jeune, ne relève pas en premier lieu des dispositifs de formation ou d'accompagnement. Aucun des dispositifs analysés ne fait directement du crédit. Il s'agit d'un métier réservé aux institutions bancaires ou de microcrédit particulièrement normé et contrôlé. Il est par ailleurs rarement souhaitable que les acteurs soient à la fois accompagnateurs et débiteurs, les deux rôles étant difficilement compatibles.

- En revanche, le rôle que ces derniers peuvent être amenés à jouer en termes d'**intermédiation** avec les banques et la microfinance est essentiel : travail de sensibilisation et plaidoyer à jouer auprès des réseaux de microfinance notamment.
- Ils ont par ailleurs un rôle à jouer dans l'**éducation financière** des jeunes (en intégrant cette dimension dans le cursus de formation par exemple) (voir encadré n°19), ainsi que dans la collecte et la diffusion des ressources sur le financement (voir encadré n°20).
- Par ailleurs, certains dispositifs accompagnent les jeunes dans la **formalisation de leur projet d'installation** pour sa présentation auprès d'institutions de financement, mobilisent des fonds d'amorçage ou des dotations plus conséquentes sous forme de subventions en complément de l'apport personnel du jeune ou de sa famille et facilitent l'accès à des prêts bonifiés (voire des prêts d'honneur à taux zéro) pour compléter le montage financier des projets.

Bien qu'il n'existe pas de systématisation des trajectoires de financement pour l'installation des jeunes, la levée de la contrainte de financement s'inscrit dans un parcours accompagné et progressif combinant différentes sources entre apports personnels et familiaux, dotations sous forme de subventions et accès au crédit pour la trésorerie et l'investissement.

La reconnaissance de l'installation progressive

Un des facteurs clés d'une insertion professionnelle réussie est de faire prendre conscience aux jeunes que l'installation est **rarement linéaire**. La constitution progressive d'une épargne, avec ou sans appui extérieur, permet aux jeunes exploitants de construire et de maîtriser eux-mêmes leur outil de travail. Cette stratégie est mobilisée par la plupart des dispositifs de formation-insertion analysés. En France, cette pratique a été institutionnalisée et intégrée aux politiques d'aide à l'installation agricole (voir encadré n°18).

Exemple dispositif 18 - La reconnaissance de l'installation progressive - France⁵⁰

En France, la loi d'avenir agricole de 2014 a modifié le parcours à l'installation aidée, notamment en donnant corps à un **dispositif d'installation progressive**. L'installation progressive est définie comme l'acquisition progressive des compétences (techniques, entrepreneuriales) et des moyens nécessaires pour se constituer un outil de production (foncier, bâtiment, matériel). Cette approche est particulièrement intéressante pour les personnes désireuses d'entrer dans le métier et ayant une faible capacité d'investissement, notamment pour celles non issues du milieu agricole. Il s'agit d'une stratégie de limitation des risques. Depuis une dizaine d'années, des outils à même d'accompagner ou d'appuyer tout ou partie de parcours d'installation progressive ont vu le jour : coopératives d'installation en agriculture paysanne (CIAP), espaces-test agricoles rassemblés au sein du Réseau des espaces test agricole, dotation jeunes agriculteurs, etc.

L'éducation financière

La constitution progressive d'une **épargne**, avec ou sans appui extérieur, permet aux jeunes exploitants de construire et de maîtriser eux-mêmes leur outil de travail. Une sensibilisation à l'épargne et à la **gestion** est nécessaire pour les jeunes en cours de formation ou d'insertion professionnelle. Ce travail a été mis en place dans le cadre du programme AFOP (voir encadré n°19).

Exemple dispositif 19 - Education financière dans le cadre du programme AFOP - Cameroun⁵¹

L'éducation financière est le processus de transfert et d'acquisition par un individu ou un groupe des compétences de gestion de la ressource financière. Ces compétences se déclinent en savoirs, savoir-faire, savoir-être.

Dans le cadre du programme AFOP, l'éducation financière vise à renforcer les capacités des jeunes formés et insérés à prendre de manière responsable les décisions financières pour le développement de leur exploitation, de leur famille et de leur communauté. En matière de services financiers, il ne s'agit pas spécifiquement « d'apprendre à gérer un crédit », mais de renforcer les capacités des jeunes à **raisonner leurs besoins de financement**, à identifier leurs **contraintes de financement**, à analyser **l'offre de services disponibles** (crédit, épargne, assurance) et à raisonner le recours à ces services de manière responsable et sécurisée. Les compétences financières nécessaires aux jeunes relèvent de trois champs de compétences spécifiques : i) les compétences de gestion financière de l'exploitation agricole, du système d'activité et du ménage ; ii) les connaissances financières ; iii) les compétences d'utilisation des services financiers.

La collecte et la diffusion des ressources sur le financement

En France, Jeunes Agriculteurs a travaillé au développement d'alternatives pour que les jeunes puissent avoir accès à des financements : aides publiques régionales, nationales ou européennes, prêts bancaires à taux préférentiels, exonérations fiscales et financement participatif (voir encadré n°20).

⁵⁰ Agence de diffusion et d'information rurales, « L'installation agricole à bas coût, pourquoi, comment », dans *Transrural initiatives*, n°465, Paris, Agence de diffusion et d'information rurales, décembre 2017. (<http://www.transrural-initiatives.org/2017/03/transrural-initiatives-n465-decembre-2017/>).

⁵¹ Wampfler, Betty, Goldstein, Gilles, *Matériaux pédagogiques pour l'éducation financière des jeunes formés et insérés dans le cadre du programme C2D AFOP*, Document de travail, Montpellier, Montpellier Supagro, Iram, Juin 2017. (Document interne).

Exemple dispositif 20 - Financer son projet - Jeunes Agriculteurs - France

Les aides financières nationales et européennes ciblant es jeunes agriculteurs (depuis le 1er janvier 2015)

- **Le top-up jeune** (revalorisation des Droits à paiement de base) : Jeunes Agriculteurs et le Centre Européen des Jeunes Agriculteurs ont obtenu la possibilité, pour chaque Etat membre de l'Union européenne, qu'une partie de l'enveloppe du premier pilier soit conservée pour accompagner les jeunes installés. Il s'agit d'une revalorisation des DPB (Droits à paiement de base) d'environ 70 euros par hectare, sur les 34 premiers hectares. Soit 2 500 euros par an durant les 5 premières années d'installation. Critère d'attribution : avoir moins de 40 ans et un niveau bac agricole minimum.
- **La Dotation Jeune Agriculteur (DJA)** : C'est une aide à la trésorerie versée en deux fois pour les installations à titre principal: 80% la première année d'installation et 20% en 5ème année. Le montant de base de la DJA s'inscrit dans une fourchette nationale qui varie selon la zone géographique. Il est divisé par deux pour les installations à titre secondaire.

A ce montant de base, doivent ensuite s'ajouter des modulations nationales et régionales suivant différents critères : installation hors cadre familial, projet agro-écologique, projet créateur de valeur ajoutée et d'emplois... Voir critère d'éligibilité plus bas. Cas particulier : l'installation progressive offre une alternative à l'installation à titre principal et à l'installation à titre secondaire. La DJA est alors versée en trois fois : 50% au démarrage de l'activité, 30% à partir de la 3ème année du plan d'entreprise (si atteinte de 0,5 SMIC) et 20% à l'issue du plan d'entreprise si le revenu de 1 SMIC est atteint.

- Les **prêts bonifiés MTS-JA** : Les taux des prêts bonifiés sont de 1% en zones de montagne et défavorisée (et dans les DOM) et de 2,5% en zone de plaine. Ils permettent d'emprunter pour financer du matériel neuf ou d'occasion, du rachat de parts sociales, du foncier (plafond de 50 000 €), du besoin en fonds de roulement... L'Etat prend en charge la différence entre les taux du marché et les taux des prêts bonifiés à hauteur de 11 800 € maximum en zone de plaine et 22 000 € maximum en zones de montagne et défavorisée (appelée subvention équivalente). Au vu des taux du marché actuel, JA a proposé des évolutions au ministère. Voir critère d'éligibilité plus bas.
- Les **exonérations fiscales** : Les Jeunes Agriculteurs, percevant la DJA ou obtenant des prêts MTS-JA, peuvent prétendre à un abattement de 100% la première année (année de versement de la DJA) de leur part de bénéfice imposable et 50 % les 4 années suivantes. Voir critère d'éligibilité plus bas.
- **Exonération de la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB)** : Les bénéficiaires de la DJA ou des prêts MTS-JA, peuvent obtenir un dégrèvement automatique de 50 % de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférentes aux parcelles qu'ils exploitent. Ces 50% peuvent être complétés par les communes sur décision du conseil municipal. Voir critère d'éligibilité plus bas.
- **Le livret projet agri** : Sur une proposition de JA, le Crédit agricole a lancé une sorte de « PEL » pour le monde agricole. Durant ses études, un jeune peut épargner afin de bénéficier d'un taux d'intérêt préférentiel au moment de son installation (0,8% en 2015). Ses parents, son futur cédant, un particulier peuvent également épargner et lui céder ensuite ses droits à prêts. Il peut emprunter jusqu'à 50 000 €.

Les aides financières nationales et européennes ouvertes à tous

- Les **exonérations sociales** : Les jeunes agriculteurs bénéficient pendant les cinq années qui suivent leur installation d'une exonération partielle et dégressive de leurs cotisations sociales : 65% au titre de la première année, 55% la 2ème, 35% la 3ème, 25% la 4ème et 15% au titre de la 5ème.
- Le **financement participatif : le don pour don** : Lancée fin 2014, MiiMOSA est la 1ère plateforme de financement participatif exclusivement dédiée aux acteurs de l'agriculture et de l'alimentation. Au-delà d'apporter un soutien au financement de projets, MiiMOSA est un espace d'expression, d'échange, de partage et de solidarité entre une communauté de citoyens-contributeurs et les acteurs de ces secteurs. A travers la personnalisation du financement, MiiMOSA a pour objectif de promouvoir les territoires, la ruralité et des valeurs, plaçant l'humain au cœur des enjeux. Ensemble, conjuguons nos efforts dans l'intérêt de notre agriculture et de notre alimentation.
- Le **financement participatif : les prêts de particuliers à agriculteur** : Les prêts de particuliers à des chefs d'entreprise se développent également. Pour exemple, Lendosphère est la plateforme de financement participatif dédiée aux projets de développement durable. Sur le site Lendosphère, les particuliers prêtent, avec intérêts, aux porteurs de projets auxquels ils croient. Il est ainsi possible de financer : des investissements dans une unité d'énergie renouvelable, une conversion de tout ou partie de l'exploitation en agriculture raisonnée ou bio, la mise en place de vente à la ferme, des mesures pour le bien-être animal...

Les **critères d'éligibilité** aux aides (hors top-up jeunes) : i) Avoir moins de 40 ans au moment de la présentation de la demande d'aide et s'installer pour la 1ère fois ; ii) Avoir la capacité professionnelle agricole (niveau bac agricole + PPP) ; iii) Avoir une exploitation dont la PBS (Production brute standard) est supérieure à 10 000 € et inférieure à 1 200 000 € par associé exploitant ; iv) Réaliser un plan d'entreprise qui démontre une atteinte d'un revenu d'un SMIC au minimum (critère de contrôle final également) et de 3 SMIC maximum (critère de sélection non contrôlé pour l'obtention de la DJA) au terme du 4ème exercice. D'autres aides existent, spécifiques à chaque région ou département : le Point Accueil Installation est le plus à même de donner les informations concernant les aides existantes sur le territoire où le jeune souhaite s'installer.

L'allocation d'une dotation de démarrage

Afin de permettre aux jeunes de démarrer une activité avec des moyens plus importants, certaines organisations proposent une **dotation de démarrage en moyens de production** (cheptel, matériel). Celle-ci se fait sur la base d'un projet élaboré avec l'appui d'un conseiller et validé par une commission constituée généralement des formateurs et d'acteurs du territoire (voir les exemples de dotations présentées en encadré n°21).

Exemple dispositif 21 - Quelques exemples d'aide à l'installation mis en place par des dispositifs de formation⁵²

Au Togo, les jeunes écrivent un « plan d'affaires », qu'ils présentent devant l'équipe pédagogique lors des examens de fin d'année. Certains présentent en plus une demande de crédit auprès de l'unité de microfinance du CIDAP : ce dossier est alors examiné par le conseil d'administration d'APATAM, partenaire financier Nord, qui accepte ou non d'octroyer un **prêt à taux zéro** de 300 000 FCFA (457 €). Ce prêt a, pour le moment, été demandé neuf fois et a toujours été remboursé. Il est utilisé par les sortants pour réaliser des investissements dans les moyens de production ou comme crédit de campagne.

À Madagascar, les élèves des Collèges Agricoles élaborent un « dossier de projet » qui est analysé par un « Comité d'octroi ». En cas de validation, le jeune reçoit une **dotation « coup de pouce »** de 800 000 Ariary (275 €) en une tranche, pour acquérir les moyens de production nécessaires au lancement de son activité agricole. Cette dotation ne porte actuellement que sur les immobilisations (mais des réflexions sont actuellement en cours pour que la dotation puisse aussi financer le circulant (en particulier les intrants, nourriture d'élevage). Le jeune signe un contrat stipulant l'obligation d'être un agriculteur pendant au moins 3 ans et d'informer le conseiller agricole en cas de modification du projet. Le matériel reçu en dotation peut être retiré en cas de non-respect des règles (arrêt de l'activité, vente du matériel de la dotation, etc.). Par ailleurs, un apport bénéficiaire symbolique est demandé. Enfin, la dotation n'est octroyée que si le jeune est déjà installé et que son activité agricole est lancée. Les conseillers agricoles se chargent d'acheter le matériel pour lequel la dotation a été attribuée.

Dans le cadre du programme AFOP au Cameroun, les jeunes écrivent un « document de projet » qui est doublement examiné : 1) La « Commission Territoriale », composée de la direction du centre et d'acteurs locaux du territoire, analyse les aspects techniques de l'installation et sa viabilité globale ; 2) La « Commission Financière » étudie ensuite plus précisément la viabilité économique des projets. Une **subvention d'aide à l'installation** de 1,5 million FCFA (2 280 €) au maximum affectée aux immobilisations (bâtimens, matériel, équipement) et au circulant (intrants) est alors octroyée au jeune en une tranche sur un compte ouvert par le porteur du projet auprès d'un établissement financier (EMF / banque commerciale) et décaissé progressivement pour la mise en œuvre du projet. Cette démarche participe à l'éducation financière des porteurs de projets (gestion d'un compte d'épargne, d'un crédit...). Elle permet aussi de mettre en relation un jeune avec un établissement financier et ainsi d'améliorer leur connaissance mutuelle afin de faciliter leur future relation de clientèle comme l'accès à des crédits complémentaires à la subvention et plus généralement à d'autres services financiers.

Dans le cas du dispositif des plateformes et espaces Orientation-Jeunesse au Niger, un **programme d'accompagnement spécifique à l'insertion** (PASI) a été mis en place pour aider les jeunes à lever le dernier frein à l'insertion : cette dotation (d'un montant maximal de 100 000 FCFA) peut permettre de financer du matériel dans le cas des jeunes en auto-emploi, comme de débloquer une situation qui permettra l'insertion du jeune (mobilité, équipement, etc.). L'intérêt du PASI réside dans le fait qu'il s'agit d'un coup de pouce qui s'insère dans un parcours de jeune accompagné par des conseillers qui le connaissent bien et qui interviennent aux différentes étapes de son accompagnement : les jeunes sont proposés par les conseillers des Plateformes Orientation Jeunesse au comité PASI et leur référencement doit découler d'un véritable accompagnement de la part du dispositif des plateformes

⁵² Wampfler Betty, Bergès Louise, « Comprendre le processus d'installation des jeunes en agriculture pour mieux l'accompagner. Grille d'analyse et premiers résultats », *op.cit.* (<https://www.afd.fr/fr/comprendre-le-processus-dinstallation-des-jeunes-en-agriculture-pour-mieux-laccompagner-grille-danalyse-et-premiers-resultats>).

et espaces Orientation-Jeunesse. L'objectif est de veiller à ce que cet appui ne se transforme pas en « kit d'insertion ». Sur la période 2013-2016, 400 jeunes (dont 238 filles) ont bénéficié d'un appui financier PASI leur permettant de réaliser leur projet (3 stages, 6 emplois, 138 formations, 35 relances, 218 créations)⁵³.

Dans ces différentes expériences, l'aide financière s'est révélée être un puissant levier pour l'insertion des jeunes, permettant (en particulier dans les cas d'installation agricole) de lever l'obstacle de l'investissement de départ. Cependant, dans certains cas, l'appui financier et matériel peut engendrer des postures attentistes. Il peut aussi comporter un **risque social important** (jalousie générée par les projets des jeunes, exigence de redistribution collective de l'aide financière surtout lorsque le montant est élevé). Enfin, ces dotations, sauf dans le cas d'AFOP, ne sont pas durables puisque financées par des projets et sur financements extérieurs et elles **ne règlent pas le problème de l'accès aux services financiers**.

Le recours à un emprunt

Le recours à l'emprunt peut être une autre forme de réponse à ce besoin de financement des projets des jeunes. L'emprunt peut être consenti de manière informelle par la famille, le parrain, ou, beaucoup plus rarement, par un commerçant ou un collecteur. L'emprunt peut être formel par l'accès aux systèmes financiers, microfinances ou banques ; quoique cet accès formel reste cependant encore très limité.

Dans les différents contextes, le constat est fait d'un faible recours des jeunes au **crédit formel** : les banques comme la microfinance restent difficiles d'accès pour les jeunes en cours d'installation, les garanties requises étant trop exigeantes et les taux d'intérêt perçus comme trop élevés. Les financiers sont désarçonnés par la complexité des systèmes de production agricoles, par le double risque que constitue à leurs yeux un emprunteur à la fois jeune et agriculteur, et, globalement, par leur méconnaissance du secteur agricole. Même la microfinance rurale, pourtant plus proche des réalités locales que les banques, partage cette appréhension du risque du « jeune agriculteur ». Ainsi, rares sont aujourd'hui les institutions financières qui acceptent de financer l'agriculture familiale, et plus rare encore celles qui proposent des services adaptés aux jeunes agriculteurs. Du côté des jeunes, la défiance envers les institutions financières rurales persiste. Plus encore que les agriculteurs adultes, les jeunes sont démunis pour approcher une institution financière : identifier une institution, en franchir le seuil, présenter un projet, fournir des garanties, peur de s'endetter... Autant d'obstacles insurmontables quand rien ne vous y a préparé.

Certains dispositifs cherchent à **mettre en relation les jeunes avec des organismes susceptibles d'appuyer financièrement leur projet**. Cependant, les structures permettant des aides à l'insertion ne sont pas nombreuses et, lorsqu'elles existent, son souvent difficiles à mobiliser.

⁵³ Rosman Sophie, *Rapport Annuel, op. cit.*

Dans les différents pays dans lesquelles elles interviennent, mettre en relation les jeunes avec des organismes de financement fait partie de la mission de la MFR. Au Burkina Faso, les responsables de la formation accompagnent les jeunes dans la constitution de dossiers de demande de financements, par exemple auprès du Fonds d'appui à l'initiative des jeunes (FAIJ), ou pour des prêts bancaires auprès de la Caisse Populaire. À Madagascar, la MFR de Tanambao-Ankilivalo, dans la région du Menabe entretient depuis plusieurs années des liens étroits avec FITAME, une organisation paysanne régionale. Une expérimentation a été menée avec l'appui du Fonds régional de développement agricole (FRDA) pour aider à l'insertion de quelques jeunes formés en MFR. Au Tchad, les directeurs des CFPR ont été formés pour aider techniquement les jeunes ruraux du territoire à faire des demandes d'appui financier selon le modèle du FONAJ⁵⁴.

Au niveau des Collèges Agricoles également, FERT a travaillé avec les FRDA afin qu'une ligne de financement soit dédiée à l'installation des jeunes. A ce jour, aucun jeune des collèges n'a cependant pu bénéficier de financements.

Au Bénin, le Conseil de concertation des riziculteurs du Bénin (CCRB) a travaillé à la mise en œuvre de fonds de garantie qui permettent à certains jeunes d'accéder au crédit.

La mission n'a pas eu connaissance de l'existence de **dispositifs ayant privilégié une approche par le crédit** pour accompagner les jeunes dans leur projet d'insertion. Toutefois, un chantier spécifique sur cette question serait très intéressant à mener vraisemblablement dans le cadre d'une étude spécifique dont les objectifs pourraient notamment être, après avoir identifié des dispositifs de ce type, d'analyser leur méthodologie (le crédit est-il fait directement par les dispositifs ou passe-t-il par une institution financière, quel est le rôle de l'Etat et/ou des collectivités territoriales,...) et leurs résultats notamment en terme de recouvrement des crédits.

2.3.2. L'accès au marché et aux services d'appui par la mise en réseau

L'inscription dans **des réseaux professionnels** est également un élément clé des parcours d'insertion. La mise en réseau des jeunes avec les réseaux professionnels de leur territoire (organisations agricoles et professionnelles, organisations de filière, entreprises, etc.) constitue un autre enjeu important dans la mesure où ces acteurs peuvent faciliter leur accès aux **services d'appui** (intrants, matériel végétal ou animal amélioré, équipement agricole, services de santé animale ou de lutte anti acridienne, accès à l'information, conseil agricole, etc.), au **marché** (connaître, négocier avec les acteurs de marché traditionnels, s'organiser pour mieux accéder au marché, repérer voire créer de nouveaux marchés), à **l'information** (sur les opportunités de marché, la réglementation, les approvisionnements, mais aussi les services financiers, etc.), mais aussi leur **formation continue** afin qu'ils s'adaptent aux évolutions

⁵⁴ Le Bissonnais Anne, Erceau, Julie, *Les Maisons familiales rurales dans le monde. Une contribution originale à la formation et à l'insertion des jeunes*, op.cit.

du secteur, du marché, et que leur insertion professionnelle soit durable (voir partie 2.2.2 et la partie 2.4.2 sur le lien avec les OP en particulier).

Les démarches qui accordent une attention particulière à l'implication des familles, au lien que peuvent tisser les dispositifs avec les parents, mais aussi aux dynamiques communautaires et aux logiques de partenariats, de **mise en synergie** et d'articulation avec les interventions d'autres acteurs du territoire sont particulièrement pertinentes. C'est le cas notamment des MFR dans les différents contextes dans lesquels elles sont implantées (voir encadré n°22).

Exemple dispositif 22 - Les Maisons familiales rurales (MFR), des associations ancrées dans les territoires⁵⁵

L'implication des familles : La création d'une nouvelle MFR résulte le plus souvent de l'initiative d'un groupe de familles et de responsables professionnels et locaux vivant dans une même localité. Ces derniers ont un projet commun : offrir l'opportunité aux jeunes de se former à un métier en lien avec le monde rural et ainsi leur permettre de s'insérer sur leur territoire. Les MFR sont placées sous la responsabilité des familles et des acteurs locaux. Ce sont les familles qui décident par exemple du choix des personnels recrutés et participent à l'élaboration du contenu des formations. Certains membres sont aussi impliqués plus directement dans la formation, par exemple en accueillant des jeunes en stage.

Mobiliser les ressources du territoire : Chaque MFR définit le contenu et les modalités d'organisation de la formation en tenant compte des caractéristiques du territoire où elle est implantée. Au moment de la création de la MFR, un diagnostic territorial est réalisé par les acteurs locaux afin de mieux définir l'orientation de la formation. À Madagascar, par exemple, l'économie de la région du Sud-Est repose principalement sur les cultures de rente (épices, café, vanille, etc.). Ce secteur est source d'opportunités pour les jeunes de la MFR d'Ambalaroka. Les techniques liées à ces cultures sont donc enseignées et mises en pratique à la MFR. Néanmoins, l'apprentissage des techniques de cultures vivrières fait aussi partie du programme de formation, la polyvalence étant un moyen de diversifier les sources de revenus. Selon les territoires, des enseignements peuvent être consacrés à l'artisanat (menuiserie, bâtiment, couture, etc.), à l'hôtellerie et à la restauration. L'association fait également appel à des structures et à des personnes-ressources au cours de la formation (maîtres de stages, intervenants...). Ces dernières contribuent à l'insertion et à l'installation des jeunes dans leur territoire (organisations professionnelles, organismes bancaires, guichets fonciers, etc.).

Certains dispositifs de formation souhaitent également accompagner cette mise en réseau des jeunes entre eux et avec les acteurs du territoire (voir encadré n°23). Cependant, le constat est fait que les activités de mise en réseau telles que l'organisation de forums, de formations ponctuelles d'anciens élèves ou de journées portes ouvertes sont difficiles à mettre en œuvre en raison de la dispersion des jeunes et représentent un coût important qui est pour le moment pris en charge par des financements externes.

⁵⁵ UNMFREO, *Les Maisons familiales rurales, actrices de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes : L'expérience des MFR dans 17 pays à travers le monde et les exemples du Burkina Faso, du Brésil, du Cameroun et de Madagascar*, Document de synthèse, Paris, UNMFREO, septembre 2013. (https://www.mfr.asso.fr/media/mfr_monde/Maisons_familiales_rurales_insertion_socioprofessionnelle_jeunes_monde.pdf).

Exemple dispositif 23 - Mise en relation et animation de réseaux des jeunes sortants des Collèges agricoles – Madagascar⁵⁶

Outre l'accompagnement individuel au montage de projet et le suivi dégressif pendant 3 ans, ainsi que l'octroi d'une dotation en moyens de production, le dispositif d'accompagnement mis en place par les Collèges agricoles à Madagascar comprend également :

Une composante de mise en relation avec d'autres acteurs du développement : Fekama soutient en effet la dynamique d'organisation des jeunes entre eux à travers un « accompagnement collectif ». Les fédérations régionales de Fifata interviennent pendant la formation et après auprès des sortants pour renforcer les liens avec les acteurs du territoire.

Une composante d'animation de réseaux de jeunes sortants : Le conseiller agricole présent dans chaque collège agricole joue un rôle de mise en réseau des jeunes sortants des collèges agricoles entre eux selon une approche de type « échanges paysans », en organisant des rencontres entre anciens collégiens à l'échelle du district, de la région et du pays. Lors de ces rencontres, les jeunes sortants s'enrichissent des échanges réciproques sur leurs expériences, et renforcent leurs capacités techniques ou de gestion. Les regroupements entre anciens collégiens donnent parfois lieu à la création d'associations entre jeunes sortants d'une même zone. Certains jeunes leaders sont aussi en train de mettre en place un réseau de jeunes sortants des collèges, dans lequel les jeunes seront regroupés par zone et représentés par un « chef d'antenne ».

Une composante renforcement de capacités en matière de leadership : la volonté de Fifata était que les collèges forment la relève des leaders de ses organisations paysannes membres. Depuis lors, les jeunes sont sensibilisés à l'intérêt de se structurer en organisations paysannes et incités à rejoindre les OP membres de Fifata depuis la base jusqu'au niveau national. Les jeunes peuvent être accompagnés dans leur dynamique d'organisation grâce à une formation « leaders paysans » proposée chaque année à une dizaine de jeunes de chaque région pour renforcer leur leadership et leur connaissance des organisations paysannes, notamment leur rôle, le processus de création d'une organisation et sa gestion. La formation de 6 jours (3 sessions de 2 jours) propose des modules en leadership, communication, vie associative, confiance en soi, communication avec les aînés. La plupart des jeunes formés via cette formation créent ensuite une organisation paysanne ou prennent des responsabilités au sein d'une OP existante. A ce jour, 136 jeunes sortants ont été formés. Un accompagnement par les conseillers des collèges et/ou des OP membres de Fifata et des élus est assuré.

Le programme AFOP au Cameroun fait également le constat de la constitution de **groupements informels** de jeunes sortants pour réaliser des achats communs, des négociations avantageuses, investir dans du matériel, réaliser des ventes groupées, etc., et souhaite accompagner cette dynamique. A travers l'organisation des journées entrepreneuriales qui regrouperont les jeunes installés dans chacune des 10 régions, AFOP prévoit de consolider les ébauches de structuration et de passer le relais de la formalisation des organisations créées aux services compétents des ministères de tutelle (MINADER et MINEPIA).

Mais au-delà des appuis que peuvent apporter les dispositifs pour accompagner la mise en réseau des jeunes, c'est souvent **par eux-mêmes que ces derniers se mobilisent** et se retrouvent entre eux pour se soutenir mutuellement et s'entraider : le dossier d'Afrique contemporaine « Être jeune en Afrique rurale » montre ainsi de quelle manière les jeunes s'inscrivent dans de « **nouveaux cercles de sociabilité** » (relance des sociétés de jeunes, nouvelles églises...) pour bénéficier de « solidarités inédites » et ainsi dépasser les difficultés auxquelles ils sont confrontés⁵⁷.

Les réseaux de jeunes, y compris les réseaux en ligne, s'avèrent très utiles à cet effet et peuvent servir de lien entre les jeunes entrepreneurs. Le réseau *Young African Leaders Initiative* (YALI) (voir encadré

⁵⁶ Fert, *Quel impact des collèges agricoles de Fekama à Madagascar pour les jeunes agriculteurs formés, leurs familles et les territoires dans lesquels ils s'insèrent ?*, op. cit. (https://www.fert.fr/v2/wp-content/uploads/2016/02/MDG_Etude-dimpact_Fekama_Fert_Synthese_2016.pdf).

⁵⁷ Gastineau Bénédicte, Golaz Valérie (coordination), « Être jeune en Afrique rurale » dans *Afrique contemporaine* n° 259, 2016/3, Paris, De Boeck Supérieur, 2016.

n°24) et le réseau Jeunes professionnels pour le développement agricole / *Young Professionals for Agricultural Development* (YPARD) (voir encadré n°27) sont deux exemples de réseaux existants.

Exemple dispositif 24 - Le Réseau YALI (*Young African Leaders Initiative*)⁵⁸

L'Initiative pour les Jeunes Leaders Africains (YALI) a été lancée par le Président des États-Unis Barack Obama en 2010. L'objectif est de soutenir les jeunes leaders africains dans leurs efforts pour stimuler la croissance et la prospérité, le renforcement de la gouvernance démocratique et l'amélioration de la paix et de la sécurité sur le continent africain. Initialement, elle était composée d'une série de forums de haut niveau, y compris le Forum du président Obama avec les jeunes leaders africains en Août 2010, le Forum pionnier de la jeunesse africaine en Juin 2011, et le Sommet sur l'innovation, le partenariat et le mentorat des jeunes leaders africains en Juin 2012. Rendre quelques deux mille activités des jeunes ont eu lieu dans les ambassades des USA en Afrique.

Au fil des années, le YALI a été élargi pour inclure trois programmes principaux : ***Mandela Washington Fellowship*** (qui permet aux jeunes de faire des études de commerce et d'entrepreneuriat), le ***YALI Network*** (qui propose des formations en ligne sur différents sujets (environnement, affaires, aptitudes à diriger, etc.) et les **Centres Régionaux de Leadership YALI (CRL)** situés à Nairobi, Pretoria, Accra et Dakar.

Le programme YALI est aussi une communauté en ligne de près de 140000 membres, des cours en ligne gratuits et un total de 13000 certificats délivrés.

Les pratiques visant à soutenir le **réseautage social**, en permettant aux jeunes entrepreneurs agricoles de créer des plateformes en ligne comme des listes de diffusion, des groupes Facebook, des groupes WhatsApp, des applications pour téléphones portables, etc., doivent être encouragées : elles permettent aux jeunes de rester en contact, elles favorisent le partage d'informations et de connaissances sur les technologies, les expériences et les bonnes pratiques agricoles actuelles.

⁵⁸ <https://yali.state.gov/>

Point de synthèse 3 - Mobiliser les ressources d'appui et les acteurs du territoire dans leur diversité

Face à la multiplicité et la diversité de ces freins, la **mobilisation dans la durée d'un ensemble d'acteurs susceptibles d'agir sur différents leviers est nécessaire** :

- Le rôle joué par les **familles** dans ce processus d'insertion du jeune, en termes d'accès au foncier, d'appui humain, financier, ou pour le matériel de démarrage, en particulier, est aujourd'hui reconnu comme indispensable. Sans le soutien de sa famille, les chances de réussite du jeune sont faibles, en particulier dans les cas d'installation agricole. C'est souvent sa famille qui lui donne son premier terrain ou le matériel nécessaire à la mise en place de son activité. Le soutien moral est également critique pour aider le jeune à se lancer.
- D'autres acteurs tels que les **centres de formations**, les **organisations professionnelles** pour le suivi-conseil, les **instituts de microfinance**, les **banques** et les **fonds nationaux** pour le financement, etc. peuvent également intervenir.

Ainsi, les démarches qui accordent une attention particulière à l'implication des familles, au lien que peuvent tisser les dispositifs avec les parents, mais aussi aux dynamiques communautaires et aux logiques de partenariats, de mise en synergie et d'articulation avec les interventions d'autres acteurs du territoire sont particulièrement pertinentes.

Les pratiques visant à soutenir le **réseautage social** des jeunes et leur permettent de créer des plateformes en ligne comme des listes de diffusion, des groupes Facebook, des groupes WhatsApp, des applications pour téléphones portables, etc., doivent également être encouragées.

2.4. Améliorer l'attractivité de l'agriculture et du monde rural

2.4.1. Contribuer à (re) valoriser le métier d'agriculteur

Le **manque de valorisation du métier d'agriculteur et des métiers ruraux** en général auprès des jeunes comme des familles qui ne la considèrent pas comme une option satisfaisante (en termes de conditions de rémunérations et de conditions de travail) constitue également un frein important à l'installation des jeunes en agriculture. Dans de nombreux pays d'Afrique, l'image du métier d'agriculteur est peu attractive : un travail pénible avec des méthodes archaïques, mal rémunéré, dépendant des prix, sans protection sociale ni retraite, et sans statut ou reconnaissance sociale véritable. Et l'agriculture fait l'objet de nombreux stéréotypes (« l'agriculture ne nourrit pas son homme, si tu ne travailles pas bien à l'école, tu vas cultiver les champs au village ... »).

Les organisations paysannes rencontrent ainsi des difficultés à véhiculer une image positive et attractive pour les jeunes ruraux, désireux d'accéder à des formes de modernité et qui ont des besoins monétaires sans commune mesure avec les générations passées (nouvelles technologies, habillement, déplacement, logement, loisirs, etc.). Ils sont comme partout attirés par les modes de vie urbains, par des activités de service, pour lesquels les retours sur investissement sont plus rapides. De ce fait, l'installation en agriculture se fait souvent par défaut quand on a échoué ailleurs. Des études montrent cependant le contraire (voir encadré n°25).

Exemple dispositif 25 - Les jeunes ruraux d'Afrique prennent la parole⁵⁹

Une **enquête par SMS** effectuée auprès de 10 000 jeunes africains âgés de 18 à 35 ans et vivant dans des régions rurales de 21 pays africains a été financée par le ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ). Ils ont été interrogés sur leurs perceptions, leurs souhaits et leurs valeurs. Ils ont été sélectionnés sur la base d'un échantillon aléatoire prélevé dans chacune des sous-régions rurales des pays choisis. Dans l'enquête, des questions préliminaires appropriées ont permis de sélectionner le groupe d'âge et d'équilibrer la participation des jeunes des deux sexes. L'anonymat de chacun a été préservé en toutes circonstances. Ni l'entreprise ayant réalisé l'enquête, ni la GIZ l'ayant commanditée n'ont eu connaissance de détails personnels ou de numéros de téléphone qui auraient permis de remonter jusqu'aux personnes interrogées. La participation était volontaire et un crédit d'appel sur téléphone portable était offert pour encourager la participation. L'enquête a été réalisée dans sept langues (anglais, français, malgache, portugais, kinyarwanda, kiswahili et amharique) en février 2017. La consolidation des données s'est achevée en mars 2017. De cette étude, quelques idées forces ressortent et en particulier, la très forte attractivité du secteur agricole et alimentaire. C'est en effet dans ce secteur que près d'un quart de tous les jeunes (23 %) aimeraient travailler. Ce fort pourcentage est en contradiction avec le sentiment répandu que la grande majorité des jeunes ne veulent plus se consacrer à l'agriculture. Travailler dans ce secteur est absolument hors de question pour seulement trois pour cent de ceux qui ont participé à l'enquête. L'enquête démontre cependant que pour les jeunes, l'éventualité d'un travail dans l'agriculture ou dans ses secteurs aval et amont dépend très clairement de certaines conditions. Il faut notamment qu'il paie bien (17 %) et qu'il offre la possibilité d'avoir recours à la technologie (21 %) ou d'investir (18%). L'accès à la terre est mentionné par 14 % d'entre eux alors que 16 % posent comme condition l'application de programmes de formation et d'éducation professionnelle. Enfin, pour 12 %, il faudrait que le secteur ait meilleure réputation.

Certains acteurs font ainsi le pari que l'agriculture peut encore attirer et accueillir de nombreux jeunes, si l'on est en mesure de leur montrer qu'il est possible de **vivre décemment de son activité** (en travaillant notamment sur les conditions d'accès à la terre et aux crédits, le renforcement des capacités, la modernisation de l'agriculture et en posant l'enjeu de la garantie des prix pour permettre une augmentation des revenus agricoles...) et dans un **environnement de vie** plus attractif (téléphonie mobile et accès à l'information, électricité, services de base...).

Un des enjeux est aussi de **changer le discours** : il ne s'agit plus de prendre la suite de ses parents, mais de devenir « entrepreneur agricole » : un équilibre entre activités de production, de transformation, de commercialisation ; un accès à la petite motorisation ; l'insertion dans une filière portée par un label ou une identification géographique...

Certains dispositifs travaillent à la **valorisation du métier d'agriculteur** et à la prise de conscience, par les jeunes, de la valeur économique et sociale de l'activité.

Dans les différents contextes où elles sont implantées, les MFR soutiennent le développement de la polyvalence (diversité des productions, association élevage-cultures...) et de la pluriactivité (transformation, menuiserie, maçonnerie...) pour permettre aux jeunes de tirer des revenus en saison sèche ou de diversifier les métiers liés à l'amont (production de semences, de provende) et à l'aval (transformation, commercialisation) de la production agricole. Il s'agit là d'un enjeu fort dans des contextes où la pluriactivité constitue un facteur d'ajustement et d'équilibre des systèmes d'activité (le moyen par exemple pour les jeunes ménages de consolider pendant un temps les revenus ou de sécuriser l'installation pendant une période transitoire). Elles cherchent par ailleurs, dans les différents contextes, la

⁵⁹ <http://www.rural21.com/francais/actualites/detail/article/les-jeunes-ruraux-dafrique-prennent-la-parole-00002648/>

reconnaissance et la certification des formations qu'elles dispensent (il s'agit d'un vaste chantier que la plupart des mouvements ont engagé, sans toutefois obtenir de résultats dès à présent dans tous les pays) : la remise d'un diplôme ou d'un certificat, souvent au cours d'une cérémonie organisée à cette occasion, comporte une dimension symbolique très forte, en particulier pour les jeunes et leurs familles. En effet, ce diplôme (remplacé le cas échéant par une attestation) est la preuve que les jeunes ont bien accompli leur formation. Chez de nombreux jeunes interrogés, ce document est fièrement accroché à un pan de mur. Il contribue à donner de la valeur au métier d'agriculteur⁶⁰.

L'Association pour la Promotion de l'Élevage au Sahel et en Savane (APESS) fait également le constat d'une **image négative du pastoralisme** auprès des jeunes pasteurs, perçu comme une activité archaïque, peu rentable et peu attractive en raison de conditions de vie difficiles en brousse par rapport au confort imaginé de la ville. Cette vision passéiste du métier d'éleveur a largement été nourrie, dans les pays sahéliens, par l'adoption de politiques, après les sécheresses des années 70 et 80, érigeant la sédentarisation de l'élevage en objectif et considérant l'élevage pastoral comme étant dépassé⁶¹. Afin de décourager les départs des jeunes (en ville ou sur le chemin de la migration) et assurer la « relève », l'organisation a récemment développé des actions visant à améliorer l'intégration sociale, politique et économique des populations pastorales et notamment des jeunes éleveurs.

Exemple dispositif 26 - Le programme régional d'éducation et de formation des populations pastorales en zones transfrontalières de l'Association pour la Promotion de l'Élevage au Sahel et en Savane (APESS)⁶²

L'objectif global du PREPP est de « parvenir à une meilleure intégration sociale, politique et économique des populations pastorales transhumantes des zones transfrontalières par l'éducation de base et par la formation professionnelle ». Le PREPP a trois grandes composantes : éducation et formation, coopération transfrontalière et plaidoyer. Il propose une offre d'éducation de base adaptée à la mobilité et aux besoins spécifiques des éleveurs et pasteurs.

Lors de la première phase (2014- 2016), les formations ciblaient les personnes âgées de 15 ans et plus. 125 centres ont été ouverts dans les cinq zones transfrontalières. Près de 8 200 apprenants sont passés par ces centres, dont plus de 40 % de femmes. Pour ce qui est de la **formation professionnelle**, une sélection est faite parmi les apprenants issus des centres d'éducation de base. Pour y accéder, l'apprenant doit être alphabétisé. 67 espaces de formation ont été ouverts au cours de la première phase et près de 1 700 éleveurs ont été formés autour de quatre métiers: vulgarisateur en santé et production animale, médiateur social, entrepreneur en milieu pastoral et facilitateur endogène. Cinq **comités transfrontaliers** ont aussi été mis en place, rassemblant les maires, les services techniques de l'État et les organisations d'éleveurs de part et d'autre des frontières des pays. Leur objectif est la gestion et la prévention des conflits, grâce à une gestion concertée des ressources naturelles ; mais aussi l'intégration de l'éducation et de la formation dans les politiques locales. Enfin, l'objectif du PREPP est que les États et les institutions sous régionales prennent des résolutions fermes en faveur de l'intégration de l'éducation dans les politiques sectorielles.

La seconde phase du programme s'oriente vers l'alphabétisation par téléphone portable ou les radios communautaires, le développement de formations accélérées qualifiantes, l'accompagnement à l'insertion socio-économique des éleveurs formés et la réalisation de formation continue des acteurs.

⁶⁰ Le Bissonnais Anne, Erceau Julie, *Les Maisons familiales rurales dans le monde. Une contribution originale à la formation et à l'insertion des jeunes*, *op. cit.*

⁶¹ Ces politiques nourries par la recherche, mais aussi et sans doute surtout par la structuration d'organisation de pasteurs dans les pays du Sahel ont par la suite été réorientées avec l'adoption, au milieu des années 1990, de cadres réglementaires visant à sécuriser l'accès aux ressources pastoral par les éleveurs et leurs troupeaux.

⁶² www.apess.org ; http://inter-reseaux.org/IMG/pdf/gds73-74_prepp_p39.pdf

Enfin, d'autres acteurs travaillent à la **visibilité de la réussite** et du bien-être de ceux qui sont aujourd'hui en activité dans le secteur agricole. En Gambie, un système d'attribution de prix a été lancé : le *Rural Youth Award*, créé par la branche gambienne du Réseau mondial des jeunes pour l'innovation (RMJI)/ *Global Youth Innovation Network* (GYIN)⁶³. Dans le cas du réseau *Young Professionals for Agricultural Development* (YPARD), il s'agit de réaliser des profils de jeunes qui réussissent dans l'agriculture (voir encadré n°27).

Exemple dispositif 27 - Jeunes professionnels pour le développement agricole / Young Professionals for Agricultural Development (YPARD) : Rendre le métier d'agriculteur plus attractif⁶⁴

Le réseau YPARD est un réseau de jeunes professionnels actifs dans la recherche agricole en faveur du développement, issus de différents types d'acteurs dans le monde.

L'ypard a pour objectif de faciliter l'**échange de connaissances** entre jeunes professionnels, d'élargir les opportunités des jeunes professionnels, de contribuer aux politiques publiques sur la recherche agricole en faveur du développement, de promouvoir l'agriculture auprès des jeunes et de faciliter l'accès aux ressources et les possibilités de renforcement de capacités.

Pour rendre le métier d'agriculteur plus attractif, le réseau réalise des **profils de jeunes** qui réussissent dans l'agriculture, que ce soit quelqu'un qui est parvenu à cultiver des tomates de manière innovante ou un bon chercheur. Selon le réseau, montrer de tels exemples peut attirer d'autres jeunes à s'engager dans l'agriculture. Par ailleurs, le réseau partage les opportunités de financement qui existent, ce qui contribue à donner une image positive de l'agriculture.

En Ouganda, la FAO et le Ministère de l'agriculture, de l'industrie animale et des pêches (MAAIF) promeuvent l'initiative *Youth Champions in Agriculture*. Cette initiative identifie les jeunes entrepreneurs à l'origine d'innovations de pointe dans la chaîne de valeur agricole et les érige en modèles pour inspirer leurs pairs et renforcer leurs capacités. Selon cette approche, les plateformes *Youth Champions* servent à créer des groupes autour des jeunes inspirateurs pour encourager, sur le long terme, le partage de connaissances et l'apprentissage, la négociation collective et les pourparlers en vue de meilleurs politiques, entre autres⁶⁵.

2.4.2. Contribuer à la structuration du monde paysan

Quelques organisations paysannes développent des stratégies visant à améliorer l'implication des jeunes en leur sein et ainsi **assurer la « relève »**.

Dans le cas des collèges agricoles à Madagascar, dispositif initié et porté par le syndicat agricole national malgache Fifata (*Fikambanana Fampivoarana ny TAntsaha* ou Association pour le progrès des paysans), la formation et l'accompagnement des jeunes sont l'opportunité de donner l'envie et la possibilité aux jeunes formés de prendre des responsabilités dans des organisations paysannes et de s'impliquer dans leur territoire.

⁶³ <https://www.yep.gm/event/rural-youth-awards>

⁶⁴ <https://ypard.net/fr>

⁶⁵ Chisenga Justin (coord.), « Favoriser un impact soutenu des initiatives de renforcement des capacités pour la jeunesse africaine dans l'agriculture », synthèse de la consultation en ligne dans le cadre du Forum global sur la sécurité alimentaire et la nutrition, Rome (25/10/2017 au 17/11/2017). (<http://www.fao.org/fsnforum/fr/africa/discussions/youth-in-agriculture>).

Dans le cas des Collèges des jeunes du Conseil national de concertation et de coopération des ruraux (CNCR) au Sénégal, il s'agit de donner l'occasion aux jeunes d'échanger sur leurs problèmes et d'alimenter la réflexion des leaders, pour répondre aux difficultés d'implication et de responsabilisation des jeunes dans les organisations paysannes (voir encadré n°28).

Exemple dispositif 28 - Le Collège des jeunes du Conseil national de concertation et de coopération des ruraux (CNCR) – Sénégal⁶⁶

Créé en 2012, le collège des jeunes du Conseil national de concertation et de coopération des ruraux est un **espace de réflexion, de formation et d'action ouvert aux jeunes** au sein de la plateforme nationale des organisations de producteurs du Sénégal.

Le collège des jeunes a une structure transversale, de façon à impliquer l'ensemble des 28 fédérations membres du CNCR. Il est composé d'une assemblée générale de deux jeunes par fédération, qui se réunit une fois tous les deux ans, d'un comité directeur constitué d'un jeune par fédération membre du CNCR convoqué tous les ans, d'un bureau qui se réunit une fois par semestre et de quatre commissions spécialisées (agriculture, élevage, pêche et communication- organisation-mobilisation).

Ses actions se déclinent en deux axes : i) renforcer les capacités d'élaboration et de portage de revendications politiques et syndicales des jeunes producteurs des différentes fédérations ; ii) contribuer à la professionnalisation des jeunes dans les différentes filières : agriculture, élevage, pêche, communication-organisation-mobilisation.

Depuis sa création, le collège a ainsi organisé différentes sessions de formation pour renforcer les capacités de ses membres, dans plusieurs domaines : communication, leadership, politiques agricoles, foncier, gérer mieux son entreprise, etc. Les activités de formations visaient également à professionnaliser les jeunes dans des filières de production agricole. Ainsi, le collège des jeunes, a mis en place en 2014 un centre pour former ses membres sur les techniques avicoles et accompagner leur installation.

Par ailleurs, le collège a mené plusieurs actions (note politique, plaidoyer) visant à sensibiliser les autorités sur la situation des jeunes paysans et leur rejet de l'agriculture en raison notamment de la faiblesse de leurs revenus. Il a aussi entamé des réflexions stratégiques sur l'installation en agriculture qui ont permis de dégager six axes stratégiques pour une meilleure installation des jeunes en agriculture au Sénégal. Il s'agit de l'amélioration de l'attractivité de l'agriculture et du monde rural, de l'accès à la formation, de l'accès à la terre et aux facteurs de production, de l'accès au financement, de l'accompagnement à l'installation et de l'organisation des jeunes agriculteurs. Ce travail a permis de déclencher le processus de mise en place d'une politique nationale d'emploi rural des jeunes au Sénégal, sous la tutelle du ministère de la Jeunesse, de l'emploi et de la construction citoyenne. Depuis février 2015, le collège travaille, en collaboration avec les autres acteurs impliqués, sur la finalisation de cette politique. Pour la première fois au Sénégal, les jeunes agriculteurs seront associés au processus, non pas pour donner leur avis sur ce que les autres auront proposé pour eux, mais pour co-construire cette politique.

Des analyses montrent les effets positifs enregistrés par le collège (en termes d'engagement accru des jeunes dans le cadre du collège ou de leurs organisations respectives, ainsi qu'en termes de prises de poste à responsabilité dans les fédérations affiliées au CNCR), mais aussi les défis auxquels le collège doit faire face (liés au fonctionnement du collège, mais aussi relatifs à l'image que les jeunes ont aujourd'hui encore de l'agriculture et par conséquent une difficulté à les attirer vers l'agriculture).

Ces initiatives portées par des OP supposent cependant que ces dernières soient **prêtes à accepter l'arrivée de jeunes en leur sein.**

Dans le cas des collèges agricoles, par exemple, les jeunes formés semblent mieux reconnus socialement que leurs pairs non formés, ce qui leur confère une légitimité auprès des paysans pour devenir des leaders. Cependant, malgré la volonté affichée de FIFATA de former la relève de ses leaders, il est encore difficilement question d'implication des jeunes dans le conseil d'administration des fédérations régionales (voir encadré n°29).

⁶⁶ <http://www.cncr.org/fr/qui-sommes-nous/nos-penc/colleges-des-jeunes>; <https://www.youtube.com/watch?v=0EIJHmmpEI>

Exemple dispositif 29 - « Préparer la relève des responsables agricoles de demain » – Madagascar⁶⁷

La création progressive des cinq collèges par Fert et Fifata est le fruit d'une **demande exprimée par les leaders paysans locaux**, à travers les fédérations régionales d'organisations agricoles. Celles-ci se sont ensuite fortement impliquées dans la concrétisation du projet puis dans le fonctionnement du collège.

À l'origine de cette initiative, un double constat fait par Fifata : i) Faire émerger la nouvelle génération d'agriculteurs professionnels souhaitée par Fifata nécessitait l'acquisition de compétences pointues et multiples que seule une formation longue et complète pouvait apporter. Les élus paysans étaient de plus convaincus que pour avoir un impact significatif et à long terme, l'éducation des fils et filles de paysans était primordiale ; ii) Suite au désengagement de l'État lors des politiques d'ajustement structurel, les élus paysans ont noté une carence dans les politiques publiques en termes de formation initiale agricole.

Dès le départ, les collèges agricoles ont par conséquent eu pour double objectif de « former des filles et des fils de paysans » tout en préparant « la relève des responsables agricoles de demain ».

Ainsi, dès leur formation au collège, les jeunes sont sensibilisés à l'intérêt de s'organiser entre producteurs, que ce soit pour accéder à des services (conseil, commercialisation...) ou pour défendre leur profession (voir formation jeunes leaders).

Par ailleurs, les jeunes peuvent être accompagnés dans leur dynamique d'organisation grâce à une formation proposée chaque année à une dizaine de jeunes de chaque région pour renforcer leur leadership et leur connaissance des OP, notamment leur rôle, le processus de création d'une organisation et sa gestion. La plupart des jeunes formés à cette **Formation Leaders Paysans** créent ensuite une organisation paysanne. 77 jeunes agriculteurs formés ont participé. Modules : leadership, communication, vie associative, confiance en soi, communication avec les aînés.

Le constat est cependant fait d'un nombre relativement limité de jeunes sortants des collèges qui rejoignent les OP régionales à leur sortie du collège, évoquant, en sus d'éléments relatifs à leur environnement familial, le souci de démarrer et stabiliser leur projet ainsi que l'inaccessibilité ou la non-adaptation des services proposés par la fédération à leurs besoins. Malgré la volonté affichée de FIFATA de former la relève de ses leaders, il est encore peu question d'implication des jeunes dans le conseil d'administration des fédérations régionales, mais ceci n'inquiète pas les leaders actuels qui conçoivent une implication graduelle des jeunes à des échelons de plus en plus élevés.

Les jeunes prennent néanmoins peu à peu des responsabilités dans d'autres organisations. Beaucoup de sortants des collèges créent ainsi leur propre organisation paysanne de base ou s'impliquent dans une organisation paysanne existante. Ils y sont souvent plus que de simples utilisateurs de services, et prennent le rôle de « technicien ». Certains prennent également des responsabilités dans le comité paysan de leur collège ou dans le conseil d'administration de FEKAMA (Fédération des collèges agricoles de Madagascar (créée en 2014).

2.4.3. Miser sur les nouvelles technologies de l'information : contraintes et opportunités

Le développement exponentiel de la connectivité et des technologies de l'information et de la communication (TIC) au niveau mondial ces vingt dernières années⁶⁸, leur accessibilité de plus en plus partagée, notamment par les téléphones portables, s'accompagne d'une adoption tout aussi rapide de nouveaux usages, parfois transformatifs, dans tous les domaines de l'activité humaine, de la vie privée à la vie sociale en passant par l'activité économique.

⁶⁷ FERT, *Quel impact des collèges agricoles de Fekama à Madagascar pour les jeunes agriculteurs formés, leurs familles et les territoires dans lesquels ils s'insèrent ?*, art. cité. (https://www.fert.fr/v2/wp-content/uploads/2016/02/MDG_Etude-dimpact_Fekama_Fert_Synthese_2016.pdf).

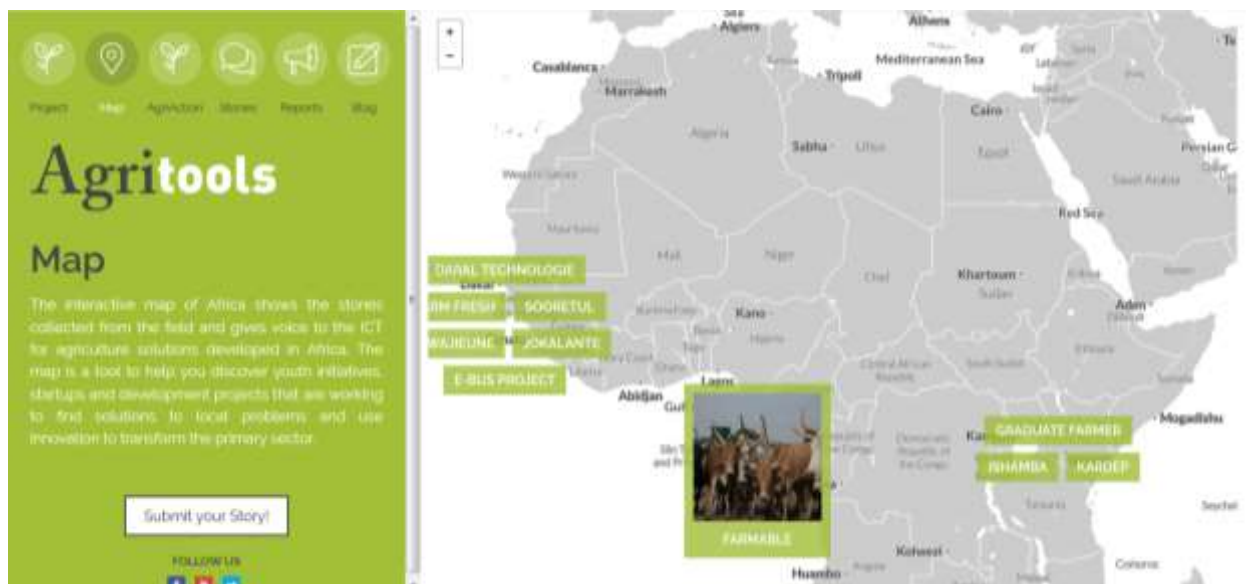
⁶⁸ 5,2 milliards de personnes équipées d'un téléphone portable, 3,5 milliards d'utilisateurs d'internet, plus de foyers dans les pays en développement ont accès à un téléphone portable qu'à l'eau potable ou l'électricité. Selon des études menées par la Banque Mondiale en 2012, le développement du secteur des TIC en Afrique a fait passer le nombre d'abonnements téléphoniques mobiles de 25 millions en 2001 à près de 650 millions en 2012.

En Afrique, comme dans de nombreux contextes, l'appropriation de l'internet, du téléphone et des réseaux sociaux par les individus puis —plus lentement— par les organisations (médias, entreprises, sociétés civiles, organisations professionnelles ou confessionnelles, institutions publiques, etc.) représente une opportunité sans précédent, en particulier pour une population jeune.

Dans le secteur primaire par exemple, les nouvelles technologies offrent de nouvelles perspectives en permettant d'élargir au plus grand nombre l'accès à la **formation** (voir les expériences qui fleurissent un peu partout de formation agricole à distance par exemple⁶⁹), à l'**information** (sur les données agricoles, l'évolution des prix...), aux **marchés**, au **conseil** et au **partage d'expérience**, à la **mise en réseau des acteurs** (phénomène d'entraide, réseaux en amont et aval des filières, etc.). Il est désormais possible pour les agriculteurs de se connecter entre eux à travers des plateformes web dédiées, d'utiliser des SMS pour consulter en temps réel les prix en cours sur les marchés de l'agroalimentaire ou encore pour gérer son compte bancaire et ses emprunts. Cette nouvelle tendance porte le nom de « ICT4Ag », soit « les technologies de l'information et de la communication, au service de l'agriculture ».

La **Plateforme Agritools** (<http://www.agritools.org/>) propose ainsi une carte interactive permettant d'identifier quelques initiatives associant TIC et agriculture : vente en ligne de fruits et légumes (*Farm Fresh, Sooretul*), conseils vétérinaires par SMS ou transmission des avis et alertes de faits concernant le vol d'animaux, les vaccinations, les maladies, par SMS dans le cas de l'élevage (projet Daral Technologie), vulgarisation de la production agricole via des réseaux de radios communautaires et des services TIC (Jokalante), etc.

Figure 6 - Agritools map⁷⁰



⁶⁹ Voir par exemple l'expérience de formation agricole à distance de jeunes ruraux en Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Côte d'Ivoire et Togo) portée par INADES Formation.

⁷⁰ <http://www.agritools.org/map>

D'autres très nombreux exemples d'« **agripreneurs** », soit de jeunes entrepreneurs impliqués dans des projets agricoles ou d'agrobusiness, progressent dans tous les domaines du secteur : de l'activité agricole et la transformation à la gestion de l'épargne, la communication et aux plateformes de collecte de données intelligentes.

- L'entreprise *Farmerline* (Ghana) permet aux agriculteurs, via la téléphonie mobile, d'avoir accès à des conseils et des informations agricoles. Elle propose également une plateforme de collecte de données intelligentes aux organisations qui collaborent avec les agriculteurs.
- La *Lakeshore Agro-Processing Enterprise* (Malawi), produit et transforme la fève de soja et le manioc avec des agriculteurs. Ensibuuko (Ouganda) contribue à moderniser l'infrastructure bancaire pour les coopératives d'épargne et de crédit (*Savings and Credit Cooperatives – SACCO*) afin d'améliorer la prestation de services financiers à la population ougandaise non bancarisée. Elle a mis au point un logiciel de microfinance hébergé dans le « cloud » spécialement conçu pour les coopératives financières.
- Jangol (Cameroun) élabore des solutions qui facilitent la vie aux agriculteurs et leur permettent de promouvoir leur marque et leurs produits au Cameroun et à l'étranger.
- En Ouganda le programme *Community Knowledge Worker* (CKW) est une initiative de la Fondation Grameen. Il est constitué d'un réseau d'intermédiaires qui transmettent, par téléphone mobile, des informations et services destinés aux petits exploitants. Ces services sont par exemple des conseils en matière agricole, des bulletins météorologiques, une plateforme commerciale et un annuaire des fournisseurs, entre autres. La Fondation Grameen collabore avec des organismes locaux de recherche agricole et d'autres spécialistes à la production de contenus et à la gestion des services.

Ces expériences sont cependant **mal connues** et n'ont pas encore fait l'objet d'analyses approfondies. Il s'agit là d'un chantier de capitalisation à pousser dans les années à venir pour mieux cerner les contraintes et opportunités de ces expérimentations.

2.4.4. Valoriser les métiers non agricoles en milieu rural pour répondre aux aspirations d'une diversité de jeunes ruraux

Au-delà, de l'installation en agriculture, on note une très faible attention accordée aux emplois en dehors de la sphère de la production et aux métiers non agricoles en général. L'agriculture familiale est présentée comme une des principales solutions face au défi de l'emploi en Afrique dans la mesure où elle est intensive en main-d'œuvre. Or, seule, elle ne pourra pas régler la question du sous-emploi des jeunes ruraux et il serait par ailleurs illusoire de penser que tous les jeunes ruraux aspirent au métier d'agriculteur.

Un fort potentiel de création d'emplois existe également :

- dans les **services en amont de la production** et dans les **chaînes de valeur en aval** (transformation agricole) qui attirent davantage de jeunes.

- Par ailleurs, pour se développer l'agriculture a besoin d'**artisans**, de **techniciens de maintenance** (petite mécanique, électricité, soudure, énergies renouvelables), de **transformation des produits, transporteurs, infrastructures BTP, fabrication d'outillage, etc.**
- Les **emplois verts** notamment dans le domaine des énergies renouvelables (solaire, éolien, hydraulique) constituent également une opportunité sans précédent en termes de création d'emplois dans les prochaines années, à condition qu'elles soient soutenues et accompagnées⁷¹.

Exemple dispositif 30 - La diversification des formations au sein des Maisons Familiales Rurales⁷²

Certaines Maisons Familiales Rurales développent des formations portant sur **la menuiserie, la réparation de petits matériels ou la santé animale**. Il s'agit là d'une façon de permettre aux jeunes de subvenir à leurs besoins en pratiquant des activités à forte valeur ajoutée en parallèle de leur activité de production et un moyen de susciter l'intérêt des jeunes pour la formation.

Dans certaines régions, il existe des filières très dynamiques, qui orientent largement les contenus des formations :

- À Maurice, par exemple, ce sont les métiers afférents au secteur du tourisme qui dominent les programmes de formation. L'hôtellerie, la restauration, la pâtisserie, mais aussi la climatisation et l'esthétique sont des domaines dans lesquels les jeunes réussissent très bien leur insertion professionnelle.
- Au Cameroun, par ailleurs, trois MFR ont initié une réflexion sur des formations dans des secteurs différents de celui de l'agriculture, à savoir le bois, la maçonnerie traditionnelle et l'électricité.
- Au Brésil Sud, les MFR proposent aussi des formations aux métiers de la mer et quelques CFR sont engagées dans une démarche de diversification (en mécanique agricole, en électricité, en menuiserie...).
- Au Burkina Faso, des modules portant sur l'électricité et la maçonnerie sont également proposés.

Concevoir des plans de formation adaptés à l'apprentissage de ces métiers et rechercher des formateurs et des maîtres de stage dans ce domaine requièrent néanmoins des compétences et des moyens financiers.

Diversifier l'offre de formation apparaît également essentiel pour **donner l'opportunité aux jeunes de découvrir de nouveaux métiers**. Pour les **filles** en particulier, il est important de permettre la découverte d'autres domaines que ceux qui concernent directement la production agricole. En effet, celle-ci s'avère souvent très pénible pour ce public et l'apprentissage d'activités telles que la transformation agroalimentaire ou les services divers en milieu rural doivent être envisagés afin de leur permettre d'exercer des métiers qui créent de la valeur ajoutée.

- À Madagascar, dans la MFR de Manja, la couture et de la broderie sont les seules activités que les jeunes filles évoquent lorsqu'il leur est demandé de réfléchir à leur projet professionnel. Les filles sont peu attirées par les activités agricoles, qu'elles pratiquent par ailleurs quotidiennement et qu'elles jugent éprouvantes. L'agriculture ne leur semble pas être un métier et les autres domaines de formation leur sont inconnus. Or, la couture relève avant tout du domaine familial et constitue le plus souvent une activité non marchande à Madagascar. Ainsi, l'équipe pédagogique mène une réflexion sur les autres activités qui pourraient être développées à destination de ce public féminin et accompagner les jeunes filles pour leur faire découvrir de nouveaux métiers et acquérir des connaissances et des compétences dans des domaines qu'elles n'avaient jusqu'alors que peu ou pas eu l'occasion d'explorer. Ces découvertes font partie intégrante du travail d'orientation que réalisent les équipes pédagogiques.

Ces filières sont cependant encore sous-exploitées. Dans les expériences analysées, très peu d'initiatives visant à diversifier les filières de formation et d'accompagnement ont ainsi pu être identifiées. Quelques expériences soutiennent cette diversification pour tenir compte à la fois des

⁷¹ Dans son rapport intitulé « Énergies renouvelables et emplois – Bilan annuel 2017 », l'Agence internationale des énergies renouvelables (IRENA), souligne qu'entre 2012 et 2016, le nombre de personnes employées dans le secteur des énergies renouvelables a quasiment doublé au niveau mondial. Voir : IRENA, Renewable Energy and Jobs - Annual Review 2017, Abu Dhabi, International Renewable Energy Agency, 2017. (<https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-29073-irena-emploi.pdf>).

⁷² Le Bissonnais Anne ; Erceau Julie, *Les Maisons familiales rurales dans le monde. Une contribution originale à la formation et à l'insertion des jeunes*, op. cit.

aspirations des jeunes et des opportunités économiques présentes sur les territoires (voir encadrés n°30 et n°31), elles sont toutefois **peu nombreuses** et **gagneraient à être encouragées**, en particulier pour atteindre un public féminin (voir partie 2.4).

La difficulté réside cependant dans la capacité à développer, délivrer et à faire reconnaître une diversité de formations qui ne correspondent pas forcément à leur cœur de métier.

Exemple dispositif 31 - Projet de qualification pour l'emploi des jeunes - Sénégal⁷³

Au Sénégal, le projet de qualification pour l'emploi des jeunes (QualEmploi) a pour objectif d'accompagner 600 jeunes dans les départements de Kolda, Vélingara, Médina Yoro Foulah et la commune de Diannah Malary (département de Sedhiou) dans une démarche de formation par apprentissage de type dual sur 4 métiers porteurs du secteur para agricole identifiés en concertation avec les acteurs locaux. En parallèle de ces activités de formation, QualEmploi vise aussi la sensibilisation des jeunes de la zone à la formation professionnelle, l'auto-entreprenariat et aux métiers para-agricoles localement porteurs de valeur ajoutée et d'emploi.

Les métiers porteurs identifiés

C'est à travers une revue documentaire complétée d'enquêtes de terrain et de nombreuses concertations pluri-acteurs, que 4 métiers porteurs para agricoles ont pu être identifiés pour la zone d'intervention de QualEmploi. Il s'agit des métiers de :

- Installation et maintenance de systèmes connectés irrigation et photovoltaïque.
- Fabrication d'outils et de machines agricoles.
- Conduite et maintenance d'engins agricoles.
- Transformation, maintenance des équipements de transformation agroalimentaire.

⁷³ http://www.gret.org/wp-content/uploads/Fiche-projet_QualEmploi.pdf

Point de synthèse 4 - Améliorer l'attractivité de l'agriculture et du monde rural

Travailler à la **valorisation du métier d'agriculteur et des métiers ruraux** en général constitue un levier important d'insertion des jeunes dans les zones rurales. Cela passe par la démonstration de la valeur économique et sociale de l'activité développée par le jeune, l'introduction d'innovations techniques et technologiques, mais aussi l'amélioration de la reconnaissance du métier d'agriculteur, le changement de discours, la valorisation des *success story* des jeunes en activité. Les TIC constituent à cet effet une véritable opportunité qui doit être soutenue pour contribuer à moderniser l'image comme la pratique de l'agriculture, en donnant accès aux agriculteurs à une très grande diversité de services auxquels ils n'auraient pas eu accès sinon.

Mais améliorer l'attractivité de l'agriculture et des zones rurales passe avant tout par : i) l'amélioration des **conditions de travail** des jeunes, en travaillant notamment sur les conditions d'accès à la terre et aux crédits, le renforcement des capacités, la modernisation de l'agriculture et en posant l'enjeu de la garantie des prix pour permettre une augmentation des revenus agricoles... ; ii) l'amélioration des **conditions de vie** dans les zones rurales (téléphonie mobile et accès à l'information, électricité, services de base...) qui ne relèvent pas des dispositifs de formation ou d'accompagnement en tant que tel, mais impliquent de mettre en place des politiques claires en faveur de l'insertion des jeunes (voir partie 3).

Enfin, il est nécessaire de ne pas nier l'importance de la **promotion des activités économiques non agricoles** pour répondre à la fois aux enjeux de développement des zones rurales et à la diversité des aspirations des jeunes. Il existe alors un enjeu fort de faire découvrir aux jeunes la diversité des métiers ruraux (travail d'orientation) et de développer des formations qualifiant les jeunes à ces « nouveaux » métiers.

2.5. Prendre en compte les contraintes spécifiques des jeunes filles

L'existence de difficultés et freins spécifiques rencontrés par les jeunes filles dans leur parcours d'insertion a fait l'objet de nombreuses recherches et publications⁷⁴. Ces difficultés sont généralement le fait de **normes sociales** qui attribuent, depuis la première enfance et tout au long de la vie, différents rôles aux garçons et aux filles, « avec des conséquences fortes sur les positions familiales et professionnelles des femmes marquées par une générale subordination à celles des hommes » et toutes les implications que cela peut avoir en termes d'accès aux ressources (éducation, terre, capital, réseaux) et de division du travail (mécanique, moteurs, engins, réparation mécanique ou électrique, tôlerie, peinture et vulcanisation, mais aussi menuiserie, tapisserie, bâtiment pour les garçons et la couture et la coiffure pour les filles), etc. À cela s'ajoutent d'autres facteurs tels que les dispositifs légaux

⁷⁴ Voir sur ce sujet : Adjamagbo Agnès, *Insertion professionnelle des jeunes et des femmes dans les pays du Sud*, Université de Provence, France (non daté). (<http://www.abhato.net.ma/maalama-textuelle/developpement-economique-et-social/developpement-economique/travail-et-emploi/insertion-professionnelle/insertion-professionnelle-des-jeunes-et-des-femmes-dans-les-pays-du-sud>). Flahaut Erika (coord.), *L'insertion professionnelle des femmes. Entre contraintes et stratégies d'adaptation*, Paris, PUR, collection "Des sociétés", 2006.

Adjamagbo A. Agnès, Antoine Philippe Beguy ; Donatien Dial Fatou Binetou, *Comment les femmes concilient-elles mariage et travail à Dakar et à Lomé ?*, Document de travail, DIAL, mars 2006.

pénalisant les femmes, l'habitude sociale dominante de mariages et de maternités précoces ou encore la nécessité de contribuer au travail domestique, etc.

Au niveau des dispositifs analysés, l'existence de **données désagrégées par sexe** du suivi-évaluation (S&E) témoigne de **l'intérêt** que portent les dispositifs à cette question. Elle ne garantit toutefois pas leur capacité à analyser les données collectées et à les traduire en mesures spécifiques dans leurs méthodes de formation et d'accompagnement.

De fait, les dispositifs analysés semblent avoir d'importantes difficultés, sur la base des inégalités identifiées entre hommes et femmes, à proposer des mesures adaptées. Et la plupart des acteurs sont, aujourd'hui encore, **peu outillés** pour prendre en compte cette dimension qui peut, en outre, représenter une contrainte supplémentaire face aux obligations de résultat des dispositifs.

De fait, peu de pratiques innovantes ont pu être observées dans ce domaine :

- La plupart des acteurs et des dispositifs s'imposent un **quota** de jeunes filles à accompagner par exemple. Cependant, la mise en place de ce quota ne favorise pas systématiquement l'accès des jeunes filles aux appuis. Car d'autres contraintes, comme leur faible niveau d'alphabétisation ou de formation, les empêchent de bénéficier de certaines opportunités. Il est donc important de ne pas se limiter à la mise en place d'un quota, mais avoir une démarche plus globale qui tient compte des difficultés et des contraintes spécifiques des jeunes filles⁷⁵.
- Certains acteurs privilégient un accompagnement sur des **filières** ou des activités **sur lesquelles les jeunes femmes sont fortement présentes** (par exemple dans le domaine agricole : la transformation, l'élevage, le maraîchage qui nécessitent un moindre recours au foncier).
- Les pratiques d'**accompagnement des projets professionnels** proposées par les plateformes d'insertion et certains dispositifs de formation représentent en ce sens un intérêt particulièrement fort : i) en termes d'élargissement des choix professionnels par les pratiques d'orientation vers d'autres métiers que les métiers traditionnellement féminins notamment (coiffure, couture) ; ii) en termes d'accompagnement social (par exemple, les cours d'éducation sexuelle avec effets potentiels en termes de réduction des grossesses, le travail de discussion avec les familles pour sensibiliser ces dernières à l'intérêt d'envoyer les jeunes filles en formation, etc.). Quand les formations sont uniquement agricoles (secteur peu prisé par les filles), les MFR mènent dans certains contextes comme à Madagascar une réflexion sur les autres activités qui pourraient être développées à destination d'un public féminin et accompagnent les jeunes filles pour leur faire découvrir de nouveaux métiers et acquérir des connaissances et des compétences dans des domaines qu'elles n'avaient jusqu'alors que peu ou pas eu l'occasion d'explorer (par exemple, la transformation agroalimentaire ou des services divers en milieu rural) [voir partie 2.4.4. et voir encadré n° 32].

⁷⁵ ROPPA, AFDI, *L'installation des jeunes en agriculture par des organisations de producteurs agricoles. Repères méthodologiques et pratiques*, op. cit.

Exemple dispositif 32 - Projet Approche Genre Levier de l'Activité Economique (AGLAE) - Togo⁷⁶

Le programme Approche Genre, Levier de l'Activité Économique (AGLAE) regroupe six ONG françaises (déquations, Aster-International, Ethnik, Equilibres & Populations, Guilde, Terre des Hommes France) et dix partenaires au Niger, Burkina Faso, Togo, Bénin. Il a pour objectif de **soutenir des actions de développement économique conduites par des femmes** et organisations de femmes afin de renforcer des filières porteuses pour les femmes dans le secteur industriel et de l'artisanat et de la création de micro-entreprises et de structures d'appui et d'accompagnement.

Au Togo, le projet AGLAE accompagne des femmes formées à des **professions techniques souvent considérées comme masculines** (carrosserie, soudure, électrotechnique, etc.), pour qu'elles puissent exercer leur activité dans des conditions décentes. Bénéficient de ce projet, les femmes titulaires des diplômes du CFA, du CAP, du BT, du BAC, du BTS, de la Licence, de la Maîtrise, du Master et de l'Ingénieur. L'ONG CAGED (Centre d'Appui pour la Gestion et le Développement) leur propose un accompagnement pour qu'elles puissent lever les obstacles à leur installation professionnelle : accompagnement en montage de plan d'affaire, en développement personnel et sensibilisation de l'entourage).

Au Togo, en trois ans, 63 femmes ont été formées, aujourd'hui plus de 30 sont employées et 4 ont créé leur entreprise.

- Enfin les actions de **médiation et de sensibilisation auprès des familles** sont fréquemment adoptées par les dispositifs de formation et d'accompagnement, avec pour objectif de convaincre les familles du bien fondé d'envoyer les jeunes filles en formation et de mobiliser des ressources (notamment foncières) pour accompagner leur installation.

Les dispositifs de formation et d'accompagnement ont probablement besoin d'un **appui technique** et **financier** dans la mise en place de stratégies et de méthodes sensibles au genre qui nécessitent des compétences et des méthodes spécifiques faisant aujourd'hui souvent défaut aux acteurs porteurs des dispositifs et doivent-être renforcées.

La prise en compte des contraintes des jeunes filles dans leur parcours d'insertion doit faire l'objet d'une **stratégie volontariste** pour accompagner les jeunes femmes et implique de développer des approches et services spécifiques adaptés aux jeunes filles et ce **à toutes les étapes** du diagnostic, de la conception et de la mise en œuvre des dispositifs de formation et d'accompagnement :

- **Conception du dispositif** : l'analyse contextuelle doit permettre d'identifier les rapports sociaux et les inégalités existantes entre les hommes et les femmes et les moyens pour lever ces inégalités. L'un comme l'autre peuvent en effet connaître des variations importantes d'un contexte à l'autre. Par la suite, au cours de la mise en œuvre, les données extraites du S&E doivent permettre de mesurer les évolutions réalisées dans ce domaine, voire, le cas échéant de réorienter les actions. Cela implique de prévoir des indicateurs désagrégés par sexe pour l'ensemble des indicateurs identifiés. Au moment de la conception du dispositif, il est également essentiel de prévoir les coûts financiers de la prise en compte du genre (par exemple au niveau de la formation du personnel, de l'adaptation des curricula, de l'aménagement des établissements, etc.).
- **Environnement du dispositif** : agir sur l'environnement de vie des jeunes filles pour limiter des abandons et ruptures de formation : i) concilier l'organisation de la formation professionnelle en tenant compte des contraintes et de l'environnement des jeunes filles (lieu de la formation, emploi du temps, cours d'éducation sexuelle avec effets potentiels en termes de réduction des grossesses,

⁷⁶ <https://www.youtube.com/watch?v=QIoyhe6nMBI> et <http://www.adequations.org/spip.php?article1492>

etc.) ; ii) sensibiliser les familles à l'intérêt d'envoyer les jeunes filles en formation (travail d'accompagnement et de rencontre des familles) avec un engagement formel possible et interpellation des hommes et surtout les maris des jeunes femmes qui souhaitent s'inscrire en formation.

- **Orientation et accompagnement du projet professionnel** : la fonction d'accompagnement représente un intérêt particulièrement fort en termes d'élargissement des choix professionnels en travaillant sur les stéréotypes et par les pratiques d'orientation, notamment vers d'autres métiers que les métiers traditionnellement féminins.
- Au cours de la **formation professionnelle** : i) favoriser l'entrée des filles dans les dispositifs via les critères de sélection (pas de quotas) ; ii) sensibiliser et former le personnel du dispositif à l'approche genre et la vie quotidienne en mixité, féminiser le centre, référents hommes/femmes ; iii) gérer le contenu des formations (contenus, langage, relations sociales) et modules genre dans les curricula et compétences de vie ; iv) aménager les établissements mixtes: enjeux de proximité des centres / communautés, problématique de la sécurité, des transports, des équipements (logement, toilettes...) ; v) Faire du centre un espace de sociabilité, rédiger un règlement intérieur et projet éducatif.
- **Orientation vers l'emploi** : i) identifier les métiers/secteurs les plus favorables à la mixité ; ii) Agir sur les normes, les conditions de travail, la rémunération de ces secteurs / métiers ; iii) décloisonner le secteur formel/informel, appuyer la structuration des filières/acteurs économiques, s'adapter aux besoins du secteur informel ; iv) Sensibiliser les employeurs au recrutement des femmes ; v) Assurer un passage à l'emploi sans *backlash* (contrecoup) dans la vie privée (via des actions de médiation).

En 2015, une série d'enseignements et de conseils pratiques ont pu être dressés notamment sur la question de la réduction des inégalités dans l'insertion et l'emploi dans le cadre d'une étude réalisée pour le compte de l'AFD sur la thématique du genre et de la formation professionnelle (voir encadré n°33). Ils peuvent permettre d'alimenter les réflexions en cours des acteurs de la formation agricole et rurale.

Exemple dispositif 33 - Stratégies pour la réduction des inégalités dans l'insertion et l'emploi - boite à outils « Genre et formation professionnelle » (AFD)

Équiper les filles et les garçons avec les savoirs, les compétences et les informations nécessaires pour trouver un emploi et s'y maintenir :

- Élaborer des modules de formation sur le genre visant à questionner les représentations et perceptions des garçons et des filles par rapport à la formation et à l'emploi, à identifier et à s'armer contre les stéréotypes liés aux filières/à l'emploi, et à développer des compétences de vivre-ensemble et travailler-ensemble.
- Outiller les apprenants sur le fonctionnement du marché du travail et le droit des employé(e)s.
- Favoriser la participation des professionnels dans le développement et la mise en œuvre des formations pour renforcer les liens apprenant(e)s-employeurs et s'assurer que les compétences des apprenant(e)s sont en adéquation avec la demande du marché du travail.
- Développer la confiance en soi et les compétences en négociation, résolution de conflits, organisation du travail, leadership, travail d'équipe, éducation financière.
- Sensibiliser les filles/les garçons à ne pas s'exposer et à répondre à la stigmatisation/au rejet par leurs familles/leur pairs.
- Multiplier les opportunités de rencontres, visites, stages, placements avec/dans les entreprises.

Accompagner les filles et les garçons en fonction de leurs besoins dans la formulation de leur projet professionnel, pendant leur recherche d'emploi et au début de leur intégration dans l'entreprise :

- Accompagnant les apprenant(e)s et jeunes diplômé(e)s dans le montage de leur projet professionnel, la recherche de financements, la recherche d'emploi, par le biais : du mentorat ; du marrainage/parrainage par des professionnels femmes/hommes du secteur.
- Travaillant avec les maris, les pères, les communautés sur ce qui est acceptable en termes de formation, de filières, d'emplois et de conditions de travail pour les filles/les garçons.
- Développant des accords tripartites entre les familles– les filles – les employeurs.
- Assurer un suivi après le recrutement pour accompagner les filles/les garçons pendant la transition et les aider si des problèmes surgissent, particulièrement d'ordre discriminatoire (par le centre de formation, des cellules d'insertion, etc.).
- Diffusant l'information sur l'emploi, les secteurs, les métiers à travers des réseaux et des canaux accessibles aux femmes/hommes (réseaux de femmes, téléphones portables, radio...).
- Facilitant l'accès des filles aux ressources financières, par des actions de sensibilisation des institutions financières, la diffusion d'information sur les outils financiers, le partenariat avec les banques.
- Impliquant les réseaux et associations professionnelles de femmes.

Sensibiliser les employeurs sur les freins et les leviers à l'emploi de jeunes filles et de jeunes garçons et les motiver pour recruter des filles/des garçons, en :

- Développant des partenariats en amont avec les associations professionnelles, les syndicats, les employeurs.
- Organisant des sessions de sensibilisation des employeurs animées par des ONG, des associations de femmes professionnelles ou des centres de formation : implications de la mixité professionnelle sur l'environnement et les conditions de travail ; politiques de recrutement non-discriminatoires et/ou discrimination positive ; stratégies d'intégration des femmes/hommes (binômes mixtes pour faciliter l'intégration, mentorat dans l'entreprise, lutte contre le sexisme et le harcèlement) ; conditions de travail des femmes et des hommes (congés maternité, garderie d'enfants, politiques sur le télétravail, l'absentéisme, etc.).
- Identifiant des employeurs favorables à l'embauche des filles/des garçons, de la mixité professionnelle (y compris dans filières sexuées) ou ayant des politiques de recrutement et de maintien sensibles au genre
- Trouvant des incitations pour les entreprises à recruter des femmes (ex : en échange de sessions de formation continue, en échange de bons-emploi, etc.).

Point de synthèse 5 - Prendre en compte les contraintes spécifiques des jeunes filles

Si l'existence de difficultés et freins spécifiques rencontrés par les jeunes filles dans leur parcours d'insertion a fait l'objet de nombreuses recherches et publications et est aujourd'hui bien documentée, peu de démarches innovantes ont été observées à ce niveau.

Cela nécessite des **compétences** et des **méthodes spécifiques** qui font aujourd'hui souvent défaut aux acteurs porteurs des dispositifs et doivent-êtré renforcées.

La prise en compte des contraintes des jeunes filles dans leur parcours d'insertion doit par conséquent faire l'objet d'une **stratégie volontariste** pour accompagner les jeunes filles et d'approches et services spécifiques adaptés aux jeunes filles à toutes les étapes du diagnostic, de la conception et de la mise en œuvre des dispositifs de formation et d'accompagnement :

- Le diagnostic doit apporter une analyse et une compréhension, pour chaque contexte concerné, des conditions, des contraintes ou des opportunités rencontrées par les jeunes filles au niveau de l'accès à la formation et à l'emploi. Une réflexion particulière doit être menée sur les filières ou activités sur lesquelles les jeunes filles sont fortement présentes (dans le domaine agricole par exemple : transformation, élevage, maraîchage par exemple, qui nécessitent un moindre recours au foncier).
- C'est sur cette base qu'un dispositif de formation ou d'accompagnement doit-êtré conçu en tenant compte de ces obstacles et opportunités.
- Le dispositif de suivi-évaluation doit fournir des données désagrégées selon le genre et permettre de suivre les évolutions en matière d'accès à l'information, à la formation et à l'emploi pour les jeunes filles. Il peut être complété d'analyses ponctuelles (de type études d'impact) qui apporteront une analyse plus fine des évolutions.

3. Les pratiques développées pour comprendre, analyser et suivre les processus d'insertion des jeunes ruraux

Mesurer et suivre les processus d'insertion permet d'améliorer les services développés en identifiant les réalités du marché du travail, mesurant les forces et faiblesses du processus d'insertion, en réalisant des analyses comparatives, puis en mettant en place des actions correctives. Que deviennent les jeunes quelques années après ? Quand commence et quand s'arrête l'insertion ? Quelle capacité des dispositifs à analyser l'amélioration de leurs conditions de vie, celle de leur famille et celle du territoire ? Quels indicateurs choisir pour mesurer l'insertion ?

Par ailleurs, pour **passer le cap de l'expérimentation** et fournir une réponse durable à la problématique de l'insertion des jeunes, les actions engagées doivent démontrer la nature de l'impact qu'elles ont sur les parcours des jeunes, en s'attachant à évaluer la pertinence et la qualité des réponses apportées et leur efficacité sur le moyen/long terme.

La question de l'outillage statistique permettant d'assurer ce suivi des jeunes sur la durée est par conséquent primordiale. Elle reste cependant encore **problématique** pour une large majorité de dispositifs, en raison notamment de ⁷⁷:

- La **difficulté de suivre les jeunes à leur sortie des dispositifs** en raison de la faiblesse des réseaux, moyens et outils de communication. Les réseaux de communication – internet et téléphonie – sont souvent insuffisants pour garder le contact, mettre en place des outils et mener les enquêtes. Par ailleurs cela n'est pas toujours aisé, notamment lorsque les jeunes quittent le territoire. Par ailleurs, créer, entretenir un réseau et avoir des informations sur le parcours des jeunes est une pratique quasi-inexistante ou très informelle, dont l'intérêt n'est pas toujours compris encore tant par les jeunes que par les dispositifs.
- L'**insuffisance de moyens humains** (pour l'analyse des données collectées notamment) et matériels (par exemple manque d'ordinateurs fonctionnels, manque d'électricité, mauvaise maîtrise des outils Excel, etc.) susceptible d'engendrer des difficultés et des lenteurs de saisie, des erreurs, des pertes de données. Par ailleurs, les dispositifs manquent souvent de compétences pour mesurer la qualité de l'emploi ou pour qualifier et quantifier l'insertion sociale.
- La **difficulté à obtenir des informations exploitables** : l'emploi informel, vers lequel s'orientent beaucoup de jeunes, est difficilement quantifiable. Les informations collectées sont déclaratives et il est souvent difficile d'en contrôler l'exactitude et la précision, en particulier pour les informations

sensibles sur le revenu, l'épargne, etc., qui risquent d'être sous-déclarées. Les échantillons réalisés sont souvent petits pour que les analyses faites à partir de ces données soient robustes. Le manque de données statistiques nationales fiables sur le chômage, la pauvreté, ou l'accès au logement rend difficile l'appréciation de l'insertion sociale et professionnelle d'un jeune par rapport à son contexte social et économique.

- Enfin, dans de nombreux cas il est encore **trop tôt** pour évaluer l'impact à moyen et long terme des actions d'appui à l'insertion qui sont relativement récentes. L'insertion étant un processus, les résultats en matière d'entrées en emploi se mesurent sur plusieurs années⁷⁸.

Au vu de ces constats, la mise en place d'un **S&E intégrant la question de l'insertion des jeunes sortants constitue un chantier à développer** et à prendre en compte dès le démarrage des activités d'un dispositif qu'il soit axé sur la formation ou sur l'insertion.

- Plus spécifiquement les outils de S&E doivent être d'**utilisation simple, compréhensible et maîtrisée par l'ensemble de ses utilisateurs**. Dans certains cas, en raison de la définition d'un trop grand nombre d'indicateurs, de tableaux de collecte, de saisie et d'analyse trop denses, difficiles à comprendre et à renseigner, les dispositifs de S&E mis en place sont trop complexes. En Côte d'Ivoire, par exemple, les Plates-Formes de Services avaient l'ambition de mettre en place un logiciel de gestion des parcours, pour permettre le pilotage des Plates-Formes de Services Locales sur la base d'un suivi des jeunes et de leur parcours. Ce dispositif s'est avéré beaucoup trop compliqué pour permettre qu'il soit pertinent et approprié par les équipes. Ainsi il convient de limiter le nombre d'indicateurs définis pour suivre l'évolution des profils des jeunes accueillis en formation / accompagnement, de désagréger par sexe chacun des indicateurs, d'utiliser des termes précis pour qualifier les indicateurs, cela évite les risques d'imprécision. Enfin, il faut être vigilant à faire le lien entre les données relatives aux différents critères et indicateurs, par exemple, entre la progression pédagogique au cours de la formation et la situation des jeunes en termes d'accès à l'emploi.
- Il est par ailleurs important que les acteurs chargés de l'alimenter et de l'utiliser en **comprennent l'intérêt et soit associés à sa conception**. Pour que le S&E ne soit pas perçu comme un outil de contrôle, mais bien comme un outil de pilotage, les acteurs chargés de l'alimenter et de l'utiliser doivent en comprendre l'intérêt et être associés à sa conception : un travail préalable de réflexion sur les objectifs poursuivis est nécessaire.

À chaque étape, des **critères prioritaires et une série d'indicateurs minimum à collecter peuvent être retenus pour suivre l'évolution de la situation du jeune**.

- **En amont de la formation et de l'accompagnement** : L'établissement de situations de départ des jeunes (via le recueil de données de base sur les jeunes à leur entrée) permet d'analyser les

⁷⁸ A noter que certains effets à court terme peuvent cependant déjà être observés en termes par exemple d'amélioration de l'employabilité des jeunes accompagnés, de responsabilisation des jeunes (dans leur famille et sur leur territoire) ou encore d'intégration en emploi (salarié, auto-emploi, installation agricole), mais ils ne suffisent pas pour préfigurer, etc. Ils ne fournissent cependant pas d'information sur la stabilisation et la durabilité de ces effets.

évolutions des parcours des jeunes et contribue à mesurer l'impact des interventions. Exemple de données à collecter : Profil des jeunes accueillis (sexe, âge, niveau de formation, lieu d'habitation) et situation de départ.

- **Pendant la formation et l'accompagnement** : Au cours de la formation et l'accompagnement, il s'agit de suivre à la fois les services menés (qu'ils concernent la formation ou l'accompagnement) et l'évolution de la situation du jeune. Exemple de données à collecter : effectif des jeunes, suivi des activités réalisées (nombre d'activités réalisées et nombre de participants aux activités), abandon (nombre et cause des abandons au cours de la formation ou accompagnement).
- **Le suivi post formation ou accompagnement (à la sortie)** : Les dispositifs gagneraient à travailler au suivi des jeunes sortants, sur la base de quelques critères et indicateurs simples, qui renseigneraient sur la situation professionnelle des jeunes à la sortie du dispositif. Swisscontact comptabilise par exemple le nombre de jeunes « mis en relation » (soit le nombre de jeunes ayant obtenu un stage, un emploi, une formation, un apprentissage, un appui économique, un PASI, etc., grâce à la plateforme) et la nature des mises en relation : stage, emploi, formation, relance d'une activité économique et création d'une activité économique. Il serait également important de réfléchir aux modalités de recueil de ce type d'information environ **6 mois après la sortie** afin d'apprécier l'efficacité de l'action de manière plus précise. À cet effet, des enquêtes statistiques (sur base de quelques indicateurs simples renseignant la situation professionnelle des jeunes) via téléphone portable peuvent être envisagées. À condition de disposer des moyens pour analyser les données ainsi collectées. Une durée supérieure à 6 mois serait souhaitable, mais apparaît dans la réalité difficile à assurer compte tenu de la charge de travail des personnes en charge du suivi, de la dispersion/mobilité des jeunes et du poids financier qu'un tel travail peut représenter pour les dispositifs.

Enfin, un des enjeux forts du suivi réside également dans la capacité des dispositifs à articuler cette collecte de données statistiques à des analyses plus approfondies permettant de comprendre les **« trajectoires de vie » des jeunes**.

Plusieurs expériences ont réalisé cet exercice sous la forme d'**études de traçabilité** ou d'**études d'impact** (voir encadrés n° 34 et n°35 présentés ci-après). Ces études sont intéressantes en ce qu'elles permettent de réaliser un travail complémentaire à celui qui peut être mené au quotidien par les dispositifs de S&E. Comme le note Swisscontact, certains indicateurs ne peuvent être analysés qu'avec une étude plus approfondie de la situation des jeunes et sur un échantillonnage de jeunes (autonomie des jeunes accompagnés, augmentation du revenu).

Exemple dispositif 34 - Les études de traçabilité des Plateformes et Espaces Orientation Jeunesse – Niger⁷⁹

En plus du dispositif de S/E mis en place au sein des Plateformes et des Espaces Orientation Jeunesse, des « études de traçabilité » ont été réalisées par Swisscontact afin d'étudier l'insertion socioprofessionnelle et l'amélioration de l'employabilité* des jeunes ayant été mis en relation). Il s'est agi plus spécifiquement de : décrire le statut socioprofessionnel des jeunes bénéficiaires, évaluer l'insertion professionnelle et l'employabilité des jeunes bénéficiaires, évaluer la satisfaction des jeunes bénéficiaires vis-à-vis du dispositif, évaluer la qualité des services fournis par le dispositif. En effet, certains indicateurs ne peuvent être analysés qu'avec une étude de traçabilité (autonomie des jeunes accompagnés, augmentation du revenu. Ces études ont été conduites sur base d'un questionnaire visant à collecter des informations auprès des jeunes ayant été identifiés et de jeunes ayant été mis en relation (stage, apprentissage, formation, emploi, auto-emploi) par les Plateformes. Initialement par des consultants externes, puis par des assistants techniques de Swisscontact, avec l'appui de représentants du Ministère, chargés de collecter les données auprès des jeunes sur base des questionnaires (en langue). Des agents de saisie ont été recrutés pour l'enregistrement des données dans un fichier Excel. Le traitement des données a été réalisé par le responsable S/E de Swisscontact analysera les données et produira le rapport de l'étude avec l'appui de Swisscontact. Synthèse du contenu du questionnaire :

Évaluation de la satisfaction des jeunes bénéficiaires :

- Les jeunes sont-ils satisfaits des services reçus ?
- Pourquoi les jeunes qui ne sont venus qu'une ou deux fois (qui n'ont pas été accompagnés) ne sont-ils pas revenus ? (satisfait ou insatisfait, et pourquoi ?).

Vérification des indicateurs du projet :

Nombre de membres du groupe cible qui ont une augmentation nette de revenu (en dissociant auto-emploi / emploi, urbain-semi-urbain / rural, G/F).

Montant de l'augmentation moyenne du revenu net annuel par bénéficiaire

Nombre de jeunes autonomes et performants dans la construction de leur parcours d'insertion. (L'autonomie a été définie par le projet comme la capacité d'un jeune à utiliser / appliquer les conseils reçus par son conseiller).

Évaluation des jeunes mis en relation : À travers la base de données, le projet connaît le nombre exact de jeunes qui ont été mis en relation par les plateformes et les EOJ. L'objectif de l'étude est de vérifier la qualité de ses mises en relation à travers les critères suivants :

- Est-ce que la mise en relation a respecté le choix du jeune ?
- Est-ce que le jeune a été acteur de cette mise en relation ?
- Est-ce que cette mise en relation a amélioré la condition du jeune ?
- Est-ce qu'il y a bien 50% des jeunes accompagnés qui sont mis en relation ?
- Est-ce que les jeunes mis en relation l'ont été dans un autre dispositif appuyé par Swisscontact ?
- Quelles sont les filières de mise en relation ?

Identification et collecte de « success story » : Les récits qui sont collectés mettent l'accent sur les aspects suivants :

- Parcours du jeune avant la rencontre avec son conseiller
- Passage à la plateforme / EOJ -> qu'est-ce que le conseiller a apporté au jeune. En quoi est-ce que le jeune a pu réaliser / avancer dans la réalisation de son parcours professionnel ? Quelle est la plus-value du conseiller ?
- Où en est le jeune aujourd'hui ? Est-ce que le conseiller continue de l'appuyer ?
- Collecter des photos du jeune en situation de travail (de préférence, le jeune regarde son travail et non l'objectif).
- S'assurer d'avoir l'autorisation du jeune pour utiliser ces informations.

*L'employabilité d'un individu revêt 3 dimensions : la possibilité de s'insérer dans une entreprise qui a besoin de compétences ; la possibilité de créer son propre emploi grâce à des compétences acquises dans un métier ; la possibilité d'être plus efficace et plus productif dans l'exercice d'un emploi.

**Jeunes identifiés : Jeunes ayant suivi au minimum 1 entretien = nombre de jeunes enregistrés dans la base de données.

***Jeunes accompagnés : Jeunes ayant suivi au minimum 3 entretiens

****Jeunes mis en relation : Jeunes ayant obtenu un stage, un emploi, une formation, un apprentissage, un appui économique, un PASI, etc. grâce à la plateforme.

⁷⁹ Swisscontact Niger, *Etude sur l'insertion professionnelle des jeunes bénéficiaires du dispositif des plateformes et espaces Orientation-Jeunesse de la région de Diffa et évaluation du dispositif*, Rapport d'étude, Diffa, Swisscontact Niger, Décembre 2017. (Document interne). Voir le portrait des bénéficiaires de ce dispositif :

https://www.swisscontact.org/fileadmin/user_upload/COUNTRIES/Niger/Documents/Publications/Portrait_des_beneficiaires.pdf

Exemple dispositif 35 - Étude des effets et des conditions de pérennisation des actions de trois dispositifs de formation agricole rurale - accompagnement en Afrique⁸⁰

Dans le cadre du chantier de formation-recherche-développement mené par Montpellier SupAgro /Institut des Régions Chaudes (MSA/IRC), en lien avec différents acteurs d'appui au développement agricole, et en particulier l'agri-agence Fert et le réseau FAR, sur le thème du renouvellement des agricultures familiales et de l'insertion des jeunes en agriculture, trois études ont été réalisées en 2015 pour analyser les effets et conditions de pérennisation des actions menées par trois dispositifs de formation-accompagnement (le Centre International de Développement Agropastoral –CIDAP – au Togo, le réseau Fekama - Fédération des Collèges Agricoles de Madagascar et programme AFOP au Cameroun).

Les trois études ont été réalisées par trois élèves ingénieures agronomes de l'Institut des Régions Chaudes (IRC) de Montpellier SupAgro au cours d'un stage de six mois auprès d'une des trois structures. Ces trois études se sont appuyées sur une grille d'analyse commune et ont mobilisé une méthodologie très proche combinant l'analyse des dispositifs avec une observation des processus d'installation des jeunes et différentes approches : l'évaluation d'impact classique faisant appel à un groupe témoin, les approches orientées changement, l'analyse systémique et l'approche qualitative. Dans le cas des Collèges agricoles, les entretiens conduits ont été menés auprès de 60 jeunes (dont 20 femmes et 40 hommes) âgés en moyenne de 23 ans, sortis des collèges agricoles entre 2007 et 2014.

La figure ci-après synthétise les grilles d'analyse mobilisées dans ces 3 études (adaptée pour les collèges agricoles).

Figure 7: Synthèse de la grille d'analyse mobilisée dans le cadre de l'étude auprès des Collèges agricoles

<p>1. Analyse des dispositifs de formation et d'accompagnement</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Ce qui constitue ces dispositifs ✓ La démarche mise en œuvre par les acteurs 	<p>2. Analyse des jeunes (formés et non formés)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le jeune et son exploitation : activités, performances technico-économiques, implication dans les organisations agricoles et structures de développement agricole, vision de l'agriculture ✓ La trajectoire d'insertion professionnelle : parcours depuis la sortie du collège agricole ou du système scolaire, évolution des activités, prise d'autonomie, difficultés rencontrées et stratégies entreprises ✓ La famille et le territoire : les liens, les influences réciproques
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Source : FERT, Quel impact des collèges agricoles de Fekama à Madagascar pour les jeunes agriculteurs formés, leurs familles et les territoires dans lesquels ils s'insèrent ? Synthèse d'étude, janvier 2016

Ces analyses ont porté sur les dispositifs et sur les parcours des jeunes. Elles ont visé à appréhender les effets des dispositifs à partir de données quantitatives de résultats (nombre de jeunes formés et accompagnés, nombre de jeunes ayant développé effectivement une exploitation agricole, nombre de jeunes encore présents et actifs au bout d'une période donnée, ratio homme/femme, surfaces et productions induites) combinées à une analyse plus qualitative des processus d'installation et des changements intervenus dans la vie des jeunes, de leur famille, de leur communauté.

Elles ont analysé à la fois les trajectoires antérieures des jeunes (avant l'entrée dans le dispositif) (expérience de vie, compétences, ressources, réseaux) et la période postérieure à la sortie de la formation en cherchant à reconstituer les étapes de l'installation (voir synthèse de la grille).

Récemment un chantier a été conduit par plusieurs ONG (IECD, GRET, ESSOR, Apprentis d'Auteuil, Aide et Action) pour développer une méthodologie d'enquête permettant de mesurer et suivre l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, après la fin de leur formation ou de leur accompagnement. L'objectif de ce groupe de travail était de : définir l'insertion, d'identifier et définir les indicateurs clés, d'associer des questions à chaque indicateur, de produire un questionnaire d'enquête et de l'appliquer sur le terrain. Le groupe est parvenu à définir une liste de 36 indicateurs

⁸⁰ Wampfler Betty, Bergès Louise, « Comprendre le processus d'installation des jeunes en agriculture pour mieux l'accompagner. Grille d'analyse et premiers résultats », *op.cit.* (<https://www.afd.fr/fr/comprendre-le-processus-dinstallation-des-jeunes-en-agriculture-pour-mieux-laccompagner-grille-danalyse-et-premiers-resultats>).

qui permettent de mesurer l'insertion socioprofessionnelle des jeunes, établis en concertation avec plusieurs chercheurs associés à la réflexion du groupe et portant sur : la situation professionnelle du jeune depuis la fin de la formation, sa situation en termes d'emploi, la qualité de son emploi, les aspirations professionnelles du jeune, son insertion sociale, ses conditions de vie, enfin son degré de satisfaction pour le futur⁸¹.

Ces travaux présentent un grand intérêt en termes de connaissance des trajectoires d'insertion des jeunes dans leur diversité et de recherche de solutions adaptées aux différents contextes et « profil » de jeunes. Elles représentent toutefois une charge importante pour les dispositifs (en termes de lourdeur de processus, de coût financier...) et ne peuvent être que **ponctuelles**.

Point de synthèse 6 - Comprendre, analyser et suivre les processus d'insertion des jeunes ruraux

Les données collectées par les S&E des dispositifs analysés renseignent rarement les éléments suffisants pour permettre de mesurer et suivre les processus d'insertion des jeunes et renseigner ainsi l'efficacité et l'efficience des appuis fournis.

Les dispositifs gagneraient à travailler à la mise en place de systèmes de **S&E simples d'usage** en définissant quelques critères et indicateurs simples qui renseigneraient sur la situation des jeunes en amont de la formation ou de l'accompagnement, au cours de la formation ou de l'accompagnement et après la formation ou accompagnement.

La question du **suivi-post formation / accompagnement** (permettant d'analyser les processus d'insertion dans la durée) constitue également un chantier important, mais elle représente une charge importante pour les dispositifs. Un des enjeux forts de cette question réside dans la capacité des dispositifs à articuler des statistiques sur la situation professionnelle des jeunes à la sortie du dispositif et quelques mois après à des analyses plus approfondies permettant de comprendre les « trajectoires de vie » des jeunes. Il existe par ailleurs un enjeu d'intéresser la Recherche à ces questions afin que cette dernière puisse proposer des solutions adaptées aux différents contextes et dispositifs.

⁸¹ L'article suivant synthétise les travaux menés par ce groupe : Desjobert Astrid (dir.), « Améliorer la mesure et le suivi de l'insertion des jeunes suite à des actions de formation dans les pays en développement. Quels outils et méthodologies pour mener une enquête ? » dans coll. [entrepreneursud.org](http://www.entrepreneursud.org), série en ligne, Nogent-sur-Marne, Éditions du GRET, décembre 2016. (<http://www.iecd.org/file/2017/02/Am%C3%A9liorer-le-suivi-de-l-insertion-des-jeunes1.pdf>).

4. Les réflexions en cours sur l'analyse et le suivi des coûts d'accompagnement

Les actions précédemment analysées apportent des réponses concrètes à la problématique de l'insertion des jeunes ruraux. Cependant, elles situent généralement leur action à une échelle locale, pour la plupart elles en sont encore à un stade expérimental et leur modèle économique repose essentiellement ou en partie sur des financements extérieurs⁸². La pérennisation des initiatives expérimentées et leur développement (dans le sens d'une massification) sont des enjeux importants, en vue de fournir une réponse durable à la problématique de l'insertion des jeunes. Pour passer le cap de l'expérimentation et fournir une réponse durable à la problématique de l'insertion des jeunes, les actions engagées doivent démontrer la nature de l'impact qu'elles ont sur les parcours des jeunes, en s'attachant à évaluer la pertinence et la qualité des réponses apportées, leur efficacité sur le moyen/long terme et leur efficacité.

La question de l'**outillage statistique et comptable** permettant d'assurer le suivi des jeunes sur la durée est par conséquent primordiale.

4.1. Le Programme AFOP : mesurer la contribution économique et sociale du dispositif pour montrer son impact

Une réflexion sur l'**économie de la formation et de l'insertion professionnelle** a été conduite par le programme AFOP au Cameroun dans le but de disposer des informations nécessaires pour développer un plaidoyer à destination des autorités camerounaises sur l'importance du dispositif mis en place par le programme et de mettre ainsi en perspective les conditions de sa pérennisation. Ainsi est née au sein du programme la conviction que pour atteindre ces objectifs, il fallait être capable de mesurer la contribution économique et sociale du dispositif pour montrer son impact.

4.1.1. Appréhender avec précision les coûts de formation et d'accompagnement des jeunes

Dans ce cadre plusieurs missions ont été réalisées⁸³ afin, dans un premier temps, d'élaborer une démarche méthodologique et de définir les outils de collecte régulière et d'analyse des données adaptés au contexte propre du programme et dans un second temps de valider les options retenues et de traiter

⁸² Même, si des structures privées et de l'auto-financement peuvent être mobilisés pour soutenir les politiques d'appui aux jeunes ruraux, il est difficilement envisageable de se passer des subventions de l'État ou des collectivités territoriales pour financer les interventions en direction des jeunes.

⁸³ Loussouarn Jean-Jacques, Mission d'identification de la contribution de l'économie de la formation et de l'insertion professionnelle dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et des pêches à la construction de l'argumentaire nécessaire à la pérennisation du dispositif mis en place par le programme AFOP, Rapport de mission, Yaoundé, C2D AFOP, juin 2015. (Document interne).

les premiers résultats. La démarche retenue a permis de définir et d'évaluer les rapports coûts/bénéfices générés par le dispositif global de formation et d'insertion développé par le programme et de mettre en place un dispositif de production régulière d'informations.

Le travail sur le terrain a permis de déterminer la **structure des différents coûts** à prendre en considération et quatre bases de données ont été mises en place :

1. Les **coûts de fonctionnement** à prendre en compte qui ont été regroupés en 7 rubriques :
 - a. Les coûts de personnel ;
 - b. Les coûts de déplacement ;
 - c. Les coûts support (téléphone, internet, entretien des équipements informatiques...);
 - d. Les coûts pédagogiques ;
 - e. Les coûts de management du projet ;
 - f. La prise en charge des apprenants (aide de 1000 FCFA par jour et par jeune) ;
 - g. Les coûts de financement des jeunes installés (aide individuelle à l'installation de 1,5 million de FCFA au maximum).
 2. Les **investissements** et les **coûts d'amortissement**
 3. Les **coûts pris en charge par les apprenants**
 - a. Les coûts communs (alimentation, logement, déplacement, santé...);
 - b. Les coûts spécifiques (frais de scolarité, d'examen...);
 - c. Les coûts d'opportunité. Ils correspondent au montant lié au fait que le jeune va renoncer aux revenus qu'il aurait pu gagner s'il n'avait pas intégré la formation.
 4. Les bénéfices du dispositif, base permettant de calculer le « **retour sur investissement** » *.
- * (Le retour sur investissement (ROI) est un ratio financier qui permet de mesurer le rendement d'un investissement en rapportant les montants gagnés ou perdus à la somme investie).

Sur ce dernier aspect, la réflexion a conduit à prendre en compte les bénéfices générés par les résultats économiques des jeunes formés par AFOP et qui ont reçu les aides du projet pour leur installation. En revanche, il est plus compliqué d'intégrer les données des jeunes qui se sont installés dans l'agriculture, mais sans l'aide du projet ou qui ne se sont pas installés comme exploitant agricole. Comme le notait le consultant en charge de ces travaux, « il y aurait sans doute opportunité à tracer les itinéraires de tous les jeunes formés pour pouvoir suivre leur devenir et construire avec eux un système de retour d'information qui serait très utile à AFOP ».

Même si ce travail a plutôt mis en avant une méthode pour déterminer les coûts de la formation, il a néanmoins permis aussi d'approcher ceux directement liés à l'insertion professionnelle des jeunes. Ainsi, il a été possible, à partir des différentes bases de données, de mesurer les **coûts directs** de l'insertion.

Il s'agit en particulier des :

- Coûts pédagogiques ;
- Coûts de personnel (personnel impliqué à plein temps : conseillers en insertion) ;
- Coûts de déplacement des conseillers en insertion ;
- Coûts de financement des projets des jeunes.

Pour obtenir un **coût complet**, il faudrait pouvoir affecter les coûts indirects liés à l'insertion professionnelle des jeunes, à savoir les quotes-parts des autres charges comme :

- Les charges de management ;
- Les autres charges de personnel ;
- Les charges de fonctionnement.

Pour être exhaustif, il faudrait pouvoir affecter aussi la part des dotations aux amortissements.

Cette intégration des **coûts indirects** nécessite la mise en place de différents outils pour produire les informations nécessaires comme un suivi du temps de travail pour pouvoir ensuite affecter aux différentes rubriques retenues, en fonction du temps, les charges de personnel, une comptabilité analytique, et réfléchir à une méthode pour répartir les charges d'amortissements.

Le risque dans ce genre de situation est de définir des outils qui semblent parfaits sur le papier et bien adaptés aux besoins, mais qui se révèlent lors de leur utilisation comme étant trop complexes, difficile à gérer et à utiliser, consommant beaucoup de temps et au final n'apportant pas les données souhaitées.

Pour éviter de construire des outils inutilisables, compliqués et au final inadaptés, il faut être en mesure préalablement de bien déterminer ce que l'on souhaite comme type d'information et de réfléchir à des outils simples qui permettront de produire, dans des délais acceptables, une information fiable et utilisable.

4.1.2. Le « retour sur investissement »⁸⁴

Un des objectifs de l'étude sur l'économie de la formation et de l'insertion professionnelle réalisée était, au-delà d'appréhender avec précision les coûts et les produits et leur formation, de proposer une méthode pour calculer le « retour sur investissement » des sommes engagées par le projet dans la formation et l'insertion des jeunes. Ainsi, la mission a proposé une démarche qui consiste à mesurer les bénéfices en s'appuyant sur les résultats économiques produits par l'insertion des jeunes formés avec l'aide du projet. Ces derniers, en s'installant, créent une entreprise qui va générer de la richesse, contribuant ainsi au développement de la richesse nationale.

La problématique des jeunes formés qui ne s'installent pas comme exploitant agricole ou qui s'installent sans les aides AFOP est plus difficile à cerner. Ces jeunes formés vont aussi apporter une contribution à la richesse nationale du fait qu'ils auront créé leur propre activité ou qu'ils seront salariés dans une entreprise, elles-mêmes productrices de valeur ajoutée. Il est donc important, si l'on veut mesurer pour un dispositif donné le retour sur investissement des sommes engagées pour la formation et l'insertion de mettre en place un système permettant de suivre non seulement les jeunes qui sont toujours en lien avec le dispositif, mais aussi ceux qui ont pris une certaine distance au travers notamment d'un suivi des parcours.

⁸⁴ Loussouarn Jean-Jacques, Mission d'identification de la contribution de l'économie de la formation et de l'insertion professionnelle... *op.cit.* (Document interne). Le retour sur investissement (ROI) est un ratio financier qui permet de mesurer le rendement d'un investissement en rapportant les montants gagnés ou perdus à la somme investie.

La méthode retenue

Pour calculer le retour sur investissement, le choix a été fait d'utiliser la valeur ajoutée brute⁸⁵ (contribution au PIB national) représentant la valeur nouvelle créée par la nouvelle entreprise du jeune installé et le montant des investissements réalisés qui contribuent aussi directement à la création de richesse dans les entreprises qui ont fourni les équipements et réalisé les travaux (Valeur ajoutée brute + investissement = Total bénéfice pour le programme). Sur cette base de calcul, il est ensuite possible de déterminer le total bénéfice des jeunes installés et le total des jeunes installés avec une VAB (valeur ajoutée brute) positive. Ensuite, les calculs ont porté sur la détermination d'un certain nombre de ratios comme le bénéfice par jeune installé avec une VAB positive, par jeunes installés en phase de croisière et le coût complet d'un apprenant. Sur la base de ces ratios, il a été alors possible d'extrapoler sur dix ans (2015-2024) les revenus générés grâce à un modèle pour un jeune installé et un modèle pour l'ensemble du programme.

Ainsi, pour les 900 jeunes installés ayant démarré leur activité, il serait opportun d'assurer un suivi régulier pour évaluer les résultats des différents degrés d'avancement des cycles de production des jeunes installés (la mesure qui sera faite en fin 2016 donnera une image beaucoup plus précise de la phase de croisière).

La collecte des données

Trois données quantitatives ont été collectées directement par les « conseillers d'insertion » auprès des jeunes installés : la valeur ajoutée brute ; le revenu agricole ; les investissements réalisés dans le cadre du projet d'insertion défini.

Les résultats

Du fait du développement récent du processus d'installation, la collecte a pu se faire avec des données utilisables auprès de 900 jeunes installés (les 181 autres étant en début d'installation fin 2015). Ainsi, les 900 installés ont :

- Une valeur ajoutée brute totale de : 218 474 KF ;
- Investi pour : 651 741 KF ;
- Généré un revenu agricole de : 176 108 KF.

Le calcul du « retour sur investissement »

Cela permettra de faire une évaluation plus précise de ce que sera la réalité en phase de croisière. Pour cela, 3 seuils de calcul peuvent être proposés :

⁸⁵ La valeur ajoutée est un indicateur économique de la création de richesse d'une entreprise au cours d'une période donnée. Elle se calcule par différence entre le chiffre d'affaires et les consommations intermédiaires. Elle sert notamment de base au calcul de la TVA et à la mesure du PIB (Produit Intérieur Brut) d'un pays. La valeur ajoutée est brute lorsque l'amortissement (usure du capital) n'est pas déduit du chiffre d'affaires et elle est nette lorsque l'on retranche l'amortissement.

- La population des 900 ayant démarré leur activité ;
- VAB = 218 474 KF ;
- Investissement = 651 741 KF ;
- Total bénéfiques = 870 215 KF ;
- La population des jeunes installés ayant une VAB positive : ils sont 379.

On peut considérer qu'avec une VAB positive, le cycle de production a démarré même si certaines VAB de cette population sont encore très faibles. Il est néanmoins certain que l'appréciation des VAB doit être faite selon le type d'activité de manière à tenir compte de leur cycle de production ainsi par exemple après plusieurs années (3 à 4 ans) pour les spéculations pérennes (cacao, café, hévéa, palmier à huile par exemple).

4.2. La prise en compte des coûts de l'accompagnement par d'autres dispositifs

La question des coûts de l'accompagnement est aussi un sujet traité par d'autres systèmes comme les collèges agricoles Fekama à Madagascar ou les plateformes d'orientation jeunesse au Niger, mais avec une approche différente.

Les **Collèges agricoles de Fekama** ont également initié une réflexion sur les coûts de la formation et de l'accompagnement à Madagascar, avec un double objectif : i) en interne, connaître les charges et les produits pour pouvoir les analyser, les apprécier et en tirer des enseignements pour améliorer le dispositif ; ii) en externe, pouvoir développer un argumentaire en vue d'un plaidoyer fort en direction des autorités publiques et des partenaires techniques et financiers. Il est important pour les promoteurs du dispositif d'être en capacité de savoir combien le système coûte et de comprendre la constitution des coûts pour mieux les contrôler. À ce stade, sur l'aspect spécifique de l'insertion, le système est capable de déterminer les coûts directs que sont les salaires et charges des conseillers, leurs frais de déplacement et les fonds versés aux jeunes pour démarrer leur activité (fonds « coup de pouce »). Un chantier portant sur l'économie de la formation et de l'insertion professionnelle va être engagé au niveau des Collèges agricoles afin d'appréhender avec précision les coûts de formation et d'accompagnement et de proposer une méthode pour calculer le « retour sur investissement » à l'image de ce qui a été fait pour AFOP.

Dans le cas des **Plateformes Orientation Jeunesse** au Niger, la réflexion sur la pérennisation du dispositif a été au cœur des préoccupations des promoteurs de ce dispositif dès ses débuts. Elle a été traitée d'un point de vue institutionnel mais aussi financier. Leur inscription dès le début dans les politiques publiques a permis de devenir un dispositif public, décrit dans la loi qui organise l'enseignement technique, avec une attribution dans le budget de l'État.

Toutefois, maintenant que le système est institutionnalisé, les différents partenaires n'ont pas ressenti le besoin de déterminer les coûts du système. Les promoteurs de ce dispositif ont évidemment connaissance du montant de certaines charges (investissements et dotations aux amortissements, fonctionnement, frais de mission) et savent combien peut coûter un conseiller d'orientation, mais il n'a jamais été question de déterminer le coût complet du dispositif, le coût d'une Plateforme ou d'un Espace Orientation-Jeunesse.

À ce stade, même s'il apparaît que l'institutionnalisation du dispositif est actée et qu'une part de son fonctionnement est pris en charge par l'Etat (notamment par la mise à disposition de ressources humaines pour les postes de conseiller d'orientation, la mise à disposition de locaux), il reste cependant des types de dépense/d'investissement qui sont prises en charge au coup par coup par des partenaires extérieurs :

- L'ouverture d'une nouvelle plateforme ou d'un espace suit une procédure précise, mais dans la pratique l'ouverture de ce type de structure dépend d'un bailleur qui pourra financer l'équipement. Le choix des localités dépend donc des zones d'intervention des différents bailleurs.
- Pour le renouvellement des équipements, lorsque le besoin se fait sentir, les responsables et les conseillers concernés réfléchissent ensemble à la manière dont l'investissement pourra être financé et par qui sachant que le Ministère ou les communes ne disposent pas des fonds nécessaires.

Point de synthèse 7 - Analyser et suivre les coûts d'accompagnement à l'insertion des jeunes

Pour passer le cap de l'expérimentation et fournir une réponse durable à la problématique de l'insertion des jeunes, les actions engagées doivent démontrer la nature de l'impact qu'elles ont sur les parcours des jeunes, en s'attachant à évaluer la pertinence et la qualité des réponses apportées, leur efficacité sur le moyen/long terme et leur efficience.

La question de l'**outillage statistique et comptable** permettant d'assurer le suivi du rapport coût-efficacité des dispositifs / services et du « **retour sur investissement** » est par conséquent primordiale.

Elle est toutefois encore faiblement prise en compte par les dispositifs / services d'accompagnement analysés. Certains dispositifs ont engagé des chantiers d'analyse des coûts de l'accompagnement à l'insertion : à ce stade, seuls les **coûts directs** de l'accompagnement sont toutefois comptabilisés. La recherche d'un **coût complet** (en intégrant les charges indirectes) n'a pu être observée. Elle nécessite la mise en place d'un outil pouvant être complexe et difficile à utiliser. Il convient donc, avant de s'engager sur cette voie, de bien déterminer ce que l'on souhaite comme information et comment elle sera utilisée.

Enfin un seul des dispositifs identifié et étudié dans le cadre de cette étude (programme AFOP) a poussé l'analyse sur la question de la **contribution économique du dispositif**, en proposant une méthode pour calculer le « retour sur investissement ». La méthodologie retenue par AFOP a été d'utiliser la valeur ajoutée brute (VAB) pour mesurer la contribution du dispositif à l'économie nationale du pays et le travail de la mission a été de comprendre et d'analyser cette méthode sans traiter la question de la pertinence de ce choix. Ainsi, il n'est pas possible, à partir d'un seul exemple, de proposer une démarche générique permettant de calculer la contribution économique d'un dispositif à l'économie nationale

5. Les pratiques développées pour favoriser un changement d'échelle et une inscription dans les politiques publiques

Les actions précédemment analysées apportent des réponses concrètes à la problématique de l'insertion des jeunes ruraux. Cependant, seules, elles ne peuvent pas suffire. Elles situent généralement leurs actions à une échelle locale, pour la plupart elles en sont encore à un stade expérimental et leur modèle économique repose essentiellement ou en partie sur des financements extérieurs. Compte tenu des enjeux démographiques auxquels sont confrontés les pays du Sud et des difficultés que rencontrent les jeunes pour accéder à l'emploi, la pérennisation des initiatives expérimentées et leur développement (dans le sens d'une **massification**) sont des enjeux importants, en vue de fournir une réponse durable à la problématique de l'insertion des jeunes.

Par ailleurs elles doivent **nourrir la réflexion d'autres acteurs pour apporter des réponses plus globales**. L'implication de l'État, les collectivités locales, des organisations professionnelles ou encore du secteur privé, aux niveaux national et international est en effet incontournable sur les thématiques d'accès aux marchés, de structuration des filières agricoles ou encore d'accès au foncier, de même que sur la qualité des services (de santé, d'éducation, les TIC, les loisirs...) et les conditions de vie en milieu rural pour renforcer l'attractivité des zones rurales. La question de l'articulation de ces initiatives avec les politiques publiques est par conséquent une question centrale. Cette articulation est d'autant plus importante que l'insertion des jeunes doit répondre à des enjeux en termes d'égalité d'accès à tous les publics et sur l'ensemble des territoires qui ne peuvent être garantis que par l'État et les collectivités locales.

Enfin, le **problème du nombre** auquel est aujourd'hui confrontée l'Afrique représente une contrainte majeure pour concevoir des actions d'insertion : dans des contextes où les opportunités d'emploi salarié dans le secteur formel sont très limitées, l'objectif d'insertion doit être poursuivi de pair avec le développement d'activités économiques. Accompagner les jeunes par des dispositifs de formation et d'insertion n'a ainsi de sens que s'il existe des perspectives d'insertion pour les jeunes et si le contexte économique, les modèles productifs et les politiques publiques intègrent l'enjeu de l'emploi en général et des jeunes en particulier. Cet enjeu du nombre engage à poursuivre toutes les actions qui soutiennent la croissance et l'emploi ainsi que celles qui améliorent l'environnement des projets d'insertion.

De fait cependant, la question de l'**articulation avec les politiques publiques et du changement d'échelle** n'est une priorité que pour un nombre limité d'actions analysées dans le cadre de cette étude et elle dépend de la nature des structures qui portent les dispositifs et de leur histoire. Elles varient aussi en fonction du positionnement des pouvoirs publics vis-à-vis de la formation et de l'insertion

des jeunes. Elle est pourtant une condition pour que les dispositifs qu'ils initient ne restent pas au stade de l'expérimentation.

Les enseignements tirés ci-après proviennent ainsi de l'expérience d'un **nombre très limité d'actions** pour lesquelles la question du changement d'échelle et les relations avec les pouvoirs publics constituent une préoccupation, voire une priorité, et par rapport à laquelle elles ont développé des stratégies. Il s'agit de mettre en évidence la manière dont certains acteurs ont abordé ces questions et quelle a été leur démarche à ce niveau.

5.1. Contribuer aux politiques publiques en s'impliquant dans les cadres d'échange et de concertation

Certains des acteurs porteurs de dispositifs de formation et/ou d'accompagnement des jeunes ont fortement contribué aux réflexions en cours sur les politiques et les stratégies de formation agricole et rurale pour les faire évoluer.

C'est le cas notamment de Fifata/Fekama à Madagascar ou des Maisons Familiales Rurales qui sont reconnues dans plusieurs pays comme des acteurs des politiques publiques de formation agricole et rurale : au Bénin, au Burkina Faso, au Cameroun, à Madagascar, au Mali ou encore au Tchad, cette implication des MFR s'est traduite par la participation des Unions nationales des MFR⁸⁶ aux débats sur les politiques de formation agricole et rurale, notamment à travers les ateliers organisés autour des Stratégies nationales de formation agricole et rurale (SNFAR) ou des discussions sur les lois d'orientation agricole.

Dans ces cadres d'échange existant en matière de formation agricole et rurale, cependant, les **questions d'emploi et d'insertion des jeunes ruraux sont encore peu** traitées : elles commencent à être abordées par les dispositifs ayant expérimenté des actions, notamment en matière d'aide à l'installation agricole.

Le programme AFOP a ainsi un mandat de **plaidoyer** pour la formation et l'insertion des jeunes en agriculture : dans le cadre de sa phase 2, le programme avait notamment pour objet de développer un plaidoyer, à différents échelons (local, national, international) et dans différents contextes (institutionnel, financier, sociétal...) pour contribuer à créer des conditions politiques et sociales favorables à l'insertion des jeunes en agriculture familiale et plus fondamentalement encore à changer le regard de la société sur l'agriculture familiale.

⁸⁶ La mise en place des Unions (ou Fédérations) nationales des MFR dans les différents pays en coopération avec l'UNMFREO répond aux besoins des MFR d'un même pays de rompre avec l'isolement, de changer d'échelle et d'obtenir une reconnaissance dans le pays pour pouvoir obtenir des financements nationaux. Depuis les années 2000, la mise en place de ces structures s'est systématisée. En interne du réseau, le rôle des Unions est de suivre, gérer, animer et renforcer le réseau des MFR. En externe, les Unions ont pour objectif de représenter les MFR de leur pays auprès des pouvoirs publics et des partenaires nationaux et internationaux, afin de voir reconnu leur rôle stratégique dans les politiques de formation agricole et rurale et d'accéder à des financements structurels.

À Madagascar, Fifata (et Fert) qui a contribué à la réflexion sur la formation agricole et rurale dans laquelle l'État s'est engagé à partir de 2009, militent, aux côtés de Fekama, aux niveaux régional et national, pour favoriser l'émergence de politiques de soutien à l'insertion professionnelle qui n'est pour le moment encore pas prise en compte par la SNFAR. Cependant, depuis quelques années, Fifata/Fekama font le constat que les marges de manœuvre se réduisent dans leurs échanges avec l'État malgache. Le choix est par conséquent fait actuellement de se recentrer davantage sur la gestion et le suivi des collèges agricoles.

C'est sur la base de la démonstration de l'efficacité et de l'efficience (S&E, analyse des coûts) des dispositifs que les expérimentations faites seront en mesure de développer des argumentaires dans les cadres d'échanges existant en matière de formation agricole et rurale. Ces argumentaires leur permettront de **militer**, aux niveaux régional, national et international, en faveur de l'émergence de politiques de soutien à l'insertion des jeunes ruraux.

5.2. Accompagner les institutions pour faire évoluer les politiques publiques

L'accompagnement d'institutions pour faire évoluer les pratiques et les politiques en matière d'insertion est encore peu fréquent, mais sa valeur ajoutée est forte. À certaines conditions, les expérimentations menées localement peuvent être source d'inspiration pour l'action publique et des dispositifs initiés ou soutenus par des organisations de la société civile à titre expérimental peuvent être transférés aux pouvoirs publics, chargés de pérenniser leurs actions et, si possible, de les dupliquer sur d'autres territoires.

Ces dispositifs peuvent alors être reconnus comme instrument privilégié d'une politique nationale. C'est le cas des démarches engagées par le dispositif d'appui à l'insertion des jeunes, les **Plateformes Orientation-Jeunesse au Niger** (voir encadré n°36) qui se sont développées, en partant d'une expérimentation de terrain menée par l'ONG Afrique Fondation Jeunesse (AFJ) en articulation avec le Ministère en charge de la formation professionnelle (travail de recherche-action), jusqu'au développement d'un cadre institutionnel national, et non l'inverse (suivant ainsi une approche *bottom-up*). L'objectif de déployer le un dispositif ayant une mission de « service public »⁸⁷ sur l'ensemble du territoire est présent dès le départ dans l'esprit des initiateurs du dispositif. Dans cette optique, Swisscontact fournit un appui technique aux Plateformes (formation des conseillers, développement des outils et manuels de procédures, mise en place du S&E, etc.) et un appui institutionnel auprès du Ministère pour la gestion du dispositif (à l'échelon national), privilégiant ainsi un positionnement de facilitateur plutôt que d'opérateur.

⁸⁷ Le principe est de Le principe des centres d'appui ou plates-formes d'insertion est de s'adresser à tous les jeunes des territoires d'intervention, quels que soient leur sexe et leur niveau de formation (jeunes déscolarisés, jeunes diplômés, jeunes apprentis, jeunes démunis ou sans difficulté particulière), en leur proposant des services de proximité.

Exemple dispositif 36- La contribution de Swisscontact à l'intégration de la question de l'insertion dans les politiques de l'emploi – Niger⁸⁸

Le concept de « plateformes » a initialement été développé par l'ONG Afrique Fondation Jeunesse (AFJ) avec l'implication du ministère en charge de la formation professionnelle. Après une **phase d'expérimentation** à Niamey (2008-2010), le concept est validé en 2010 par le Ministère en charge de la formation professionnelle, puis entériné en 2011 par un arrêté ministériel visant la reconnaissance des « plateformes d'information, d'orientation professionnelle et d'accompagnement des jeunes » et leur développement sur l'ensemble du territoire. Les plateformes sont aujourd'hui un dispositif du Ministère des Enseignements Professionnels et Techniques du Niger avec une mission de « service public ». **Il s'inscrit dans la politique nationale de l'emploi du Niger.**

Depuis 2012, il est sous la **tutelle du Ministère en charge de la formation professionnelle** (pilotage du dispositif, orientation politique), qui le supervise à travers une direction dédiée à l'insertion, la Direction Générale de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelles (DOIP) : pilotage opérationnel du dispositif, supervision et coordination des différentes plateformes, choix des nouvelles plateformes à ouvrir, promotion du dispositif auprès des partenaires, etc. Au niveau régional, le dispositif est mis en œuvre par les directions régionales des Enseignements Professionnels et Techniques (DREPT) qui ont en charge la supervision et la coordination des Plateformes au sein de leur région. Dans la pratique, la mise en œuvre du dispositif est prise en charge par différents partenaires de mise en œuvre (centres de jeunes relevant du Ministère de la jeunesse, des sports et de la culture, ONG, Mairies, etc.), sous la tutelle du MEP/T. En termes d'expansion, de plus en plus d'acteurs s'intéressent à ce dispositif et font la demande au MEP/T pour ouvrir une plateforme ou un espace Orientation-Jeunesse dans leur localité. Une des pistes du MEP/T serait de développer un « label » garantissant un certain niveau de qualité et lui permettant de garder la main sur les Plateformes tout en favorisant leur extension sur le territoire national.

Depuis 2010, **l'appui de Swisscontact** au Ministère a visé, d'une part, à accompagner le développement des plateformes et des services sur le territoire nigérien (fin 2016, il existait 22 plateformes) et, d'autre part, à fournir un appui institutionnel au niveau national pour la gestion des dispositifs d'orientation et pour garantir le bon fonctionnement du dispositif sur le plan légal, organisationnel et financier et un appui aux DREPT pour le management et le suivi des dispositifs.

Son appui porte également sur la formation des conseillers et la mise en place de l'ensemble des outils des plateformes : fiches d'information, outils du conseiller, intranet, S/E, PASI, manuel de procédures des plateformes (avec pour objectif d'uniformiser les pratiques pour l'ensemble des Plateformes et EOJ créées : il décrit les conditions d'éligibilité, la procédure de mise en place d'une plateforme, le cahier des charges de la plateforme.

Actuellement, Swisscontact est dans une phase de désengagement de son appui technique et concentre son action sur le transfert du dispositif aux pouvoirs publics. Cette phase de transfert n'est pas sans comporter certains risques portant en particulier sur :

- **La qualité des services** : étant dans une phase de désengagement, Swisscontact cherche à transférer les compétences de formation et de renforcement des capacités des conseillers d'orientation au Ministère et plus spécifiquement au niveau des directions régionales. À cet effet, le MEP/T a prévu de mettre en place et de former des chefs de service Orientation Insertion Professionnel au niveau régional pour garantir une certaine qualité de l'offre par le respect du manuel de procédures des plateformes et des modules de formation des conseillers développés. Swisscontact accompagne actuellement le MEP/T dans la formation de ces chefs de service, en cherchant à développer un système de formation peu coûteux et qui peut facilement se mettre en place par les acteurs de terrain. C'est ainsi que Swisscontact a favorisé l'échange entre conseillers sur des thématiques bien précises : l'échange entre conseillers consiste à envoyer un conseiller d'une plateforme ou d'un EOJ dans une autre structure. L'objectif est de mettre en contact un conseiller expérimenté avec un conseiller moins expérimenté pour échanger sur leurs pratiques et partager les expériences.
- **Le financement du dispositif** : actuellement, l'aspect « financier » n'est pas garanti par le MEP/T. Le risque est de se retrouver avec un dispositif existant, mais une offre de services très limitée et des conseillers démotivés faute de moyens. C'est pourquoi, il est indispensable d'aboutir à une inscription budgétaire dans le budget national. Cela passe dans un premier temps par des textes législatifs et réglementaires. Swisscontact a prévu d'accompagner le MEP/T sur cette voie.

⁸⁸ Rosman Sophie, Niger. *Accompagnement à l'insertion des jeunes. Rapport semestriel*, op.cit. (document interne). Rosman Sophie, *Rapport Annuel 2016*. op cit.

Point de synthèse 8 - Rechercher l'articulation avec les politiques publiques et contribuer aux politiques publiques de la formation et de l'emploi

La question de l'articulation des initiatives expérimentées sur le terrain avec les politiques publiques est une question centrale. Cette articulation est d'autant plus importante que l'insertion des jeunes doit répondre à des enjeux en termes d'**égalité d'accès** à tous les publics et sur l'ensemble des territoires qui ne peuvent être garantis que par l'État et les collectivités locales. L'implication de ces acteurs publics, mais également des organisations professionnelles et du secteur privé, aux niveaux national et international, est incontournable sur les thématiques d'accès aux marchés, de structuration des filières agricoles ou encore d'accès au foncier, de même que sur la qualité des services (de santé, d'éducation, les TIC, les loisirs...) et les conditions de vie en milieu rural pour renforcer l'attractivité des zones rurales.

Cela implique pour les dispositifs expérimentés localement, d'une part, de s'impliquer dans des **cadres d'échange** pour faire évoluer les politiques et les stratégies par le partage et la mise en valeur des expérimentations menées (capitalisation et mutualisation) et, d'autre part, de rechercher des **articulations avec les pouvoirs publics** dès le départ en inscrivant cette perspective d'articulation dans leur cahier des charges.

Il revient par ailleurs aux pouvoirs publics de s'intéresser et de **tirer parti des expérimentations** conduites et de s'inspirer des innovations qu'elles initient : en Afrique, l'action publique en matière d'insertion des jeunes, pour ce qui concerne les territoires ruraux en particulier, se cherche encore. Elle gagnerait à s'inspirer de ces initiatives.

6. Conclusion

Face aux transformations politiques, socio-économiques et écologiques, aux enjeux de la transition démographique africaine et à la prise de conscience des risques d'explosion sociale, la **question de l'emploi des** jeunes en milieu rural connaît depuis la décennie 2000 un regain d'intérêt dans l'agenda politique et commence à émerger comme un enjeu fort de politique publique et d'appui de développement.

Cette volonté politique affichée ne s'est toutefois pas encore concrétisée par des **changements politiques concrets** et dans les choix budgétaires. Les réponses proposées par les États restent souvent standardisées sans que les problèmes de fonds ne soient encore traités : créer des conditions plus favorables au développement du tissu de petites entreprises informelles afin qu'elles soient demandeuses de compétences et de jeunes formés, dynamiser l'activité économique en milieu rural, améliorer les conditions de vie en milieu rural pour en renforcer l'attractivité, etc. Les ministères africains de l'agriculture se sont largement emparés de la question de la formation agricole et rurale, et des actions spécifiques sont visibles dans plusieurs pays. En revanche, l'action publique en matière d'insertion des jeunes, pour ce qui concerne les territoires ruraux en particulier, se cherche encore.

Depuis quelques années, face au constat des difficultés des jeunes à intégrer un emploi durable dans les zones rurales et de la faiblesse des réponses des pouvoirs publics dans ce domaine, des initiatives d'appui à l'insertion des jeunes ruraux ont vu le jour dans les différents contextes analysés : ces « actions d'insertion » sont riches d'enseignements par les expérimentations qu'elles initient pour accompagner les jeunes vers l'emploi, que ce soit en matière d'accompagnement individualisé des parcours des jeunes, pour renforcer leur employabilité ou pour favoriser les conditions de leur insertion (soutien au développement économique, mobilisation des appuis extérieurs...). Elles constituent en cela des « **laboratoires à solutions potentielles** » et ont un potentiel fort d'enrichissement de l'action publique en matière d'insertion des jeunes.